

# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Vallée de l'Ourbise – FR 7200738



## TOME 2

### Objectifs et programme d'actions



#### Etude et réalisation du DOCOB :

SEPANLOG (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne)



## **AVANT PROPOS**

**L**a rédaction de ce document d'objectif a été menée avec le souci de « *contribuer au développement durable de territoires ruraux remarquables par leur biodiversité* » favorisant ainsi « *le maintien de cette dernière tout en prenant en compte les exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles* » dans un contexte à caractère synergique comme le spécifie la Directive 92/43 dite « *Directive Habitats* ». Ce document se présente donc comme « *un outil de cohérence des actions publiques et privées ayant des incidences - ou susceptibles d'en avoir - sur les habitats d'un site* ». Il demeure en cela « *un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial du site concerné comme une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site* ».

Cette rédaction a, par ailleurs, été conçue autour de trois pôles de réflexion privilégiant, de manière constante, la concertation et la communication:

- ♦ Concilier maintien de la biodiversité et activités économiques,
- ♦ Impliquer les acteurs locaux dans le processus de mise en place des options de gestion,
- ♦ Construire le schéma de gestion dans la transparence et la concertation.

De ce fait, la dynamique, incluse dans notre projet rédactionnel, n'a pu, bien entendu, se concevoir qu'en terme de « *projet à caractère ouvert et surtout partenarial* » de manière à susciter l'adhésion du plus grand nombre.

Confiée par le Préfet de Lot-et-Garonne à la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG), la rédaction de ce DOCOB s'est structurée autour de trois phases :

- ♦ L'élaboration de l'état de référence de l'existant sur le site de l'Ourbise à partir d'inventaires et d'enquêtes socio-économiques ou culturelles,
- ♦ La définition des objectifs de conservation et de préconisation des mesures de gestion à travers une analyse écologique résultant d'inventaires ainsi qu'une hiérarchisation des enjeux,
- ♦ La définition des modalités de gestion du site, des actions permettant d'y accéder comme le chiffrage de leur coût constituant ce qu'il est convenu de nommer les « *préconisations opérationnelles* ».



# TOME II

## 3<sup>ème</sup> PARTIE :

### Programme d'actions

<b>-1- <u>Programme d'actions</u></b>	<b>-p 4 -</b>
<b>1-1 <u>Objectifs de site et objectifs opérationnels</u></b>	<b>-p 4-</b>
<b>1-2 <u>Améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise</u></b>	<b>-p 10-</b>
1-2-1 Les objectifs opérationnels pour améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise	-p 11-
1-2-2 Les fiches action relatives aux objectifs opérationnels	-p 12-
<b>1-3 <u>Observer et gérer les habitats d'intérêt communautaire</u></b>	<b>-p 28-</b>
1-3-1 Objectifs opérationnels pour conserver et gérer les Habitats d'Intérêt Communautaire	p 28-
1-3-2 Aulnaie-frênaie riveraine (HIC 91 <sup>E0</sup> )	-p 29-
1-3-3 Lacs eutrophes (HIC 3150)	-p 40-
<b>1-4 <u>Observer et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></b>	<b>-p 50-</b>
1-4-1 Objectifs opérationnels pour conserver et gérer les Habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire	-P 50-
1-4-2 Conserver et gérer les corridors biologiques	-p 52-
1-4-3 Conserver, entretenir et gérer les milieux humides	-p 59-
1-4-4 Entretien, restaurer et préserver les feuillus en milieux forestiers	-p 74-
<b>1-5 <u>Observer et gérer les espèces d'intérêt communautaire</u></b>	<b>-p 80 -</b>
1-5-1 Objectifs opérationnels pour conserver et gérer les Espèces d'Intérêt Communautaire	-p 80-
1-5-2 Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe	-p 81-
1-5-3 Conserver les noyaux de populations de Cistude d'Europe	-p 89-
1-5-4 Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches	-p 95-
<b>1-6 <u>Assurer la mise en œuvre des actions préconisées par le DOCOB</u></b>	<b>-p 99-</b>
<b>1-7 <u>Assurer le suivi et la valorisation du site</u></b>	<b>-p 102-</b>
1-7-1 Objectifs opérationnels pour assurer le des paramètres biotiques	-p 102-
1-7-2 Objectifs opérationnels pour assurer la valorisation du site	-p 104-
<b>1-8 <u>Problèmes posés par les espèces de flore et de faune exogènes.</u></b>	<b>-p 112-</b>
<b>-2- <u>Tableaux récapitulatifs</u></b>	<b>-p 113-</b>

<b>-3- <u>Glossaire et bibliographie</u></b>	<b>-p 117-</b>
3-1 Glossaire et sigles	-p 118-
3-2 Glossaire	-p 119-
3-3 Bibliographie	-p 121-
<b>-4- <u>Pièces annexes</u></b>	<b>-p 125-</b>
4-1 Cartographie globale du périmètre et par secteurs	-p 126-
4-2 Cartographie globale des habitats d'intérêt communautaire et par secteurs	-p 133-



Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce à forte valeur patrimoniale.

## -1- Mesures à prendre dans le cadre d'un plan de gestion du site, programme d'actions

### 1-1 : Objectifs de Site et objectifs opérationnels

#### Objectif de site :

Ils définissent les grandes orientations à suivre pour assurer des conditions favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, les actions d'animation ainsi que la valorisation et la sensibilisation aux richesses du site. Ces objectifs se trouvent déclinés en objectifs opérationnels.

#### Objectifs opérationnels :

Ils permettent, en tenant compte des caractéristiques du site Natura 2000, de cibler les objectifs à atteindre au terme des cinq premières années d'application du DOCOB. La définition de ces objectifs, au nombre de sept, va permettre d'aboutir à des propositions d'actions :

✓ Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise,

- ✓ Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire,
- ✓ Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ Assurer la mise en œuvre du DOCOB,
- ✓ Assurer les suivis de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ Assurer la valorisation patrimoniale du site, ce dernier objectif ne visant pas directement la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire mais l'insertion du patrimoine naturel et sa découverte dans un projet local de promotion et de valorisation.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES ACTIONS PROGRAMMEES**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées	Nature des actions	Champ d'applicat.	Priorité		
AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU DE L'OURBISE	Maintenir un débit suffisant	1	Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'AEP à Caillerot	HC	Etude et Suivi	Résurgence de l'Ourbise	1
		1 bis	Recherche d'une solution alternative au prélèvement à « Caillerot » en vue de sa suppression	HC	Préconisation	Résurgence de l'Ourbise	1
		2	Respect strict des Arrêtés Préfectoraux relatifs aux prélèvements à des fins d'irrigation.	HC	Réglementat.	Totalité du site	1
		3	Sensibilisation des usagers à l'impact des prélèvements d'eau	HC	Information Préconisation	Totalité du site	1
	Restauration du lit mineur	4	Restauration de la continuité écologique du cours d'eau	HC	Réglementat.	Totalité du site	2
		5	Création d'un Syndicat de rivière	HC	Préconisation	Totalité du site	1
	Epuración des eaux usées	6	Création d'une unité de traitement des eaux usées à Villefranche du Queyran et « Campech »	HC	Réglementat. Préconisation	Villefranche du Queyran « Campech »	1
		7	Création d'équipements individuels et collectifs d'épuration des eaux	HC	Réglementat. Préconisation	Totalité du site	1
	Suivi de la qualité des eaux	8	Suivi de la qualité des eaux	HC	Etude et Suivi	Totalité du site	1

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées		Nature des actions		Champ d'applicat.	Priorité
AMELIORER LA GESTION DE L'EAU DE L'OURBISE	Mise en cohérence des politiques publiques	9	Prise en compte, dans le SAGE, des objectifs de gestion du DOCOB	HC	Préconisation	Totalité du site	1
		10	Prise en compte des objectifs de gestion du DOCOB dans les politiques publiques	HC	Préconisation	Totalité du site	1
CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE HC 91E0 et HC 3150	Conserver, restaurer et gérer l'Aulnaie-frênaie riveraine 91E0 (Habitat Prioritaire)	11	Entretien de l'aulnaie-frênaie riveraine dans les secteurs en bon état de conservation	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
		12	Assurer une gestion douce des berges et de la ripisylve	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		13	Restauration de l'habitat dans les secteurs dégradés	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
		14	Plantation et entretien de haies (ripisylves)	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		15	Etude relative à la lutte contre les espèces allochtones	HC	Etude	Totalité du site	1
		15 bis	Lutte contre les espèces allochtones	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
	Restaurer et gérer l'habitat Lacs eutrophes 9150	16	Gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière	HC	Gestion	Marais de la Mazière	1
		16 bis	Etude sur la Gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière	HC	Etude	Marais de la Mazière	1
		17	Restauration, gestion et entretien de l'habitat « lacs eutrophes » à Castagnon	HC	Gestion	Castagnon	1
		18	Elimination des espèces végétales d'origine allochtones (jussie en particulier)	C Nat 2000	Gestion	Marais de la Mazière Castagnon	1
		18 bis	Cartographie des zones de lutte contre les espèces végétales allochtones.	HC	Etude	Marais de la Mazière Castagnon	1
CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES COMMUNAUTAIRES	Conserver et restaurer les corridors biologiques	19 = 12	Assurer une gestion douce des berges et l'entretien de la ripisylve	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		20 = 11	Entretien des habitats dans les secteurs en bon état de conservation	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
		21 = 13	Restauration des habitats dans les secteurs dégradés	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
		22	Favoriser les bandes enherbées d'une largeur > 5 mètres	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		22 bis = 14	Plantation et entretien de haies (ripisylves)	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1

<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Entretien et restaurer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire</b>	23	Entretien et gérer les prairies humides existantes par la fauche ou le pâturage	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		24	Faire évoluer les pratiques en terme de traitements phytosanitaires et fertilisants.	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		25	Assurer une localisation pertinente du gel PAC	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		26	Assurer une conversion des terres arables en prairies permanentes (herbages extensifs ou prairies permanentes)	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		27	Créer des points d'eau et des mares permanentes	C Natura 2000	Gestion	Totalité du site	1
		27 Bis	Créer des points d'eau et des mares permanentes	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		28	Entretien et gérer les mares permanentes	C Natura 2000	Gestion	Totalité du site	1
		28 bis	Entretien et gérer les mares permanentes	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		29	Eliminer les espèces allochtones animales (Ragondin, Rat-musqué)	HC	Gestion	Totalité du site	1
			<b>Entretien, préserver et restaurer les milieux forestiers</b>	30	Favoriser la biodiversité par préservation des boisements de feuillus et de la mixité forestière	Charte Natura 2000	Bonnes pratiques/ Gestion
31	Préserver les chênes et châtaigniers isolés			C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
32	Lancer une étude de faisabilité sur la réalisation d'une truffière pilote avec procédé d'évaluation			AA	Etude / Accompagnement	Haute Ourbise	3
33	Restauration d'une truffière à titre expérimental			AA	Gestion/ Accompagnement	Haute Ourbise	3
34	Restauration de haies avec plantation de feuillus dont chênes			C MAE-T	Gestion	Ourbise médiane et aval	1
<b>CONSERVER ET GERER LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Vison d'Europe</b>	35	Suppression des pièges vulnérants non sélectifs et de la lutte chimique	HC	Investissements	Totalité du site	1
		36	Evaluer les risques de surmortalité liés au franchissement des axes routiers	HC	Etude	Totalité du site	1
		37	Assister les maîtres d'ouvrage sur les investissements liés à ces risques	HC	Etude	Totalité du site	1

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées	Nature des actions	Champ d'applicat.	Priorité			
<b>CONSERVER ET GERER LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Vison d'Europe</b>	38	Cartographier l'aire colonisée par le Vison d'Amérique au sein du site N 2000 et du canal latéral	HC	Etude	Totalité du Site + canal latéral	1	
		39	Lancer un plan quinquennal de captures et de contrôle du Vison d'Amérique au sein du Site N2000 et du canal latéral	HC	Gestion/ Suivi	Totalité du Site + canal latéral	1	
	<b>Conserver la Cistude d'Europe</b>	40	Poursuivre l'opération de suivi et de renforcement entreprise au sein de la RNN de la Mazière sur le noyau de population aval	HC	Gestion/Suivi	Marais de la Mazière/ «Castagnon»	1	
		41	Etudier la possibilité de renforcement du noyau de population amont	HC	Etude	Ourbise amont	1	
		42	Identifier et cartographier l'ensemble des territoires de pontes du noyau de population amont et appréhender la réalité de la prédation exercée.	HC	Etude/Suivi	Ourbise amont	1	
		43	Lutter contre les espèces animales allochtones de tortues et crustacés	HC	Gestion	Totalité du site	1	
		44	Constituer des réserves de pêche sur les zones biologiquement sensibles pour la Cistude d'Europe.	HC	Règlementation	Totalité du site	1	
		<b>Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches</b>	45	Etudier l'opportunité d'une opération de réintroduction à « Rex »	HC	Etude	Ourbise amont (Rex)	1
	46		Réintroduire un noyau de population à « Rex » avec suivi et évaluation	HC	Gestion/Suivi	Ourbise amont (Rex)	1	
	47 = 43		Lutter contre les espèces animales allochtones de crustacés	HC	Gestion	Totalité du site	1	
	<b>ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</b>	<b>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</b>	48	Animer le DOCOB : informer, aider à la contractualisation, animation du CPL, suivi de l'état de réalisation.	HC	Animation	Totalité du site	1
	<b>ASSURER LE SUIVI</b>	<b>Assurer le suivi des paramètres biotiques</b>	49	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'IC	HC	Suivi	Totalité du site	1
	<b>ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE</b>	<b>Mettre en œuvre un plan de communication autour du site</b>	50	Créer une Maison Natura 2000 permettant une identification et une promotion du site N 2000	AA	Accompagnement/ Communication	Caubeyres/ Villeton	3
51			Elaborer un plan d'animation spécifique du site N 2000 avec des partenaires locaux	AA	Accompagnement/ Valorisation	Totalité du site	3	

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées		Nature des actions		Champ d'applicat.	Priorité
ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE, PEDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE DU SITE	Mettre en œuvre un plan de communication autour du site	52	Créer un site Internet d'animation du site et assurer sa mise à jour	AA	Accompagnement/ Communication	Totalité du site	3
	Assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site	53	Etudier la prise en compte de Natura 2000 dans le schéma départemental de randonnée pédestre et sa valorisation.	AA	Accompagnement/ Valorisation	Totalité du site	3
		54	Restaurer les sources de l'Ourbise (lavoir de St Julien de Fargues en particulier)	AA	Accompagnement/ Valorisation	Saint Julien	3

Les mesures prises, en vertu de la Directive 92/43/CEE, « visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire » (Art. 2, 2<sup>ème</sup> alinéa) avant de préciser dans le 3<sup>ème</sup> alinéa de ce même article 2 « Les mesures prises (...) tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales ».

Les actions de gestion à mettre en œuvre au sein d'un site Natura 2000 poursuivent, de ce fait, deux objectifs : la conservation et -ou- la restauration d'habitats d'intérêt communautaire, d'espèces ainsi que d'habitats d'espèces ou d'espèces d'intérêt communautaire.

On entend par « **Conservation** », le « maintien ou le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle » (Art 3 – 1<sup>er</sup> alinéa).

Ainsi, les Etats membres doivent-ils prendre « les mesures appropriées pour éviter dans les Zones Spéciales de Conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la Directive » (Art. 6 -2<sup>ème</sup> alinéa).

Or, au sein du site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise, la conservation ne concerne que deux types d'habitats d'intérêt communautaire dont un dans un état de conservation défavorable (L'aulnaie-frênaie riveraine) et cinq espèces dont une ne représentant pas une priorité particulière du fait de sa présence relative (Grand murin), les trois autres présentant un état pouvant être qualifié de « **très défavorable** » (Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches) à « **à surveiller** » (Cistude d'Europe). De ce fait, en dehors de l'habitat « Aulnaie frênaie riveraine », les mesures de gestion de type « conservatoire » ne s'appliqueront que de manière ciblée au sein du périmètre concerné.

Pour ce qui est des opérations de « *restauration* » ou de « *renforcement* » d'habitats et -ou- d'espèces, la problématique se révélera quelque peu différente dès lors que la Directive énumère un certain nombre de prescriptions dans ses articles 12 à 16.

La « *restauration* » vise à « *permettre à un habitat ou à une espèce de retrouver les conditions biologiques optimales à son état de conservation à long terme* ». Il en est de même pour le « *renforcement* » qui, lui, s'opère à un moment où l'habitat, l'espèce, l'habitat d'espèce, demeurent encore présents.

La restauration concernera, par exemple le Vison d'Europe ou l'Ecrevisse à pattes blanches, le renforcement s'appliquant à l'habitat « *Aulnaie-frênaie riveraine* » ou bien à la Cistude d'Europe.

La conservation comme la restauration ou le renforcement d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire, impliquent la mise en œuvre d'actions de gestion particulières susceptibles de se voir regroupées en deux grands ensembles :

- ✓ Les actions de gestions élaborées autour de mesures contractuelles (contrats FG MN, Contrats agri-environnementaux, adhésion à la future charte Natura 2000 du site) ou non,
- ✓ La mise en cohérence des politiques publiques relevant de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou des Etablissements Publics avec les principes édictés par le DOCOB. dans un contexte d'information, de communication et de valorisation du Site Natura 2000 le plus large possible.

Il convient toutefois de hiérarchiser les diverses actions de gestion proposées autour de trois grands ensembles relatifs à différents degrés de priorité :

- ✓ **Priorité 1** : ensemble des actions jugées les plus importantes dans un contexte de conservation ou de restauration/renforcement d'habitats ou -et- d'espèces d'intérêt communautaire,
- ♦ **Priorité 2** : ensemble des actions jugées importantes pour la gestion du site Natura 2000 mais à un degré inférieur à celle constituant le précédent degré de priorité,
- ✓ **Priorité 3** : ensemble des actions jugées non prioritaires pour la conservation des habitats et des espèces mais représentant un intérêt sur le plan de la sauvegarde d'une partie du patrimoine local.

Les actions de priorité 1 et 2 peuvent relever de deux types de mesures : actions contractuelles (C) et actions Hors Contrat (HC). Les actions de priorité 3, ne participant pas directement à l'objectif de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, relèvent de mesures d'accompagnement (AA).

Une fois adoptées par le Comité de Pilotage Local, ces options de gestion ne seront mises en œuvre, pour certaines d'entre elles, qu'avec l'assentiment des propriétaires à travers la signature de contrats. Ces contrats définissent les engagements rémunérés ou pas. « *Pour l'application du DOCument d'Objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats natura 2000* » (Art. L414-3 du Code de l'Environnement).

Pour les parcelles agricoles (définies au sein des périmètres SAU), ces contrats prenaient jusqu'au 31/12/2006 la forme de CAD signés pour 5 ans avec une bonification de 20% et une exonération de TFNB. Un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales a pris le relais en 2008 selon des modalités disponibles auprès de la DDAF. Dans l'élaboration du DOCOB, les cahiers des charges des contrats type CAD ont été utilisés pour servir de base aux engagements techniques nécessaires à la conservation des habitats et des espèces comme aux montants unitaires de rémunération. Certains de ces éléments devront être adaptés en fonction des règles du dispositif défini dans le cadre des MAE-T. Seules les fiches synthétiques comportant les engagements et rémunérations actuelles figurent dans le présent document.

Sur les parcelles situées hors périmètre SAU, ces mêmes contrats relèvent de financements pris sur le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FG MN) et sont signés pour une période minimale de 5 ans.

Pour les parcelles forestières, les financements relèvent du Ministère de l'Agriculture ou bien des contrats FG MN précités.

Un autre outil de la politique contractuelle : la Charte Natura 2000 dont les modalités sont définies par le Code de l'Environnement dans son article L 414-3 : « *Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent adhérer à une Charte Natura 2000. La Charte Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements définis par le DOCument d'Objectifs et pour lesquels le DOCument d'Objectif ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement* ».

L'adhésion à cette Charte, signée pour une période de 5 ou 10 ans, implique l'adoption d'engagements correspondant à « *des pratiques de gestion courante et durable des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats* ». Elle permet, également, de bénéficier d'une exonération de la TFNB.

Dans certaines conditions, elle permet, également, de disposer d'une garantie de gestion durable nécessaire à l'obtention de certaines subventions publiques. Elle sera établie, au cours de l'animation, selon les modalités définies dans la Circulaire récemment publiée, en concertation avec le Comité de Pilotage

## 1-2 Améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise

La conservation durable des habitats naturels de la vallée de l'Ourbise ne saurait s'affranchir d'une amélioration du fonctionnement de l'hydrosystème dans son ensemble c'est-à-dire un maintien des débits et de la qualité des eaux indispensables à la sauvegarde des habitats et des espèces ainsi que la restauration d'un bon fonctionnement hydraulique favorisant la libre circulation des espèces sur l'ensemble des vecteurs concernés.

Les études réalisées sur l'ensemble du cours de l'Ourbise ont clairement mis en évidence une dégradation de la qualité des eaux de la rivière. En corollaire, un appauvrissement des paramètres biotiques touchant la macrofaune benthique par exemple se manifeste. Il convient donc de pallier à cette dégradation en restaurant les paramètres abiotiques (débit, oxygénation, MES, température, nitrates ...) susceptibles d'avoir un impact favorable sur les éco systèmes concernés mais aussi en supprimant les facteurs de pollution clairement identifiés (Absence de procédés d'épuration des eaux au moulin de Campech, absence de traitement des eaux du bourg de Villefranche du Queyran et, à un degré moindre du fait du caractère diffus de l'implantation du bourg, de Villeton).

Enfin, la présence de moulins implantés sur le lit même de la rivière, en créant des biefs indépendants représentent autant d'obstacles à la libre circulation des espèces, un danger pour nombre d'entre elles (chute dans les puits, noyade) et un facteur non négligeable de dégradation des paramètres abiotiques (réchauffement des eaux dans les biefs, perte en oxygène) et biotiques (prolifération des algues, colmatage).

Ce problème paraît constituer un élément prioritaire dans la restauration de la qualité biotique et abiotique de l'Ourbise.



Par ailleurs, l'Ourbise se trouve concernée par le Projet SAGE Garonne en cours d'élaboration. Il importe que les orientations de gestion du DOCOB soient prises en compte par ce SAGE Garonne.

## 1-2-1 Les objectifs opérationnels pour améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise

Dix mesures de gestion relevant du suivi, de la préconisation, de la réglementation ou encore de la simple information sont proposées en tant qu'objectifs opérationnels propres à « améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise », objectif de site clairement défini.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées	Nature des actions		Champ d'applicat.	Priorité	
<b>AMELIORER LA GESTION DE L'EAU DE L'OURBISE</b>	<b>Maintenir un débit suffisant</b>	1	Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'AEP à Caillerot	HC	Etude/Suivi	Résurgence de l'Ourbise	1
		1bis	Recherche d'une solution alternative au prélèvement à « Caillerot » en vue de sa suppression	HC	Préconisation	Résurgence de l'Ourbise	1
		2	Respect strict des Arrêtés Préfectoraux relatifs aux prélèvements à des fins d'irrigation.	HC	Réglementat.	Totalité du site	1
		3	Sensibilisation des usagers à la l'impact des prélèvements d'eau	HC	Information/Préconisation	Totalité du site	1
	<b>Restauration du lit mineur</b>	4	Restauration de la continuité écologique du cours d'eau	HC	Réglementat/Préconisation	Totalité du site	2
		5	Création d'un syndicat de rivière	HC	Préconisation	Totalité du site	1
	<b>Epuration des eaux usées</b>	6	Création d'une unité de traitement des eaux à Villefranche du Queyran et « Campech »	HC	Réglementat/Préconisation	Villefranche du Queyran « Campech »	1
		7	Création d'équipements individuels et collectifs d'épuration des eaux	HC	Réglementat/Préconisation	Totalité du site	1
	<b>Suivi de la qualité des eaux</b>	8	Suivi de la qualité des eaux de l'Ourbise	HC	Etude/Suivi	Totalité du site	1
	<b>Mettre en cohérence les politiques publiques</b>	9	Prise en compte, dans le SAGE, des mesures de gestion du DOCOB	HC	Préconisation	Totalité du site	1
10		Prise en compte des mesures du DOCOB dans les politiques publiques.	HC	Préconisation	Totalité du site	1	



1-2-2 Les fiches action relatives aux objectifs opérationnels pour améliorer la gestion des eaux de l'Ourbise

<b>FICHES ACTIONS 1 à 3</b>		<b>OBJECTIF DE SITE : AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 « L'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL Maintien d'un débit suffisant</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur la rivière</b>	
<p>Au cours des cinq dernières années, le débit de l'Ourbise, aux dires de nombreux riverains et d'Elus, paraît avoir considérablement diminué sans que l'on puisse quantifier cette baisse du fait d'absence de suivi.</p> <p>Actuellement, la sécheresse qui sévit année après année hypothèque les approvisionnements latéraux (sources) comme ceux des affluents souvent à sec.</p> <p>L'impact se traduit par un colmatage plus ou moins important du fond du lit mineur, une diminution de l'oxygène dissout et donc une diminution des capacités biologiques de la rivière.</p>	<b>1</b>	<p>Prélèvement d'eau à la résurgence de « Caillerot » (Pk n° 3,270) à des fins domestiques par le Syndicat des Eaux de Damazan/Buzet</p>	<p><i>Prélèvements de 15 litres/s maximum accordés par l'Arrêté Préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1982.</i></p> <p><i>Construction d'une dérivation jusqu'à un poste de connexion réseau (rivière non approvisionnée sur 300/400 m).</i></p>
	<b>2</b>	<p>Prélèvement d'eau au lieu-dit « Pailltet » (commune d'Anzex) par l'ASA de Villefranche du Queyran à des fins d'irrigation.</p> <p>Prélèvement d'eau au lieu-dit « Moulin de Martinet » au « Pk 10,300 » par l'ASA de Leyritz-Moncassin à des fins d'irrigation.</p>	<p><i>Prélèvements de 280 000 mètres cubes soumis à Arrêté Préfectoral du 02 mars 2001</i></p> <p><i>Prélèvements de 400 000 mètres cubes (1<sup>er</sup> décembre au 31 mars) soumis à Arrêté Préfectoral. Prélèvements autorisés sauf prise d'A.P dans le cadre de la gestion de la crise d'étiage</i></p>
	<b>3</b>	<p>Prélèvements réalisés par des particuliers à des fins d'irrigation de type agricole.</p>	<p><i>Prélèvements de 419 842 mètres cubes</i></p>
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>1- Réaliser une étude hydraulique au niveau du prélèvement AEP (suivi des débits amont/aval du prélèvement AEP) <u>Hors Contrat Etude et Suivi.</u></p> <p>1bis- Recherche d'une solution alternative au prélèvement à « Caillerot » en vue de sa suppression –<u>Hors Contrat préconisation-</u></p> <p>2- Mise en oeuvre de tours d'eau en période d'étiage et révision des volumes prélevables autorisés dans le cadre de la réforme gestion collective, <u>Hors Contrat Réglementation-</u>.</p> <p>3- Sensibilisation des usagers à l'impact des prélèvements réalisés dans l'Ourbise et la nappe alluviale, <u>Hors contrat Préconisation-</u>.</p>			

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Fiche n°1</b>	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de</b> <b>l'Ourbise</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Maintenir un débit suffisant</b>		<b>Priorité 1</b>
			<b>HC</b> <b>(Etude suivi)</b>
<b>Code n° : GE1</b>	<b>« Améliorer les connaissances pour les prélèvements d'AEP à Caillerot »</b>		
<b>Montant retenu</b>			
<b>Secteur concerné</b>	<b>Résurgence de « Caillerot » et ensemble du site</b>		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b> . <b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies <b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant un débit suffisant, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire		
<b>Modalités</b>	Définition d'un cahier des charges - Etude et suivi des débits pendant 1 à 2 ans.		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>			
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB		
<b>Partenaire (s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB/DDAF. Collectivités Territoriales (Conseil Général) Syndicat des Eaux de Damazan-Buzet		
<b>Coût estimé sur 5 ans</b>	Sans objet		
<b>Ressources financières potentielles</b>			

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n° Ibis	OBJECTIF DE SITE Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise Objectif opérationnel Maintenir un débit suffisant	
	Priorité 1	HC (Préconisation)
Code n° : GE2	« Rechercher une solution alternative au prélèvement à « Caillerot » en vue de sa suppression »	
Montant retenu	Coûts inclus dans l'action 48 (animation du site)	
Secteur concerné	Résurgence de « Caillerot » et, par voie de conséquence, ensemble du site	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91F0)</b> .	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91F0)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies	
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant un débit suffisant, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire	
Modalités	Recherche d'une solution alternative au prélèvement à « Caillerot » en vue de sa suppression	
Documents et enregistrements obligatoires	Etude d'impact et étude d'incidence pour tout projet de prélèvement d'eau à « Caillerot » (Décret 2005/613 du 27 mai 2005)	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB	
Partenaire (s) potentiel(s)	Structure animatrice du DOCOB/ DDAF Collectivités Territoriales (Conseil Général) Syndicat des Eaux de Damazan-Buzet	
Coût estimé sur 5 ans	inclus dans l'action 48 – 2 jours de la structure animatrice, personne ressource.	
Ressources financières potentielles	Sans objet	

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n°2	OBJECTIF DE SITE Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise Objectif opérationnel Maintenir un débit suffisant	
	Priorité 1 HC (Réglementation)	
Code n° : GE3	« Respect strict des arrêtés préfectoraux concernant les prélèvements d'eau à des fins d'irrigation »	
Coût de l'action	Sans objet	
Périmètre concerné	Ensemble du site	
Habitats et espèces concernés	<p><b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>.</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>., aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies</p> <p><b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b></p>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<p>Limiter les prélèvements en période sensible, Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant un débit suffisant, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	Arrêtés Préfectoraux autorisant les prélèvements en vue du remplissage des lacs en période de « Hautes Eaux ».	
Conditions de mise en oeuvre	Arrêtés Préfectoraux.	
Modalités techniques de mise en oeuvre	<p>Application stricte des Arrêtés d'autorisation de prélèvements d'eau à quelque fin que ce soit. Sensibilisation des utilisateurs à une politique d'économie d'eau en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (en lien avec Action 3)</p>	
Partenaire(s) potentiel(s)	<p>Structure animatrice du DOCOB DDAF/ MISE ASA, Chambre d'Agriculture Collectivités Territoriales</p>	
Ressources financières potentielles	Sans objet (réglementation)	

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n°3	OBJECTIF DE SITE	Priorité 1
	Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise Objectif opérationnel Maintenir un débit suffisant	HC (Préconisation)
Code n° : GE4	« Sensibilisation des usagers à l'impact des prélèvements »	
Coût de l'action	Coûts inclus dans la programmation de l'action 48 (animation du site)	
Périmètre concerné	Ensemble du site	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> .	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies	
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Limiter les prélèvements, Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant un débit suffisant, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire	
Documents et enregistrements obligatoires	Décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 modifiés par les décrets 2006-880 et 2006-881 du 17 juillet 2006	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF/MISE	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Sensibilisation des particuliers à une politique d'économie d'eau.	
Partenaire(s) potentiel(s)	Structure animatrice du DOCOB DDAF/ MISE ASA, Association Climatologique de la Moyenne Garonne. Collectivités Territoriales Chambre d'Agriculture	
Ressources financières potentielles	2 jours de la structure animatrice, personne ressource, inclus dans l'action 48	

<b>FICHES ACTION 4 et 5</b>		<b>OBJECTIF DE SITE : AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 « L'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL Restauration du lit mineur</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur la rivière</b>	
<p>Depuis de très nombreuses décennies, des moulins ont été construits sur le cours même de l'Ourbise fractionnant ainsi le lit mineur en 23 « tronçons » totalement indépendants les uns des autres. Lors des opérations de remembrements conduites sur certaines communes à la fin des années soixante, le cours initial de la rivière a été rétabli, ce qui représente toutefois l'exception venant confirmer une règle peu propice à la diversité biologique. L'impact sur la rivière se mesure en baisse de débit, dépôt des matières organiques, eutrophisation, perte en oxygène, absence de continuité dans le linéaire du cours d'eau. L'étude conduite en matière de détermination des IBGN comme de la qualité de l'eau au niveau physico-chimique n'a fait que confirmer ce diagnostic. Cette situation s'avère d'autant plus préjudiciable que le rôle économique des moulins a disparu.</p>	<b>4</b>	<p>Annexion du cours principal par de nombreux moulins</p>	<p><i>Interruption du cours de la rivière et des déplacements de la faune piscicole.</i></p> <hr/> <p><i>Chute plus ou moins importante et présence de déversoirs empêchant tous déplacements.</i></p> <hr/> <p><i>Biefs facilitant le réchauffement des eaux et le dépôt des sédiments.</i></p>
	<b>5</b>	<p>Absence de structure de gestion de la rivière</p>	<p><i>Absence de coordination et de planification dans les actions de gestion</i></p> <hr/> <p><i>Absence de recours à des méthodes de gestion douce de l'écosystème</i></p>
	<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>		
	<p><b>4- Restauration du lit mineur de la rivière à l'image de ce qui a été réalisé au moulin de « Rex » par exemple. Réalisation d'aménagement permettant de restaurer la continuité écologique (par exemple en créant un canal de dérivation) . Hors contrat</b></p> <p><b>5- Création d'un Syndicat de rivière. Hors contrat préconisation</b></p>		

Site <b>FR 7200738</b> L'Ourbise Fiche n°4	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de</b> <b>l'Ourbise</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Restauration du lit mineur</b>	<b>Priorité 2</b>  <b>HC</b>
<b>Code n° : GE 5</b>	<b>« Restauration de la continuité écologique du cours d'eau »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>A déterminer ultérieurement sous réserve de l'application de la législation relative à la gestion de l'eau.</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	<b>Ensemble du site</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b> . <b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies <b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant la pérennité du cours, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire Favoriser les échanges entre les différentes parties du cours de la rivière	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Loi sur l'Eau, DCE, SDAGE et PDM. Titres de propriété.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF/MISE	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Application stricte de la législation en matière de gestion des eaux, Sensibilisation à la restauration du lit mineur de l'Ourbise, Réalisation d'ouvrages permettant l'alimentation en eau, si nécessaire, des moulins par un canal d'aménée.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Collectivités Territoriales Privés	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat - Union Européenne Collectivités Territoriales AEAG - Privés	

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n°5	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Restauration du lit mineur</b>		<u>Priorité 1</u>
			HC (Préconisation)
<b>Code n° : GE 6</b>	<b>« Création d'un Syndicat de rivière »</b>		
<b>Coût de l'action</b>	<b>Pas de financement spécifique au titre de Natura 2000</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	<b>Ensemble du site</b>		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> .		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies		
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Améliorer l'écoulement de la rivière en assurant la pérennité du cours, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges)		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Documents relatifs à la Constitution d'un Syndicat de rivière agréé.		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF/MISE		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Sensibilisation à la restauration du lit mineur de l'Ourbise, Gestion coordonnée de la rivière prenant en compte les actions de gestion du DOCOB		
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Collectivités Territoriales (dont CATER)		
<b>Ressources financières potentielles</b>	A traiter dans le cadre de la procédure classique de création de syndicat de rivières.		

<b>FICHES ACTION 6 à 7</b>		<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 « L'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Epurer les eaux usées</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur la rivière</b>	
<p>Les analyses des eaux de l'Ourbise ont mis en lumière, tout spécialement en aval de Villefranche du Queyran, une dégradation importante des paramètres biotiques de la rivière avec colmatage du lit mineur sur la majeure partie de son cours.</p> <p>L'impact de l'absence de système de traitement des eaux usées de cette petite agglomération apparaît incontestable.</p> <p>Il en est de même pour des structures plus modestes de type privé, comme le complexe camping/pêche du moulin de Campech dont les installations d'épuration des eaux usées ne paraissent pas en adéquation avec la fréquentation du site.</p>	6	<p>Création d'une station d'épuration des eaux.</p> <p>Agglomération de Villefranche du Queyran (225 habitants en secteur aggloméré)</p> <p>Agglomération de Villeton (282 habitants en secteur aggloméré)</p>	<p>Pollution organique et chimique</p> <p>Colmatage important du lit mineur</p>
	7	<p>Création d'équipements individuels et collectifs.</p> <p>Moulin de Campech (37000 nuitées/an avec accueil maximum de 240 personnes/jour en période estivale)</p>	<p>Pollution organique et chimique (2 bacs à graisse).</p> <p>Colmatage plus ou moins important du lit mineur.</p>
		<p>Pisciculture du moulin de Rivet (en cessation d'activité).</p> <p>Devrait avoir disparu en 2007 ou 2008</p>	<p>Pollution de type « organique » à l'aval. Introduction d'individus allochtones (truites arc-en-ciel) appelée à disparaître avec la fermeture de la pisciculture.</p>
		<p>Habitat individuel (habitations principale et secondaires)</p>	<p>Pollution organique et chimique</p>
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>6- Construction d'une unité de traitement des eaux de Villefranche du Queyran et de l'unité touristique de Campech par filtres plantés et contrôle de la qualité des eaux avant rejet dans la rivière. <u>Hors contrat/Réglementation/ Préconisation.</u></p> <p>7- Création d'équipements individuels et collectifs. <u>Hors contrat/Réglementation/ Préconisation.</u></p>			

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Fiche n°6</b>	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise</b> <u>Objectif opérationnel</u> <b>Epurer les eaux usées</b>		<b>Priorité 1 et 2</b>
			<b>HC</b> <b>(Préconisation</b> <b>Réglementation)</b>
<b>Code n° : GE7</b>	« Création d'une unité de traitement à Villefranche du Queyran et Villeton »		
<b>Coût de l'action</b>	Pas de financement spécifique au titre de Natura 2000		
<b>Périmètre concerné</b>	Villefranche du Queyran et Villeton		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> .		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies		
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Améliorer la qualité des eaux de la rivière en assurant un contrôle des rejets domestiques, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Permis de construire, Loi sur l'Eau et Textes connexes. Textes découlant de l'Ordonnance du 11 avril 2001		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF/MISE		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Réalisation d'une unité de traitement des eaux à Villefranche du Queyran (priorité 1) et à Villeton (Priorité 2)		
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Collectivités Territoriales		
<b>Ressources financières potentielles</b>	A traiter dans le cadre de la procédure classique de réalisation de stations d'épuration.		

<p><u>Site FR 7200738</u> L'Ourbise  <u>Fiche n°7</u></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Epurier les eaux usées</b></p>	<p><b>Priorité 1</b>  <b>HC</b> <b>(Réglementation</b> <b>Préconisation)</b></p>
<p><b>Code n° : GE 8</b></p>	<p><b>« Création d'équipements individuels et collectifs »</b></p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>Pas de financement spécifique au titre de Natura 2000</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>.  <b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>, aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies  <b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>Améliorer la qualité des eaux de la rivière en assurant un contrôle des rejets domestiques tout spécialement à l'Unité Touristique du Moulin de Campech, Inciter à l'installation d'un assainissement individuel ; inciter à l'entretien régulier de tels systèmes, Supprimer le colmatage du fond, Augmenter la teneur en O2 des eaux, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges) Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire</p>	
<p><b>Documents et enregistrements obligatoires</b></p>	<p>Permis de construire, Loi sur l'Eau et Textes connexes. Textes relatifs au RSD</p>	
<p><b>Conditions de mise en oeuvre</b></p>	<p>Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF/MISE</p>	
<p><b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b></p>	<p>Réalisation d'une unité de traitement des eaux à Campech (priorité 1)</p>	
<p><b>Opérateur(s) potentiel(s)</b></p>	<p>Collectivités Territoriales</p>	
<p><b>Ressources financières potentielles</b></p>	<p>A traiter dans le cadre de la procédure classique de réalisation d'équipements d'épuration des eaux.</p>	

<b><u>FICHE ACTION 8</u></b>		<b><u>OBJECTIF DE SITE :</u></b> <b>AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>	
<b><u>Site Natura 2000</u></b> <b><u>FR 7200738 « L'Ourbise »</u></b>		<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b> Suivi de la qualité des eaux	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur la rivière</b>	
<p>Les analyses des eaux de l'Ourbise ont mis en lumière, tout spécialement en aval de Villefranche du Queyran, une dégradation importante des paramètres biotiques de la rivière avec colmatage du lit mineur sur la majeure partie de son cours.</p> <p>L'impact de l'absence de système de traitement des eaux usées de cette petite agglomération apparaît incontestable.</p> <p>Il en est de même pour des structures plus modestes de type privé, comme le complexe camping/pêche du moulin de « Campech » dont les installations d'épuration des eaux usées ne paraissent pas en adéquation avec la fréquentation du site.</p>	<p>8</p> <p>Suivi de la qualité des eaux de la rivière</p>	<p>Evaluation de l'impact des mesures de gestion et suivi longitudinal de la qualité des eaux inscrit dans le cadre d'un Plan de type quinquennal.</p>	
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>8- Suivi de la qualité des eaux selon un Plan Quinquennal, avec détermination des paramètres physico-chimiques et bactériologiques d'une part, des valeurs IBGN d'autre part. 2 campagnes de 5 stations ou points de référence ont été retenues (début et fin de Plan). <u>Hors contrat</u> (Etudes et Suivis).</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n°8	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Suivi de la qualité des eaux de l'Ourbise</b>	
	Priorité 1	HC Etude et Suivis
Code n° : GE 9	« Suivi de la qualité des eaux selon un Plan Quinquennal »	
Coût de l'action	10 400 euros HT	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<p><b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>.</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0 - Habitat prioritaire -)</b>, aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaias.</p> <p><b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b></p>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<p>Contrôler la qualité des eaux de la rivière en assurant un suivi à partir de 5 points répartis sur l'ensemble du périmètre</p> <p>Réaliser la détermination des paramètres physico-chimiques de chacun de ces points référents une fois/5 ans,</p> <p>Déterminer, par IBGN, les indices biotiques permettant d'évaluer la qualité des eaux.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	Convention et lettre de commande. Rapport de synthèse.	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF/MISE	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Application stricte des protocoles concernant les IBGN comme la détermination des paramètres physico-chimiques par Laboratoire agréé.	
Opérateur(s) potentiel(s)	Structure animatrice du DOCOB Associations EPCI	
Mode de calcul	1 040€/point x 2 fois 5 points = 10 400 €	
Coût estimé sur 5 ans	10 400 € ( 2 campagnes de 5 points)	
Ressources financières potentielles	FGMN, Union Européenne, AEAG, Collectivités Territoriales.	

Prix IBGN : DIREN Rhône Méditerranée (450 à 538 €/HT/station)  
Adour Garonne : Prix plafond 600 €/HT à compter du 01/01/07

Prix analyses : Déplacements frais de Personnel : 1 jx2,5x2x160 = 800 €  
Analyses : 200 x 10 = 2 000 €

Rédaction, édition, frais administratifs : 1 200 €

<b>FICHES ACTION 9 à 10</b>		<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Mise en cohérence des politiques publiques</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>		<b>Impact sur la rivière</b>
<p>Les analyses des eaux de l'Ourbise ont mis en lumière une dégradation importante des paramètres biotiques et abiotiques de la rivière. Par ailleurs, un SAGE se trouve en cours de rédaction et se doit donc de prendre en compte cette dégradation comme la totalité des actions retenues dans le cadre du présent Document d'Objectifs.</p> <p>Il paraît, enfin, utile de préconiser une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques dans l'optique du respect des objectifs du Document d'Objectifs</p>	9	Prise en compte des objectifs du DOCOB dans le SAGE	
	10	Prise en compte des objectifs du DOCOB dans les politiques publiques locales	
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>9- Insertion, dans le SAGE, des mesures de gestion figurant dans le présent Document d'Objectifs</p> <p>10- Prise en compte des mesures de gestion figurant dans le présent Document d'Objectifs dans l'ensemble des politiques publiques locales à l'intérieur du site FR 7200738</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°9	Objectif de Site : Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise	Priorité 1
	Objectif opérationnel Mise en cohérence des politiques publiques	HC
Code n° : GE 10	« Prise en compte des objectifs du DOCOB dans le SAGE »	
Coût de l'action	Coûts inclus dans la programmation de l'action 48 (animation du site)	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> Habitat prioritaire).	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0 Habitat prioritaire)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies	
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Amélioration de la qualité des eaux, Gestion et soutien des étiages, Limitation des transports de sable en provenance du bassin versant, Mise en cohérence des plans de gestion des eaux et de la rivière dans son ensemble.	
Documents et enregistrements obligatoires	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	
Conditions de mise en oeuvre	<b>Intégration de la mesure au SAGE Garonne</b>	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Communication des Objectifs du DOCOB	
Opérateur(s) potentiel(s) Contrôles	Structure chargée de la rédaction du SAGE	
Coût estimé sur 5 ans	Sans objet (2 jours de la structure animatrice, personne ressource, inclus dans l'action 48)	
Ressources financières potentielles	Sans objet	

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°10	Objectif de Site : Améliorer la gestion de l'eau de l'Ourbise	Priorité 1
	Objectif opérationnel Mise en cohérence des politiques publiques	HC Préconisation
Code n° : GE 11	« Prise en compte des objectifs du DOCOB dans les Politiques Publiques »	
Coût de l'action	Pas de financement nécessaire.	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> .	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> , aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies	
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Mise en cohérence des plans de gestion des eaux et de la rivière dans son ensemble avec les politiques publiques initiées à l'intérieur du périmètre du site ou de nature à avoir un impact ou une incidence sur le site lui-même.	
Documents et enregistrements obligatoires	Ensemble des Textes et Documents Administratifs relatifs au périmètre concerné.	
Conditions de mise en oeuvre	Prise en compte des actions de gestion dans les politiques publiques.	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Intégration des mesures du DOCOB dans l'ensemble des réflexions et décisions menées ou prises en terme de « Politiques Publiques Locales ».	
Opérateur(s) potentiel(s) Contrôles	Préfecture de Lot-et-Garonne Administrations d'Etat Administrations Territoriales	
Coût estimé sur 5 ans	Sans objet.	
Ressources financières potentielles	Sans objet.	

### 1-3 Observer et gérer les habitats d'intérêt communautaire

La gestion des habitats et des espèces s'articulera autour de la préservation et si possible de la restauration des habitats d'intérêt communautaire ayant été recensés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise : « Aulnaie-frênaie riveraine » et « Lacs eutrophes ».

En fonction des impératifs directement ou indirectement liés aux actions de gestions préconisées dans le cadre du présent DOCOB, les mesures à prendre pourront se révéler, soit à caractère propre à la concrétisation de l'action programmée, soit à caractère synergique ou commun à plusieurs actions.

Par ailleurs, l'un des deux habitats d'intérêt communautaire étant situé dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière, il ne sera pas nécessaire d'envisager de fiche action spécifique, la préservation de cet habitat relevant des plans de gestion de la réserve naturelle. En cas d'opérations écologiquement cohérentes au sein du périmètre de la réserve naturelle et dans ses abords immédiats, le financement sera clairement identifié sur un des outils financiers possibles (plan de gestion de la réserve naturelle, Contrat Natura 2000...). La prise en charge de ces financements par le plan de gestion sera privilégiée. L'Aulnaie-frênaie riveraine restera donc le seul habitat d'intérêt communautaire concerné par les fiches actions relevant de ce domaine d'intervention.

#### 1-3-1 Objectifs opérationnels pour conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire.

Six mesures de gestion sont proposées pour « *améliorer la gestion et la conservation des habitats d'intérêt communautaire* », objectif de site clairement défini. Elles sont regroupées sous forme de fiches action présentées ci-après.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées	Nature des actions		Champ d'applicat.	Priorité	
<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b> HC 91 <sup>E0</sup> (Habitat prioritaire) et HC 3150	<b>Conserver, restaurer et gérer l'Aulnaie-frênaie riveraine</b>	11	Entretien de l'habitat aulnaie frênaie riveraine dans les secteurs en bon état de conservation	C Natura 2000	Gestion	Totalité du site	1
		12	Assurer une gestion douce des berges et de la ripisylve.	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		13	Restauration et entretien de l'habitat dans les secteurs dégradés	C Natura 2000	Gestion	Totalité du site	1
		14	Plantation et entretien de haies (ripisylves)	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		15	Etude relative à la lutte contre les espèces exogènes	HC	Etude	Totalité du site	1
		15 bis	Lutte contre les espèces exogènes	C Nat 2000	Gestion	Totalité du site	1
	<b>Restaurer et gérer l'habitat Lacs eutrophes</b>	16	Gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière	HC	Gestion	Marais de la Mazière	1
		16 bis	Etude sur la gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière	HC	Etude	Marais de la Mazière	1
		17	Restauration, gestion et entretien de l'habitat à Castagnon	HC	Gestion	Castagnon	1
		18	Elimination des espèces végétales d'origine allochtone (jussie en particulier)	C Natura 2000	Gestion	Marais de la Mazière Castagnon	1
		18 bis	Cartographie des zones de lutte contre les espèces végétales allochtones	HC	Etude	Marais de la Mazière Castagnon	1

Les fiches peuvent se décliner en plusieurs types de modules de gestion :

- ✓ Entretien et gestion de l'habitat,
- ✓ Opérations de restauration dans les secteurs plus ou moins dégradés, allant jusqu'à la disparition pure et simple de l'habitat,
- ✓ Lutte contre les espèces allochtones à caractère invasif plus ou moins affirmé.

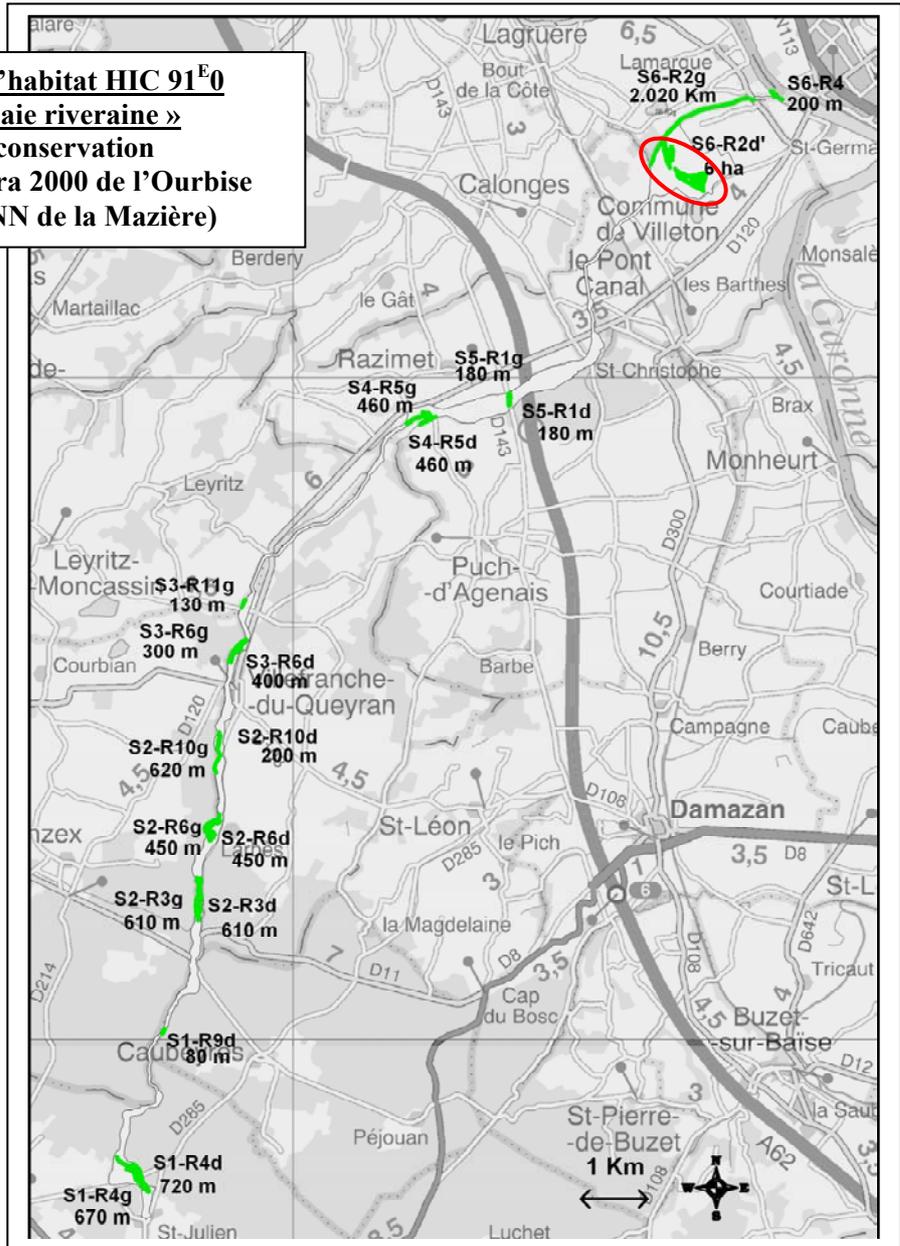
1-3-2 Les fiches action relatives aux objectifs opérationnels liés à la gestion et à la conservation del'Aulnaie-frênaie riveraine, habitat prioritaire d'intérêt communautaire (HIC )

<b>FICHES ACTION 11 à 15 (15bis)</b>		<b>OBJECTIF DE SITE : CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 « L'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver, restaurer et gérer l'aulnaie-frênaie riveraine HC 91<sup>E0</sup> (Habitat prioritaire)</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>		<b>Impact sur l'habitat</b>
<b>Habitat résiduel ayant fortement régressé jouant pourtant un rôle fondamental dans la fixation des berges comme sur le plan paysager. Il constitue, de plus, un refuge et un corridor biologique pour de nombreuses espèces dont des espèces figurant à l'Annexe II.</b>  <u>ETAT DE CONSERVATION ACTUEL DEVAFORABLE</u>	11	Absence de pratiques agricoles (Zone amont)	Préservation de l'habitat
	12	Suppression des arbres en bord de rive (augmentation des surfaces en production)	Fragilisation des berges Appauvrissement de la biodiversité Fragilisation des corridors de déplacement pour certaines espèces (dont Vison d'Europe) Artificialisation des milieux
	13	Disparition des prairies au profit de peupleraies, d'arboriculture (kiwis) ou de monoculture céréalière (maïs)	
	13	Disparition du chauffage au bois (abandon de la gestion raisonnée des plantations de bords de rive)	
	13	Disparition de la ripisylve (par substitution) au profit d'essences économiquement plus productives.	
	14	Entretien des bandes enherbées	
	15 / 15bis	Lutte contre les espèces végétales allochtones	Disparition des milieux humides et affaissement de la ligne d'eau, disparition de l'Aulne.
			Compétition inter spécifique à risque.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<b>11- Entretien de l'habitat aulnaie-frênaie riveraine dans les secteurs en bon état de conservation. Contrats FG MN.</b> <b>12- Assurer une gestion douce des berges et de la ripisylve. Contrats type MAE-T.</b> <b>13- Restauration de l'habitat dans les secteurs dégradés. Contrats FG MN.</b> <b>14- Plantation et entretien de haies (ripisylves) - Contrats type MAE-T.</b> <b>15 – Etude relative à la lutte contre les espèces allochtones. Hors Contrat / Etudes et Suivis.</b> <b>15 bis - Lutte contre les espèces allochtones. Contrats FG MN.</b>			

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise  Fiche n°11</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Conserver, restaurer et gérer l'aulnaie frênaie riveraine (HC 91E0)</b></p>	<p><b>Priorité 1</b>  <b>Contrats</b> <b>FCMN</b></p>
<p><b>Code : GHIC 01 (A 32311 R)</b></p>	<p><b>« Entretien de l'habitat aulnaie frênaie riveraine dans les secteurs en bon état de conservation »</b></p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>4,50 € HT/ml/ 5ans (2 passages/5 ans).</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre du Site Natura 2000</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91E0) Habitat prioritaire.</b></p>	
	<p><b>Habitats d'espèces :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91E0), aulnaies saulaies marécageuses.</b></p>	
	<p><b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>Sensibilisation à la sauvegarde et à la gestion de cet habitat d'intérêt communautaire dans les secteurs où il se trouve en bon état de conservation, Maintenir cet habitat d'intérêt communautaire dans un « état favorable » au sens de la Directive Habitats, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat de l'Ourbise et des habitats annexes (berges), préserver et améliorer la qualité de l'eau.</p>	
<p><b>Engagements</b></p> <p>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p> <p><u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire</p>	<p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions limitées à la période 01-09/15-01 (pas d'intervention durant la période de reproduction.</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (épareuse à disques).</li> <li>- Interdiction de paillage plastique.</li> <li>- Absence de traitements phytosanitaires sauf traitements localisés conforme à un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre certaines espèces dites « nuisibles ».</li> <li>- Absence de fertilisation, débroussaillage chimique interdit.</li> <li>- Préservation des arbustes en sous étage, maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers) avec interdiction de couper les lianes (sauf celles grimpant sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions en cas de travaux en régie.</li> <li>- Pas d'intervention lourde en lit mineur, aucun reprofilage ou rectification de lit.</li> <li>- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (suppression en cas de danger uniquement).</li> <li>- Préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches.</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des ripisylves et du sous étage, y compris ronciers et strate arbustive par fauche et débroussaillage pour contenir le développement de la végétation au sein de la bande ; coupe latérale de la lisière, côté parcelle, 2 fois sur 5 ans, selon les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Exportation des produits de coupe vers un lieu défini dans les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Enlèvement des embâcles et exportation des produits.</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>	<p>P</p>

<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Plan de localisation (orthophotographies ou planches cadastrales au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 <sup>ème</sup> et 1/25000 <sup>ème</sup> ). Photographies initiales de la parcelle concernée avant mise en œuvre de la mesure.
<b>Modalités techniques de mise en œuvre</b>	Renforcement de la qualité de l'habitat par densification du peuplement en nombre de pieds/are ET en superficie globale (épaisseur de la ripisylve -5 mètres minimum-), Préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches,
<b>Objet de contrôle</b>	Surface engagée, respect des préconisations du diagnostic préalable, entretien et état des arbres.
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Diagnostic préalable sur les parcelles concernées.
<b>Contrôles</b>	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FGMM sur les déclarations de surface comme sur le contrat FGMM. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.
<b>Sanctions</b>	Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C) Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal. Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations, Collectivités Territoriales.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<u>A l'échelle du site :</u> Linéaires et superficies des terrains concernés par la mesure, <u>A l'échelle de la parcelle :</u> Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Gestion (sélection des sujets, renforcement, enlèvement des embâcles, gestion du sous étage, débroussaillage ciblé): 4,50 €HT/ml/an (2 passages/5ans).
<b>Coût estimé sur 5 ans</b>	2,25 €HT/ml/an (2 passages/5ans soit 4,50 €/ml/5ans).
<b>Ressources financières liées au DOCOB</b>	50% FEADER / 50% FGMM Participation éventuelle des Collectivités Territoriales.

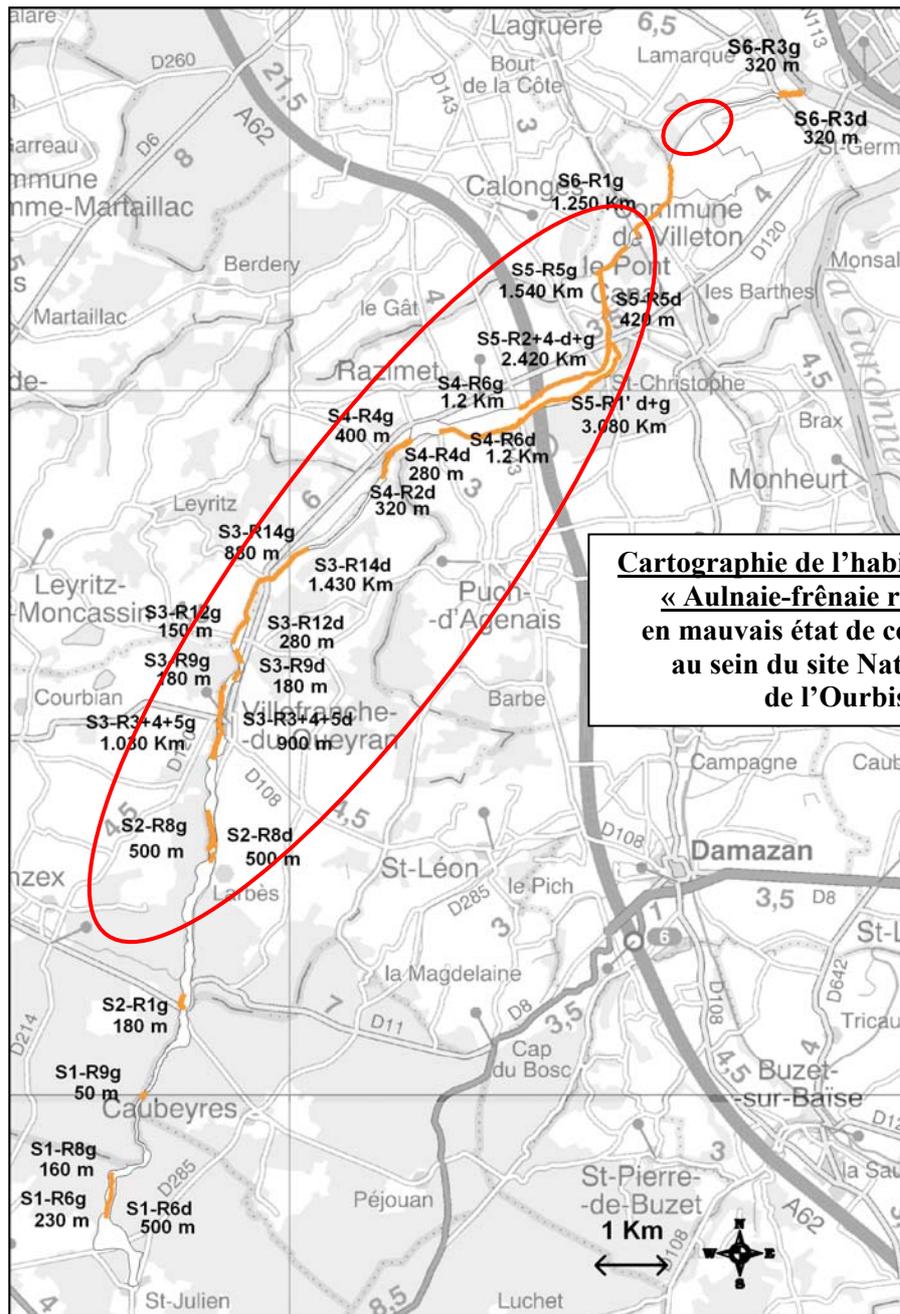
**Cartographie de l'habitat HIC 91<sup>E0</sup>**  
**« Aulnaie-frênaie riveraine »**  
**Bon état de conservation**  
**au sein du site Natura 2000 de l'Ourbise**  
**(Disque rouge, RNN de la Mazière)**



<p>Site FR 7200738 L'Ourbise  Fiche n°12</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Conserver, restaurer et gérer l'aulnaie frênaie riveraine (HC 91<sup>E0</sup>)</b></p>	<p><b>Priorité 1</b>  <b>Contrats</b> <b>Type</b> <b>CAD/MAE</b></p>
<p><b>Code : GHIC 02 0604 C 01</b></p>	<p><b>« Assurer une gestion douce des berges et de la ripisylve »</b> Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.</p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>1,02 € HT/ml/an (Aide plafond 200 ml/ha) soit 5,10 € /5ans.</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre du Site Natura 2000</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91<sup>E0</sup>).</b> <b>Habitats d'espèces :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91<sup>E0</sup>), aulnaies saulaies marécageuses</b> <b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la sauvegarde et à la gestion de cet habitat d'intérêt communautaire dans les secteurs où il se trouve en bon état de conservation,</li> <li>- Maintenir cet habitat d'intérêt communautaire dans un « état favorable » au sens de la Directive Habitats,</li> <li>- Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat,</li> <li>- Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges), préserver et améliorer la qualité de l'eau.</li> </ul>	
<p><b>Engagements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des arbres morts, tronçonnage des arbres à éliminer en année 1</li> <li>- Débroussaillage des berges, élimination des embâcles,</li> <li>- Elagage des arbres conservés au cours des années 1 à 5,</li> <li>- Fertilisation chimique interdite,</li> <li>- Aucune intervention dans le lit mineur de l'Ourbise ni de reprofilage,</li> <li>- Si le contractant est propriétaire des deux berges, il devra entretenir les deux berges,</li> <li>- Nécessité de coordonner l'engagement de cette mesure avec le programme d'entretien et de restauration engagé par les Collectivités Territoriales s'il en existe un.</li> </ul>	
<p><b>Coût estimé sur 5 ans</b></p>	<p>1,02 € HT ml/an avec un maximum de 200 ml traités/ha soit 5,10€ HT ml /5ans</p>	
<p><b>Ressources financières potentielles</b></p>	<p>Ministère chargé de l'Agriculture.</p>	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Fiche n°13	OBJECTIF DE SITE :		
	Conservé et gérer les habitats d'intérêt communautaire Objectif opérationnel Conservé, restaurer et gérer l'aulnaie frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ) Habitat prioritaire	Priorité 1  Contrats Natura 2000	
Code : GHIC 03 (A32311P)	« Restauration et entretien de l'habitat dans les secteurs dégradés »		
Coût de l'action	3500 €/ha sur 5 ans soit 17.50 €/ml sur la base de 200 ml/ha (à préciser dans le diagnostic selon la situation initiale).		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise		
Habitats et espèces concernées	<b>Habitats :</b> Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ).		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ), aulnaies saulaies marécageuses		
	<b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092)		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la sauvegarde et à la gestion de cet habitat dans les secteurs dégradés,</li> <li>- Restaurer cet habitat de manière à l'amener à un « état favorable » au sens de la Directive Habitats par une gestion fine impliquant replantation (restauration, renforcement) et -ou- gestion individuelle de « tronçons témoins » (préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches),</li> <li>- Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat, Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges). Préserver et améliorer la qualité de l'eau.</li> </ul>		
<b>Engagements</b> Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.  <u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire	<b>Engagements non rémunérés ( Bonnes pratiques)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions limitées à la période 01-09/15-01 (pas d'intervention durant la période de reproduction).</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (épareuse à disques).</li> <li>- Interdiction de paillage plastique.</li> <li>- Absence de traitements phytosanitaires sauf traitements localisés conforme à un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre certaines espèces dites « nuisibles ». Absence de fertilisation, débroussaillage chimique interdit.</li> <li>- Préservation des arbustes en sous étage, maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers) avec interdiction de couper les lianes (sauf celles grimpant sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions en cas de travaux en régie.</li> <li>- Pas d'intervention lourde en lit mineur, reprofilage ou rectification de lit.</li> <li>- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (suppression en cas de danger uniquement).</li> <li>- Préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches.</li> </ul>		P P P P P P P P P P P P
	<b>Engagements rémunérés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des ripisylves et du sous étage, y compris ronciers et strate arbustive par fauche et débroussaillage pour contenir le développement de la végétation au sein de la bande ; coupe latérale de la lisière, côté parcelle, 2 fois sur 5 ans, selon les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Exportation des produits de coupe vers un lieu défini dans les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Enlèvement des embâcles et exportation des produits.</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>		P P P

<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Plan de localisation (orthophotographies ou planches cadastrales au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 <sup>ème</sup> et 1/25000 <sup>ème</sup> ). Photographies initiales de la parcelle concernée avant mise en œuvre de la mesure.
<b>Modalités techniques de mise en œuvre</b>	Restauration de l'habitat dans les secteurs où celui-ci a disparu (ou se révèle profondément altéré) par plantation de sujets ou bouturage avec ou sans dispositif de protection des plantations.
<b>Éligibilité</b>	Diagnostic préalable sur les parcelles concernées.
<b>Objet de contrôle</b>	Surface engagée, respect des préconisations du diagnostic préalable, entretien et état des arbres.
<b>Contrôles</b>	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FG MN sur les déclarations de surface comme sur le contrat FG MN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.
<b>Sanctions</b>	Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C) Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal. Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<u>A l'échelle du site :</u> Linéaires et superficies des terrains concernés par la mesure, <u>A l'échelle de la parcelle :</u> Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Restauration (60 arbres/are) et renforcement (30 arbres/are) par plantation de jeunes sujets et protection en année 1 : 2500 €/ha sur la base de 200 ml/ha soit 1,25 €/ml. Enlèvement des embâcles, gestion du sous étage, débroussaillage ciblé en années 2 à 5 : 225 €/ha/année.
<b>Ressources financières liées au DOCOB</b>	50% FG MN / 50% FEADER Collectivités Territoriales



**Note :**

On pourra trouver en annexe une cartographie détaillée par secteurs et état de conservation (y compris destruction totale).

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Fiche n°14</b>	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire</b> <b>Objectif opérationnel</b> <b>Conserver, restaurer et gérer l'aulnaie frênaie riveraine</b> <b>(HC 91<sup>E0</sup>)</b>		<b>Priorité 1</b>
			<b>Contrats</b> <b>Type</b> <b>CAD/MAE</b>
<b>Code : GHIC 04</b> <b>0501 A 01</b>	<b>« Plantation et entretien de haies »</b> Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans les MAE-T lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL. (Engagement unitaire LINEA 03 dans les MAE-T ; entretien des ripisylves prenant en compte restauration et enlèvement des embâcles)		
<b>Coût de l'action</b>	2,29 €/HT/ml/an avec un maximum de 200ml/ha		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b>		
	Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ).		
	<b>Habitats d'espèces :</b>		
	Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ), aulnaies saulaies marécageuses		
	<b>Espèces :</b>		
	Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092)		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la sauvegarde et à la gestion de cet habitat dans les secteurs dégradés,</li> <li>- Restaurer cet habitat de manière à l'amener à un « état favorable » au sens de la Directive Habitats par une gestion fine impliquant replantation (restauration, renforcement) et -ou- gestion individuelle de « tronçons témoins » (préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches),</li> <li>- Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat,</li> <li>- Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges). Préserver et améliorer la qualité de l'eau.</li> </ul>		
<b>Principaux engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du plan et du descriptif préalablement établi avec le conseiller forestier,</li> <li>- Préparation et paillage du sol,</li> <li>- Protection des plans en option (pose de clôture ou protections individuelles),</li> <li>- Origine des plants (association d'essences locales adaptées à la nature du sol),</li> <li>- Densité minimum 50 plants/100 mètres de haie,</li> <li>- Entretien de la haie par taille de formation et élagage,</li> <li>- Passage bi-annuel par désherbage du bord du paillage,</li> <li>- Recépage en fin de première année des arbustes,</li> <li>- Remplacement des plants manquants.</li> </ul>		
<b>Coût estimé sur 5 ans</b>	2,29 €/HT/ml/an avec un maximum de 200ml/ha soit 11,45 €/5ans		
<b>Ressources financières potentielles</b>	Ministère en charge de l'Agriculture.		

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Fiche n°15</b>	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserv</b> er et g <b>é</b> rer les habitats d'intérêt communautaire <b>Objectif opérationnel</b> <b>Conserv</b> er, restaurer et g <b>é</b> rer l'aulnaie frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ) Habitat prioritaire	<b>Priorité 1</b>
		<b>H C</b>  <b>Etude</b>
<b>Code : GHIC 05</b>	<b>«Etude relative à la lutte contre les espèces allochtones »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>3500 € (étude)</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre du site natura 2000 de l'Ourbise	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91<sup>E0</sup>).</b>	
	<b>Habitats d'espèces :</b> <b>Aulnaie-frênaie riveraine (HC91<sup>E0</sup>), aulnaies saulaies marécageuses</b>	
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Contenir ou éradiquer toute espèce végétale d'origine allochtone susceptible de constituer une menace sérieuse pour l'habitat.	
<b>Engagements</b>	- Réalisation d'une cartographie fine des implantations d'essences exogènes ou allochtones susceptibles de porter atteinte à l'habitat prioritaire. - Définition de la menace potentielle et des modalités d'intervention	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Recensement des espèces exogènes à éliminer. Cartographie détaillée dont plan de localisation (orthophotographies ou planches cadastrales au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 <sup>ème</sup> et 1/25000 <sup>ème</sup> ).	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre.</b>	Réalisation d'une cartographie fine des zones concernées par des implantations d'espèces végétales d'origine exogène, Mise en oeuvre de techniques d'éradication à l'exception de toute lutte chimique.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB Associations	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	7 journées de technicien de terrain ( 200x7) et 2 journées de cartographes (300x2) soit 2 000 euros en frais d'inventaire de terrain et cartographie Rédaction et édition du rapport, frais administratifs et de gestion : 1 500 €	
<b>Coût estimé sur 5 ans</b>	3 500 euros sur 5 ans	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat, Union Européenne, Collectivités Territoriales, Partenaires privés.-	

<p><b>Site FR 7200738</b> L'Ourbise</p> <p><b>Fiche n°15 bis</b></p> <p><b>Code : GHIC 06</b> <b>(A32320R)</b></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserv</b>er et gérer les habitats d'intérêt communautaire <b>Objectif opérationnel</b> <b>Conserv</b>er, restaurer et gérer l'aulnaie frênaie riveraine (HC 91<sup>E0</sup>) Habitat prioritaire.</p>		<p><b>Priorité 1</b></p>
	<p>« Lutte contre les espèces allochtones »</p>		<p><b>Contrats</b> FGMN</p>
<b>Coût de l'action</b>	0,45 €/mètre linéaire de berge/an soit 2,25 € ml/5ans		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre du site natura 2000 de l'Ourbise		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Aulnaie-frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ) Habitat prioritaire.		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Aulnaie-frênaie riveraine (HC91 <sup>E0</sup> ), aulnaies saulaies marécageuses		
	<b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092)		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Contenir ou éradiquer toute espèce végétale d'origine exogène susceptible de constituer une menace sérieuse pour l'habitat.		
<p><b>Engagements</b> Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p> <p><u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire</p>	<p><u>Engagements non rémunérés :</u> - Introduction d'espèces allochtones, interdites.</p>		P
	<p><u>Engagements rémunérés</u> - Eradication des espèces allochtones susceptibles de représenter une menace pour l'habitat (<i>Acer negundo</i>, <i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Prunus serotina</i> ...) avec mise en œuvre de techniques d'éradication excluant toute lutte chimique.</p>		P
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Recensement des espèces allochtones à éliminer. Cartographie détaillée dont plan de localisation (orthophotographies ou planches cadastrales au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 <sup>ème</sup> et 1/25000 <sup>ème</sup> ). Photographies initiales de la parcelle concernée avant mise en œuvre de la mesure.		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF		
<b>Contrôles</b>	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FGMN sur les déclarations de surface comme sur le contrat FGMN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.		

<b>Sanctions</b>	<p>Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le contractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C)</p> <p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal.</p> <p>Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé.</p> <p>Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations, Collectivités Territoriales.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><u>A l'échelle du site :</u> Linéaires et superficies des terrains concernés par la mesure,</p> <p><u>A l'échelle de la parcelle :</u> Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.</p>
<b>Mode de calcul des coûts</b>	<u>Coût d'intervention</u> : base 2,25 €/mètre linéaire de berge avec un maximum de 200ml/ha.
<b>Ressources financières potentielles</b>	<p>50% FGMR</p> <p>50 % FEADER</p> <p>Participation éventuelle des Collectivités Territoriales</p>

1-3-3 Les fiches action relatives aux objectifs opérationnels relatifs à la gestion et à la conservation des « lacs eutrophes », habitats d'intérêt communautaire (HIC 3150)

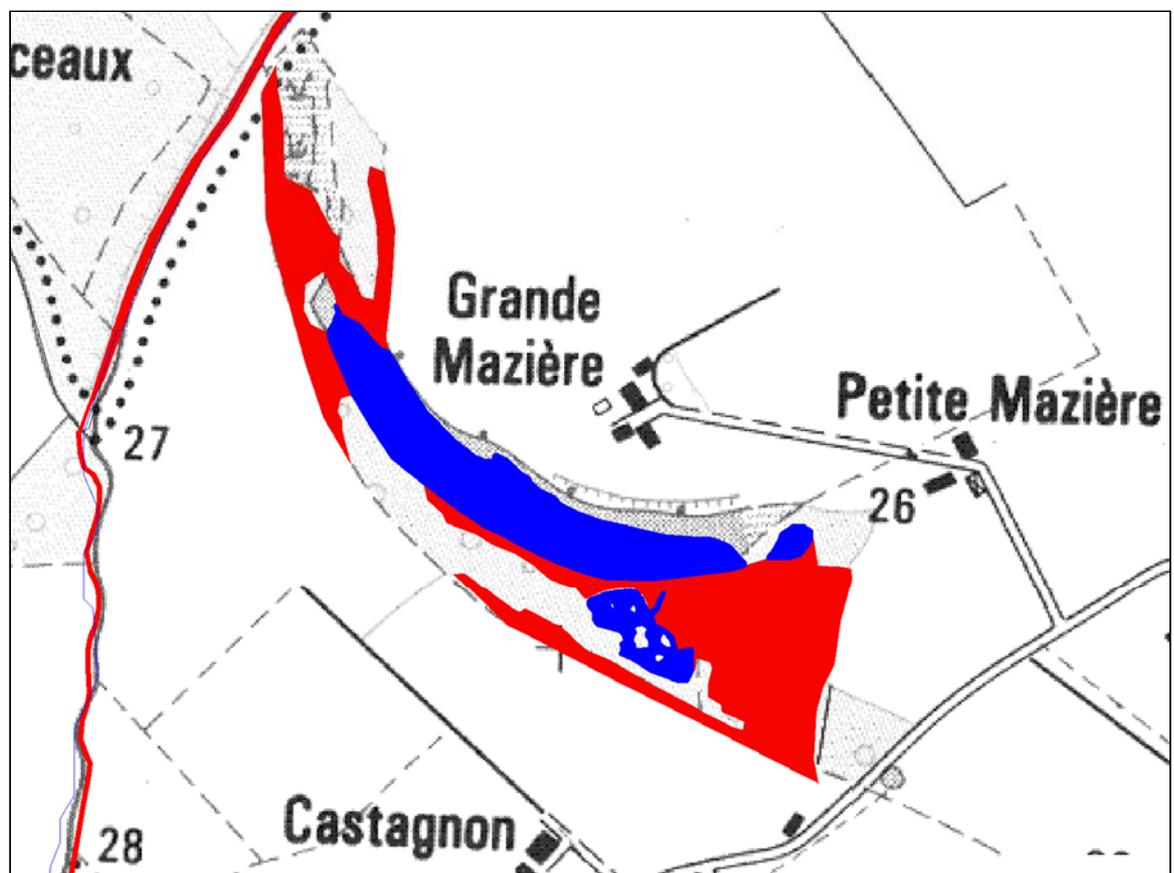
Les fiches actions relatives aux objectifs opérationnels définis pour la « gestion et la conservation des lacs eutrophes ne concernent que le secteur du marais de la Mazière que ce soit à l'intérieur du périmètre actuel de la réserve naturelle nationale ou à l'extérieur de celui-ci (zone de « Castagnon » à l'ouest). Propriété de l'association gestionnaire de la réserve naturelle nationale, une ancienne gravière doublée d'une parcelle très artificialisée par une maïsiculture intensive, cet ensemble d'une superficie de 13 hectares pourrait bénéficier d'une réhabilitation de type écologique portant tout à la fois sur la reconstitution de l'Aulnaie-frênaie riveraine et celle d'une zone en eau libre en cours de restauration.



<b>FICHES ACTION 16 à 18 (18 bis)</b>		<b>OBJECTIF DE SITE CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 de « L'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver, restaurer et gérer l'habitat « Lacs eutrophes » HC 3150</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>		<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'habitat</b>
<p>Ce type d'habitat communautaire étant situé au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière, sa gestion, inscrite dans deux plans quinquennaux successifs, n'a pu avoir qu'un aspect positif. Le suivi réalisé à partir d'orthophotos ou de relevés SIG relatifs à l'aire occupée, ne laisse aucun doute à ce sujet</p> <p style="text-align: center;"><b><u>ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE</u></b></p>	16	Mise en œuvre des options de gestion de l'habitat	Sauvegarde et dynamisation de l'habitat communautaire
	16	Contrôle et suivi des niveaux d'eau	Mise en à-sec maîtrisée, préservation des communautés végétales
	16 bis	Contrôle et suivi de la qualité des eaux au niveau physico-chimique	Préservation de la qualité du milieu
	17	Opération de maîtrise foncière	Possibilité d'extension de l'habitat
	17	Obligation de bande enherbée (Dispositions Arrêté pris par le Préfet de L&G)	Pollution plus limitée par lessivage des terres agricoles lors d'épisodes orageux violents.
	18	Préservation des prairies de la zone est du marais.	Préservation des eaux du marais en cas d'épisodes orageux violents
	18	Suivi des communautés végétales autochtones et allochtones	Restauration ou –et- renforcement de certaines communautés, suppression des plantes allochtones
	18 bis	Suivi et limitation de communautés animales allochtones (Ragondin, Rat-musqué)	Préservation des communautés végétales
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>16- Gestion et entretien de l'habitat au sein du marais de la Mazière. <u>Hors Contrat</u>/Gestion RNN.</p> <p>16bis- Etude relative à la gestion et à l'entretien de l'Habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière. <u>Hors Contrat</u>/Etude.</p> <p>17- Restauration, gestion et entretien de l'habitat à Castagnon. <u>Hors Contrat</u>/Gestion.</p> <p>18-Lutte contre les espèces végétales d'origine allochtone (jussie en particulier). <u>Hors Contrat</u>/Gestion</p> <p>18bis- Cartographie des zones de lutte contre les espèces allochtones - <u>Hors Contrat</u>/Etude.</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise Fiche n°16	OBJECTIF DE SITE : Conservier et gérer les habitats d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Restaurer et gérer l'habitat « lacs eutrophes » (HC3150)		Priorité 1
			H C Gestion
Code n° : GHIC 07	« Gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière»		
Coût de l'action	1525 €/ha/an + 1120 €/an (suivi des niveaux)		
Périmètre concerné	Marais de la Mazière (Villeteon)		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Lacs eutrophes à végétation du magnopotamion (HC3150).		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Lacs eutrophes (3150), aulnaie frênaie riveraine (91 <sup>F0</sup> ), roselière et cariçaies, prairies humides		
	<b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Préserver cet habitat dans un « Etat de conservation favorable » en dynamisant ses capacités biotiques, Gestion fine impliquant restauration, renforcement et -ou- gestion individuelle de « micro milieux » dans une optique d'accroissement de biodiversité et de restauration des capacités d'accueil notées au milieu du XX <sup>ème</sup> siècle. Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire,		
Engagements  <u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'Habitat selon des méthodes élaborées dans le cadre du Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière.</li> <li>- Gérer l'habitat en mettant en œuvre des mesures de gestion favorisant les groupements à Potamot crépu (<i>Potamogetum crispus</i>), myriophylles et naïade</li> <li>- Restaurer les communautés des eaux méso eutrophes à eutrophes des alliances de l'Hydrocharition morsus-ranae : <i>Hydrocharitetum morsi- ranae</i>, <i>Lemno-minoris spirodeletum polyrrhizae</i> en limitant l'eutrophisation de l'Habitat</li> <li>- Contrôler le développement de certaines communautés végétales (roselières),</li> <li>- Contrôler les niveaux d'eau</li> <li>- Préserver les prairies.</li> </ul>		<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000 Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.		
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable du Comité de Gestion de la RNN de l'étang de la Mazière et du CSRPN.		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Renforcement de la qualité de l'habitat par densification du peuplement en nombre de pieds/are ET en superficie globale (épaisseur des roselières et typhaies) Elimination des essences et espèces de type exogène ou allochtones notées au sein de l'habitat		
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre de l'action	<u>A l'échelle du site :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Linéaire et superficies des parcelles concernées par la mesure,</li> <li>-Descriptif simplifié des parcelles concernées en 1<sup>ère</sup> et dernière année d'intervention.</li> </ul>		

<b>Bénéficiaire</b>	Association gestionnaire de la RNN de l'étang de la Mazière.
<b>Ressources financières potentielles</b>	Plan de Gestion de la RNN de l'étang de la Mazière.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Renforcement de communautés végétales caractéristiques de l'habitat, suivi de l'évolution de l'habitat. 1525 € HT/ha/3,8 ha = 5 795 € Suivi et contrôle des niveaux d'eau : 7j ETPx160 = 1120 x 5 = 5 600 €/5ans
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.



<p><b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b></p> <p><b>Fiche n°16 bis</b></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conservier et gérer les habitats d'intérêt communautaire</b></p> <p><b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Restaurer et gérer l'habitat « lacs eutrophes » (HC3150)</b></p>	<p><b>Priorité 1</b></p>
<p><b>Code : GHIC 08</b></p>	<p><b>«Etudes relatives à la gestion et l'entretien de l'habitat au sein du marais de la Mazière»</b></p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>6 540 € sur 5 ans dont 4420 € en année 1 ou 2 (2 études) et 2120 € en Année 5 (1 étude).</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Marais de la Mazière (Villeteon)</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> <b>Lacs eutrophes à végétation du magnopotamion (HC3150).</b></p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> <b>Lacs eutrophes (3150), aulnaie frênaie riveraine (91<sup>É0</sup>), roselière et cariçaies, prairies humides</b></p> <p><b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>Préserver cet habitat dans un « Etat de conservation favorable » en dynamisant ses capacités biotiques, Gestion fine impliquant restauration, renforcement et -ou- gestion individuelle de « micro milieux » dans une optique d'accroissement de biodiversité et de restauration des capacités d'accueil notées au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat, Restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire,</p>	
<p><b>Modalités de l'action</b></p>	<p>- Réaliser 2 études durant la durée d'application du DOCOB (5 ans) en première ou seconde année (point zéro) pour les deux études puis en cinquième année pour la troisième.</p> <p>- Etude portant sur les mesures de gestion favorisant les alliances de l'<i>Hydrocharition morsus-ranae</i> : <i>Hydrocharitetum morsi-ranae</i>, <i>Lemnoto-minoris spirodeletum polyrrhizae</i> en limitant l'eutrophisation de l'Habitat, Etude concernant le suivi de la qualité de l'eau par détermination des paramètres physico-chimiques déjà retenus dans les mesures du Plan Quinquennal de la Réserve Naturelle.</p>	
<p><b>Documents et enregistrements obligatoires</b></p>	<p>Fourniture de l'étude et des pièces complémentaires (orthophotographies, plans, photographies)</p>	
<p><b>Conditions de mise en oeuvre</b></p>	<p>Avis favorable du Comité de Gestion de la RNN de l'étang de la Mazière et du CSRPN</p>	
<p><b>Bénéficiaires/Opérateur potentiel</b></p>	<p>Structure gestionnaire de la RNN de l'étang de la Mazière.</p>	
<p><b>Mode de calcul des coûts</b></p>	<p>1- <u>Analyse des paramètres physico-chimiques des eaux</u> : 4 240 € (2 120 €x2) Déplacements (2 x 160 € = 320 €) + coût des analyses basés sur un prévisionnel de 4 points/campagne (4x200€ = 800 €) + rédaction, édition, frais administratifs et de gestion 1000 €.</p>	

<b>Mode de calcul des coûts (Suite)</b>	2- <u>Etude portant sur les mesures de gestion de certaines communautés végétales de l'<i>Hydrocharition morsus-ranae</i></u> : 2 300 € 5 journées de technicien/campagne à 200 €/journée + 1 journée cartographie/campagne (300 €) soit 1 300 €/campagne + rédaction, édition, frais administratifs et de gestion 1000 €.
<b>Ressources financières potentielles</b>	Plan de Gestion de la RNN de l'étang de la Mazière, AEAG, Collectivités Territoriales.
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.

1- Analyses des paramètres physico-chimiques des eaux :

Prix analyses : Déplacements frais de Personnel : 2 x160 = 320 €

Analyses : 200 x 4 = 800 €

Rédaction, édition, frais administratifs : 1000 €

2 - Etude portant sur les mesures de gestion concernant certaines communautés végétales de l'*Hydrocharition morsus-ranae* :

5 journées de technicien/campagne à 200 €/journée + 1 journée de cartographe/campagne à 300 € soit 1300 euros par campagne.

Rédaction, édition, frais administratifs : 1000 €

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°17	OBJECTIF DE SITE : Conservier et gérer les habitats d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Restaurer et gérer l'habitat « lacs eutrophes » (HC3150)		Priorité 1
			HC Gestion
Code : GHIC 09	« Restauration, gestion et entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » à Castagnon »		
Coût de l'action	5 000 euros euros		
Périmètre concerné	« Prés de Castagnon » (Villeteon)		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Lacs eutrophes à végétation du magnopotamion (HC3150).		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Lacs eutrophes (HC 3150), aulnaie frênaie riveraine (HC 91 <sup>F0</sup> ), roselière et cariçaies, prairies humides		
	<b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Gestion fine impliquant restauration, renforcement et -ou- gestion individuelle de « micro milieux » dans une optique d'accroissement de biodiversité et des capacités d'accueil, Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat situé, en 2007, à l'extérieur du périmètre de la réserve naturelle.		
Engagements Classement des engagements : P : principal S : secondaire C : complémentaire	Engagements de gestion	- Gestion de l'Habitat selon des méthodes élaborées dans le cadre du Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière. - Restauration de l'habitat par diminution de la profondeur du lac, - Renforcer les communautés à potamots, myriophylles et naïades, - Suivi et évaluation de l'action.	P  P P P
Documents et enregistrements obligatoires	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000 Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.		
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable du Comité de gestion de la RNN de l'étang de la Mazière et du CSRPN		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Renforcement de la qualité de l'habitat en superficie globale Suivi de la qualité des eaux, Elimination des essences et espèces de type allochtones notées au sein de l'habitat		
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre de l'action	A l'échelle du site : - Superficies des parcelles concernées par la mesure, - Descriptif simplifié des parcelles concernées en 1 <sup>ère</sup> et dernière année de contrat.		
Opérateur(s) potentiel(s)	Structure animatrice du DOCOB Structure gestionnaire de la RNN de l'étang de la Mazière.		
Mode de calcul des coûts	Diminuer la profondeur du lac : 5 j GC à 1000€/j soit 5000 € HT		
Ressources financières potentielles	Plan de gestion de la Réserve Naturelle/ Autres outils financiers à examiner ultérieurement le cas échéant.		
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°18	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Restaurer et gérer l'habitat « lacs eutrophes » (HC3150)		Priorité 1
	Code : GHIC 11 « Elimination des espèces allochtones»		Contrat type Natura 2000
Coût de l'action	3 600€/ha à 6 000€/ha		
Périmètre concerné	Marais de la Mazière et Prés de Castagnon (Villeteau)		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Lacs eutrophes à végétation du magnopotamion (HC3150).		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Lacs eutrophes (HC 3150), aulnaie frênaie riveraine (HC 91 <sup>E0</sup> ), roselière et cariçaies, prairies humides		
	<b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Préserver cet habitat dans un « Etat de conservation favorable » en luttant contre les espèces végétales et animales d'origine exogène à caractère invasif plus ou moins affirmé. Préserver les espèces autochtones de plantes ainsi que les biotopes qui les hébergent. Gestion qualitative et quantitative de l'eau, éviter toute eutrophisation du cours d'eau. Lutte contre l'érosion. Préserver et mettre en valeur la qualité du paysage.		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction. <u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire	<u>Engagements non rémunérés</u> ( Bonnes pratiques) - Pas d'introduction de plantes de type exogène.		P
	<u>Engagements rémunérés</u> - Eradication des espèces exogènes susceptibles de représenter une menace pour l'habitat à l'exception de toute lutte chimique.		P
Documents et enregistrements obligatoires	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion. Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements type MAE-T, sur les déclarations de surface comme sur le contrat type MAE-T. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation		

<b>Objet du contrôle</b>	Vérifier l'absence d'espèces allochtones au sein des parcelles sous contrat.
<b>Sanctions</b>	Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C). Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal. Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations, Collectivités Territoriales.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<u>A l'échelle du site :</u> -Linéaire et superficies des parcelles concernées par la mesure, -Descriptif simplifié des parcelles concernées en 1 <sup>ère</sup> et dernière année de contrat.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	<u>Coût d'intervention</u> : base 3 450€/ha incluant arrachage et enlèvement. <u>2 passages.</u> 1- <u>Fourchette d'intervention basse</u> (colonisation limitée) 18 journées d'intervention à l'hectare, y compris arrachage manuel et évacuation des plantes pour incinération hors zone. Coût unitaire 200 € HT la journée. 2- <u>Fourchette d'intervention haute</u> (colonisation forte) 30 journées d'intervention à l'hectare, y compris arrachage manuel et évacuation des plantes pour incinération hors zone. Coût unitaire 200 € HT la journée.
<b>Ressources financières potentielles</b>	50% FGMN / 50% FEADER Participation éventuelle des Collectivités Territoriales (TDENS pour le CG de Lot-et-Garonne).



Jussie et Sagittaire à feuilles en flèches

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°18 bis  Code : GHIC 12	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les habitats d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Restaurer et gérer l'habitat « lacs eutrophes »_(HC3150)	Priorité 1
		HC Etude
Coût de l'action	<b>1 200 €</b>	
Périmètre concerné	Marais de la Mazière et Prés de Castagnon (Villemont)	
Habitats et espèces concernés	<p><b>Habitats :</b> Lacs eutrophes à végétation du magnopotamium (HC3150).</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Lacs eutrophes (HC 3150), aulnaie frênaie riveraine (HC 91<sup>F0</sup>), roselière et cariçaies, prairies humides</p> <p><b>Espèces :</b> Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</p>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<p>Préserver cet habitat dans un « Etat de conservation favorable » en luttant contre les espèces végétales et animales d'origine exogène à caractère invasif plus ou moins affirmé. Préserver les espèces autochtones de plantes ainsi que les biotopes qui les hébergent.</p> <p>Gestion qualitative et quantitative de l'eau, éviter toute eutrophisation du cours d'eau. Lutte contre l'érosion. Préserver et mettre en valeur la qualité du paysage.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	Fourniture de l'étude et des pièces complémentaires (orthophotographies, plans, photographies).	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable du Comité de Gestion de la RNN de l'étang de la Mazière et du CSRPN. Avis favorable DDAF	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Réalisation d'une expertise cartographique précise soulignant les zones sur lesquelles doivent porter les actions d'éradication des espèces d'origine exogène, dont Jussie.	
Bénéficiaires	Propriétaires, Ayant-droits, Associations, Collectivités Territoriales.	
Ressources financières potentielles	Plan de gestion de la Réserve Naturelle/ Autres outils à examiner ultérieurement le cas échéant.	
Mode de calcul des coûts	<p><b>Coût d'intervention :</b> 1 200 €</p> <p>2 journées de technicien à 200 €/j soit 400 € + 1 journée de cartographie (300 €), frais rédactionnel, d'édition et de gestion administrative (500 €)</p>	
Ressources financières liées au DOCOB	50% FGMN / 50% FEADER Participation éventuelle des Collectivités Territoriales -Conseil Général (TENS)-	
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.	

1-4 Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

1-4-1 Les objectifs opérationnels pour conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Seize mesures de gestion relevant du suivi, de la préconisation, de la réglementation ou encore de la simple information sont proposées en tant qu'objectifs opérationnels propres à « *améliorer la gestion et la conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire* », objectif de site clairement défini.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions programmées	Nature des actions		Champ d'applicat.	Priorité	
<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Conserver et restaurer les corridors biologiques</b>	19= 12	Assurer une gestion douce des berges du cours d'eau	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		20= 11	Entretien des habitats dans les secteurs en bon état de conservation	C Natura 2000	Gestion	Totalité du site	1
		21= 13	Restauration des habitats dans les secteurs dégradés	C N 2000	Gestion	Totalité du site	1
		22	Favoriser les bandes enherbées > 5 mètres	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		22bis =14	Plantation et entretien de haies	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
	<b>Entretien et restaurer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communaut.</b>	23	Entretien et gérer les prairies humides existantes par la fauche et (ou) le pâturage	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		24	Faire évoluer les pratiques au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants.	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		25	Assurer une localisation pertinente du gel PAC	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		26	Assurer une conversion des terres arables en prairies permanentes (herbages extensifs ou prairies perman.)	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		27	Créer des des points d'eau et des mares permanentes	C N 2000	Gestion	Totalité du site	1
		27 bis	Créer des des points d'eau et des mares permanentes	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		28	Entretien et gérer les mares existantes	C N 2000	Gestion	Totalité du site	1
		28 bis	Entretien et gérer les mares existantes	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		29	Eliminer les espèces animales exogènes, Ragondins et rats-musqués	HC	Gestion	Totalité du site	1

<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Entretien, préservation et restaurer les milieux forestiers</b>	30	Favoriser la biodiversité par préservation des boisements de feuillus et de la mixité forestière	Charte N 2000	Bonnes pratiques	Haute Ourbise	2
		31	Préserver les chênes et châtaigniers isolés	C MAE-T	Gestion	Totalité du site	1
		32	Lancer une étude de faisabilité relative à la constitution de truffières avec procédé d'évaluation	HC Accomp.	Etude	Totalité du site	3
		33	Restauration ou réalisation d'une truffière à titre expérimental.	HC Accomp	Gestion	Haute Ourbise	3
		34	Restauration de haies avec plantation de feuillus	C MAE-T	Gestion	Ourbise médiane et aval	1



1-4-2 Conserver et gérer les corridors biologiques.

<b>FICHES ACTION 19 à 22 (22bis)</b>		<b>OBJECTIF DE SITE CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 de « l'Ourbise »</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver, restaurer et gérer les corridors biologiques</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>		<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'habitat</b>
<p>A l'exception de l'Ourbise amont, l'environnement de l'Ourbise s'est trouvé profondément affecté par l'évolution de la gestion de l'espace rural comme des pratiques et productions agricoles au cours des quatre dernières décennies. De ce fait, tant l'Ourbise moyenne que la Basse Ourbise présentent des altérations plus ou moins graves au sein du périmètre Natura 2000 auxquelles il conviendrait d'apporter remède.</p> <p>Des actions de sensibilisation peuvent prétendre à une amélioration de cette situation à travers une prise de conscience des acteurs de l'espace rural, agriculteurs en particulier.</p>	19	Absence de politique coordonnée et ciblée sur une gestion douce des berges comme de la ripisylve.	<p>Destruction totale de la ripisylve sur certains secteurs.</p> <p>Dégradation de la ripisylve sur plusieurs secteurs.</p> <p>Désordres notés sur berges.</p> <p>Absence de sous-étage et de revitalisation de la strate ligneuse.</p> <p>Formation d'embâcles.</p>
	20	Abandon de modes de chauffage traditionnels (bois).	Non exploitation raisonnée des essences composant la ripisylve allant jusqu'à une destruction totale selon une problématique de « nettoyage ».
	21	Augmentation des surfaces cultivées	Optimisation de la surface cultivée au détriment d'autres entités.
	22	Entretien de bandes enherbées de 5 mètres maximum	Dégradation de la ripisylve (passage tracteur).
	23		Disparition de la ripisylve au profit de l'enherbement.
			Mise en place de « filtres » de nature à minorer l'impact des produits phytosanitaires sur la rivière.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>19- Assurer une gestion douce des berges du cours d'eau en bordure de prairie. <u>Contrats Agro-environnementaux</u> (Cf Action 12).</p> <p>20- Entretien des habitats dans les secteurs en bon état de conservation. <u>Contrats FG MN</u> ( Cf Action 11).</p> <p>21- Restaurer les habitats dans les secteurs dégradés. <u>Contrats FG MN</u> ( Cf Action 13).</p> <p>22- Favoriser les bandes enherbées d'une largeur supérieure à 5 mètres. <u>Contrats Agro-environnementaux</u>.</p> <p>22bis- Plantation et entretien de haies. <u>Contrats Agro-environnementaux</u> (Cf Action 14)</p>			

<p><u>Site FR 7200738</u> L'Ourbise <u>Action n°19 (=12)</u></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserv</b>er et <b>gérer</b> les <b>habitats</b> <b>d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserv</b>er et <b>restaurer</b> les <b>corridors biologiques</b></p>	<p><u>Priorité 1</u>  <b>Contrats Type</b> <b>CAD/MAE</b></p>
<p><b>Code : GHEIC 01</b> <b>0604 C 01</b></p>	<p>« Assurer une gestion douce des berges du cours d'eau en bordure de prairie » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.</p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>1,02€ HT/ml/an avec plafonnement à 200 ml/an (5,10€/ml/5ans)</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>F0</sup>)</b>, Habitat prioritaire. Aulnaie-saulaie, <b>Habitats d'espèces :</b> Voile des cours d'eau et sur berges, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>F0</sup>)</b> Aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaises <b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou restaurer la biodiversité (réouverture du milieu par débroussaillage mécanique), lutter contre l'érosion et les risques naturels (stabilisation des berges par revitalisation de la strate ligneuse),</li> <li>- Améliorer le paysage (restructuration du linéaire de la ripisylve).</li> <li>- Améliorer l'équilibre hydraulique de la rivière (lit mineur et berges) par élimination des embâcles favorisant ainsi l'écoulement des eaux tout en luttant contre les risques d'inondations.</li> <li>- Assurer le développement et/ou le maintien d'espèces patrimoniales relevant de l'Annexe II de la Directive Habitat.</li> </ul>	
<p><b>Engagements</b></p>	<p>1- <u>Sur le lit du cours d'eau :</u> - Pas d'intervention en lit mineur ni de reprofilage sauf en cas de menace grave et après avis de la DDAF, 2- <u>Sur les linéaires engagés :</u> - Contractualisation sur une bande de 5 mètres de large de part et d'autre du cours d'eau, - Maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers), - Implantation d'une zone tampon entre cultures et bande des 5 mètres ou implantation de dispositifs enherbés sur une bande d'une largeur au moins égale à 5 mètres, - Fertilisation chimique et traitements phytosanitaires interdits à moins de 20 mètres du haut de la berge, Débroussaillage chimique interdit, - Interventions limitées à la période 1<sup>er</sup>/09-15/01 (pas d'intervention durant la période de reproduction). <b><u>Sur, au minimum, 30% de la bande contractualisée, favoriser le développement de la végétation (boisements inondés, arbres isolés, ronciers, bosquets, strate arbustive)</u></b> - Maintien des arbres morts sur pieds ou tombés (suppression pour des raisons de sécurité uniquement), - Entretien ou contenir le développement de la végétation de la bande par coupe latérale de la lisière, côté parcelle 2 fois/5ans, - Tenue du cahier d'enregistrement concernant les linéaires engagés obligatoire</p>	
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Propriétaires, Ayant-droits, Associations.</p>	
<p><b>Mode de calcul des coûts</b></p>	<p>Base de 1,02€/HT/ml avec plafonnement à 200 ml/an .</p>	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n° 20 (=11)	OBJECTIF DE SITE : Conservier et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Conservier et restaurer les corridors biologiques		Priorité 1
	« Entretien des habitats dans les secteurs en bon état de conservation » Complément de l'action n°11		Contrats Type FGMN
Code : GHEIC 02 A 32311			
Coût de l'action	2,25 € HT/ml avec plafonnement à 200 ml/an (4,50€ HT/ml/5ans)		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> , aulnaie-saulaie, aulnaie-saulaie marécageuse.		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Voile des cours d'eau et sur berges, <b>Aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> Aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies		
	<b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b> <b>Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</b>		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<p>Maintien ou restauration de la biodiversité (réouverture du milieu par débroussaillage mécanique), lutte contre l'érosion et les risques naturels (stabilisation des berges par revitalisation de la strate ligneuse), Amélioration du paysage (restructuration du linéaire de la ripisylve). Favoriser l'émergence de filtres contre les intrants et produits phytosanitaires. Les interdictions de fertilisation concourent à la protection de l'eau et à la préservation de la biodiversité. Améliorer l'équilibre hydraulique de la rivière (lit mineur et berges) par élimination des embâcles favorisant ainsi l'écoulement des eaux tout en luttant contre les risques d'inondations. Assurer le développement et/ou le maintien d'espèces patrimoniales relevant de l'Annexe II de la Directive Habitat.</p>		
Documents et enregistrements obligatoires	<p>Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Conservier les déclarations PAC depuis l'année précédant le début de l'engagement accompagnées des EAE et du plan de localisation. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion. Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.</p>		
Modalités techniques de mise en oeuvre	<p>Pas d'intervention lourde en lit mineur, aucun reprofilage ou rectification de cours, Entretien des ripisylves et du sous-étage, y compris ronciers et strate arbustive Entretien de la végétation côté parcelle par « lamiers » tous les 3 ans.</p>		
Engagements	<p><u>Engagements non rémunérés</u> -Interventions limitées à la période 01-09/15-01 (pas d'intervention durant la période de reproduction. - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (épareuse à disques). - Interdiction de paillage plastique. - Absence de traitements phytosanitaires sauf traitements localisés conforme à un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre certaines espèces dites « nuisibles ». - Absence de fertilisation, débroussaillage chimique interdit. - Préservation des arbustes en sous étage, maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers) avec interdiction de couper les lianes (sauf celles grimpant sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</p>		<p>P P P P P P</p>

<p><b>Engagements (suite)</b></p> <p><u>Note</u> : Les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles définies dans la notice des contrats type CAD doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation.</p> <p><u>Classement des engagements</u> :</p> <p>P : principal S : secondaire C : complémentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions en cas de travaux en régie.</li> <li>- Pas d'intervention lourde en lit mineur, aucun reprofilage ou rectification de lit.</li> <li>- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (suppression en cas de danger uniquement).</li> <li>- Préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches.</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des ripisylves et du sous étage, y compris ronciers et strate arbustive par fauche et débroussaillage pour contenir le développement de la végétation au sein de la bande ; coupe latérale de la lisière, côté parcelle, 2 fois sur 5 ans, selon les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Exportation des produits de coupe vers un lieu défini dans les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Enlèvement des embâcles et exportation des produits.</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<p><b>Contrôles</b></p>	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements type FGMN, sur les déclarations de surface comme sur le contrat type FGMN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p>	
<p><b>Objet du contrôle</b></p>	<p>Respect des surfaces engagées, des préconisations émanant du diagnostic préalable, entretien et état des arbres.</p>	
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Propriétaires, Ayant-droits, Associations.</p>	
<p><b>Sanctions</b></p>	<p>Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C). Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal. Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b></p>	<p><u>A l'échelle du site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire et superficies des parcelles concernées par la mesure,</li> <li>- Descriptif simplifié des parcelles concernées en 1<sup>ère</sup> et dernière année de contrat.</li> </ul>	
<p><b>Mode de calcul des coûts</b> <b>Coût estimé sur 5 ans</b></p>	<p>Gestion (sélection des sujets, renforcement, enlèvement des embâcles, gestion du sous étage, débroussaillage ciblé): 4,50 €/HT/ml/an (2 passages/5ans). 4,50 €/HT/ml avec plafonnement à 200 ml/an</p>	
<p><b>Ressources financières potentielles</b></p>	<p>50% FEADER / 50% FGMN Participation éventuelle des Collectivités Territoriales.</p>	
<p><b>Instruction et paiements</b></p>	<p>Dossier soumis à avis Factures.</p>	

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°21 (=13)</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver et restaurer les corridors biologiques</b></p>		<p><b>Priorité 1</b></p>
<p>Code : GHEIC 03 A 32 311 P</p>	<p>« Restaurer les habitats dans les secteurs dégradés »</p>		<p>Contrats type FGMN</p>
<p>Coût de l'action</p>	<p>3500 €/ha sur 5 ans soit 17,50 €/ml sur la base de 200 ml/ha (à préciser dans le diagnostic selon la situation initiale).</p>		
<p>Périmètre concerné</p>	<p>Totalité du périmètre</p>		
<p>Habitats et espèces concernés</p>	<p><b>Habitats :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91F0)</b>, aulnaie saulaie, aulnaie saulaie marécageuse.</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91F0)</b>, Aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies</p> <p><b>Espèces :</b> <b>Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096), Grand Capricorne (1088), Lucane Cerf-volant (1083)</b></p>		
<p>Objectifs visés à court, moyen et long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la sauvegarde et à la gestion de cet habitat dans les secteurs dégradés,</li> <li>- Restaurer cet habitat de manière à l'amener à un « état favorable » au sens de la Directive Habitats par une gestion fine impliquant replantation (restauration, renforcement) et -ou- gestion individuelle de « tronçons témoins » (préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches),</li> <li>- Mise en œuvre d'une évaluation et d'un suivi réguliers de l'habitat,</li> <li>- Augmenter les capacités d'accueil de l'habitat Ourbise et des habitats annexes (berges). Préserver et améliorer la qualité de l'eau.</li> </ul>		
<p><b>Engagements</b></p> <p>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements se doit d'être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p> <p><u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire</p>	<p><u>Engagements non rémunérés</u> ( Bonnes pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions limitées à la période 01-09/15-01 (pas d'intervention durant la période de reproduction). P</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (épareuse à disques). P</li> <li>- Absence de traitements phytosanitaires sauf traitements localisés conforme à un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre certaines espèces dites « nuisibles ». P</li> <li>- Absence de fertilisation, débroussaillage chimique interdit. P</li> <li>- Préservation des arbustes en sous étage, maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers) avec interdiction de couper les lianes (sauf celles grim pant sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). P</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions en cas de travaux en régie. P</li> <li>- Pas d'intervention lourde en lit mineur, aucun reprofilage ou rectification de lit. P</li> <li>- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (suppression en cas de danger uniquement). P</li> <li>- Préservation des sujets les plus intéressants, favoriser la densification par rejets de souches. P</li> </ul> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe sélective si nécessaire (coupe rase interdite) selon les préconisations du diagnostic P</li> <li>- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : P</li> </ul>	<p>P</p>	

<b>Engagements (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Plantation de jeunes sujets provenant des essences définies dans le diagnostic,</li> <li>. Dégagements,</li> <li>. Protection individuelle des sujets contre les rongeurs et cervidés en fonction des préconisations du diagnostic,</li> <li>-Entretien de la végétation côté parcelle par « lamiers », coupe côté parcelle tous les 3 ans selon diagnostic préalable.</li> <li>-Exportation des produits de coupe vers un lieu défini dans les préconisations du diagnostic préalable.</li> <li>- Enlèvement des embâcles et exportation des produits.</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>C</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Diagnostic préalable sur la (les) parcelle(s) concernée(s)	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<p>Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000.</p> <p>Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.</p> <p>Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.</p>	
<b>Objet du contrôle</b>	Respect du contenu du cahier des charges concernant la restauration de l'habitat (surface engagée, interdiction de coupe rase)	
<b>Contrôles</b>	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FG MN sur les déclarations de surface comme sur le contrat FG MN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p>	
<b>Sanctions</b>	<p>Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C)</p> <p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal.</p> <p>Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.</p>	
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><u>A l'échelle du site :</u> Linéaires et superficies des terrains concernés par la mesure,</p> <p><u>A l'échelle de la parcelle :</u> Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.</p>	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	<p>Restauration (60 arbres/are) et renforcement (30 arbres/are) par plantation et protection des jeunes sujets en année 1 : 2500 €/ha</p> <p>Enlèvement des embâcles, gestion du sous étage, débroussaillage ciblé : 225 €/HT/an/ha en année 2 à 5.</p>	
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations.	
<b>Ressources financières potentielles</b>	50% FEADER – 50% FG MN, participation éventuelle des Collectivités Territoriales.	
<b>Instruction et paiements</b>	<p>Dossier soumis à avis</p> <p>Factures.</p>	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°22	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conservier et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité 1</b>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conservier et restaurer les corridors biologiques</b>	<b>Contrats type CAD/MAE</b>
<b>Code n° : GHEIC 04</b>  <b>0401 A 00</b>	<b>« Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables »</b> Favoriser les bandes enherbées d'une largeur supérieure à 5 mètres (Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL)	
<b>Coût de l'action</b>	449,88 € HT/ha/an	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b>	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91E0)</b> , Aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaias	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Grand Capricorne (1088), Lucane Cerf-volant (1083)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Préservation ou restauration des prairies humides, Mise en place de « filtres » contre les intrants et produits phytosanitaires.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF	
<b>Engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de ne pas compenser les nouvelles prairies extensives par la diminution des autres surfaces en prairies au sein de l'exploitation concernée.</li> <li>- Mise en place de bandes enherbées en remplacement de cultures arables,</li> <li>- Absence de traitements phytosanitaires,</li> <li>- Les bandes enherbées doivent avoir une largeur comprise entre 5 mètres et 20 mètres,</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques agricoles concernant les parcelles engagées. Une photographie de la situation initiale permettra le contrôle de l'éligibilité de(s) la (des) parcelle(s) concernée(s)</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits.	
<b>Montant des coûts</b>	<u>Coût d'intervention</u> : base 449,88 € HT/ha/an	

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°22 bis (=14)	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire		<u>Priorité 1</u>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conserver et restaurer les corridors biologiques		Contrats type CAD/MAE
<b>Code n° : GHEIC 05</b>  <b>0501 A 01</b>	<b>« Plantation et entretien de haies sous forme de ripisylves »</b> Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans les MAE-T lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL. (Engagement unitaire LINEA 03 dans les MAE-T ; entretien des ripisylves prenant en compte restauration et enlèvement des embâcles)		
<b>Coût de l'action</b>	<b>449,88 € HT/ha/an</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Végétation immergée, voile des cours d'eau avec, sur berge, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b>		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Voile des cours d'eau et sur berges, <b>aulnaie-frênaie riveraine (91<sup>E0</sup>)</b> , Aulnaies saulaies marécageuses, prairies humides, roselières et cariçaies		
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Grand Capricorne (1088), Lucane Cerf-volant (1083)</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Préservation ou restauration des prairies humides, Mise en place de « filtres » contre les intrants et produits phytosanitaires.		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF		
<b>Engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du plan et du descriptif préalablement établi avec le conseiller forestier,</li> <li>- Préparation et paillage du sol,</li> <li>- Protection des plans en option (pose de clôture ou protections individuelles),</li> <li>- Origine des plants (association d'essences locales adaptées à la nature du sol),</li> <li>- Densité minimum 50 plants/100 mètres de haie,</li> <li>- Entretien de la haie par taille de formation et élagage,</li> <li>- Passage bi-annuel par désherbage du bord du paillage,</li> <li>- Recépage en fin de première année des arbustes,</li> <li>- Remplacement des plants manquants.</li> </ul>		
<b>Coût estimé sur 5 ans</b>	2,29 €/HT/ml/an avec un maximum de 200ml/ha soit 11,45 €/5ans		
<b>Ressources financières potentielles</b>	Ministère en charge de l'Agriculture.		

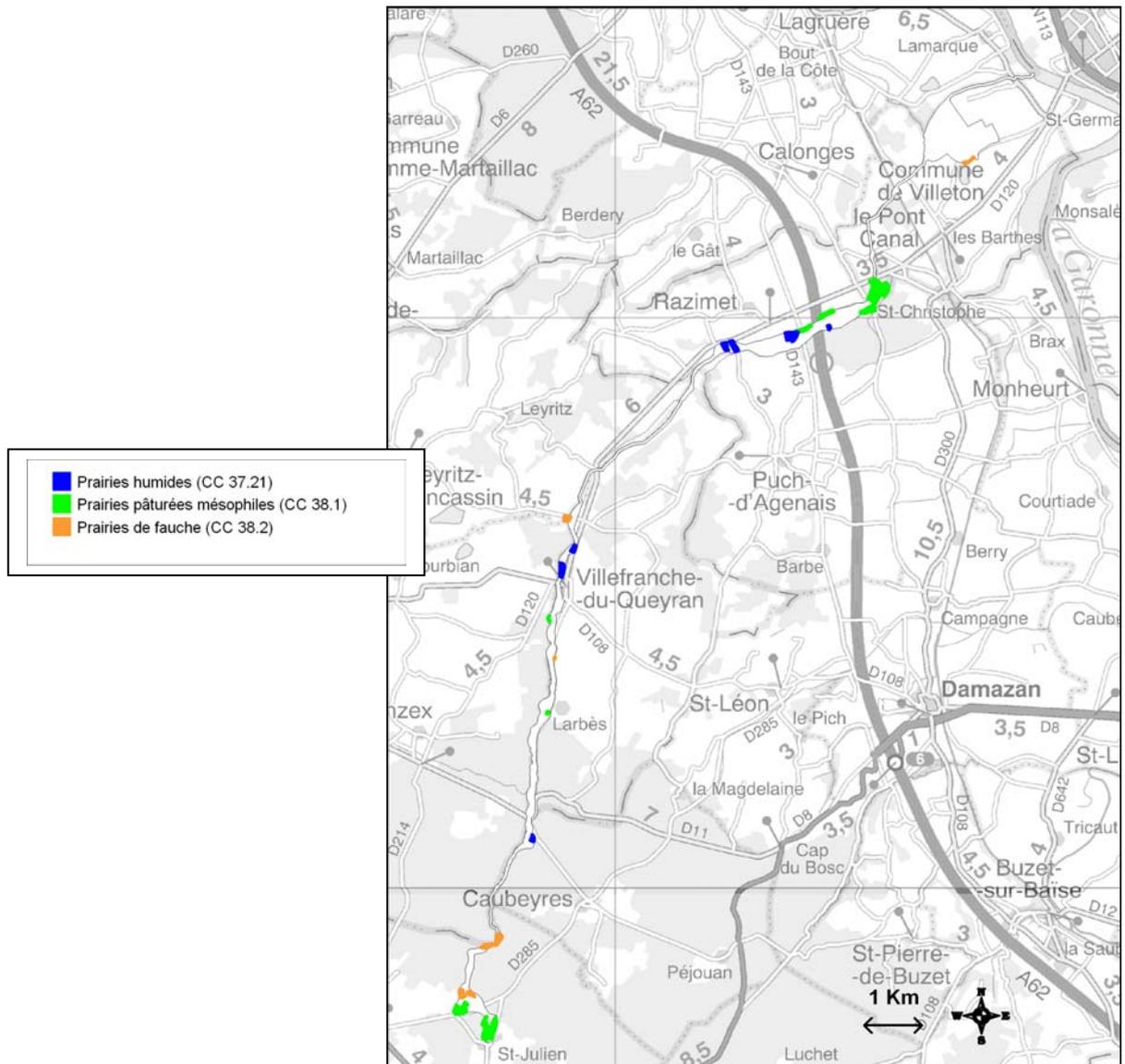
1-4-3 Conserver, entretenir et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'Intérêt Communautaire.

Les objectifs opérationnels entrant dans ce programme d'actions concerneront des milieux de type humide (prairies, mares) que la préservation de ces mêmes milieux de pollutions diverses d'origine agricole (produits phytosanitaires, fertilisants) ou bien de destructions découlant de l'impact de certaines espèces allochtones (Ragondin, Rat-musqué mais aussi Ecrevisse de Louisiane).

<b>FICHES ACTION 23 à 29</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b>		
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>		
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>		
		Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C		
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>				
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'habitat</b>		
<p>A l'exception de l'Ourbise amont, l'environnement de l'Ourbise s'est trouvé profondément affecté par l'évolution de la gestion de l'espace rural comme des pratiques et productions agricoles au cours des quatre dernières décennies. De ce fait, tant l'Ourbise moyenne que la Basse Ourbise présentent des altérations plus ou moins graves au sein du périmètre Natura 2000 auxquelles il conviendrait d'apporter remède.</p> <p>Des actions de sensibilisation peuvent prétendre à une amélioration de cette situation à travers une prise de conscience des acteurs de l'espace rural, agriculteurs en particulier.</p>	23	Disparition progressive des élevages traditionnels au sein du périmètre considéré	<p>Destruction totale des prairies tout spécialement celles bordant l'Ourbise</p> <p>Appauvrissement de la biodiversité</p> <p>Désordres générés au niveau de la collecte des eaux de ruissellement.</p>	
	24		<p>Remplacement des prairies par d'autres formes d'exploitation des sols</p> <p>Suppression des « filtres » de nature à minorer l'impact des produits phytosanitaires sur la rivière.</p>	
	25	Abandon de modes de productions traditionnels : viandes bovines, volailles de qualité	<p>Remplacement des prairies par d'autres formes d'exploitation des sols</p> <p>Formes de pollutions organiques nouvelles</p>	
	26	Augmentation des surfaces cultivées	Optimisation de la surface cultivée au détriment d'autres entités.	
	27	Disparition, en dehors de l'Ourbise amont et de l'étang de la Mazière, de milieux humides	Appauvrissement de la biodiversité	
	28		Uniformisation et artificialisation du Paysage	
	29	Apparition d'espèces végétales ou animales d'origine allochtone	<p>Appauvrissement de la biodiversité</p> <p>Facteur de surmortalité pour certaines espèces autochtones.</p>	
	<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
	<p>23-Entretien et gérer les prairies humides existantes par la fauche et le pâturage. <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>24- Faire évoluer les pratiques au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants. <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>25- Assurer une localisation pertinente du gel P.A.C. <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>26-Assurer une conversion des terres arables en prairies permanentes . <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>27- Créer des points d'eau et des mares permanentes. Contrats FG MN.</p> <p>27bis- Créer des points d'eau et des mares permanentes. <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>28- Entretien et gérer les mares permanentes. Contrats FG MN.</p> <p>28bis- Entretien et gérer les mares permanentes. <u>Contrats agri-environnementaux.</u></p> <p>29- Eliminer les espèces végétales et animales d'origine allochtones. Hors contrat/ Gestion</p>			

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°23</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C</b></p>	<p><b>Priorité 1</b>  Contrats type CAD/MAE</p>
<p>Code n° : GHEIC 06 2001 A 01</p>	<p>« Entretien et gérer les prairies humides existantes par la fauche et (ou) le pâturage » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créés lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.</p>	
<p>Coût de l'action</p>	<p><b>237,82 € HT/ha/an à 512,23 €/ha/an selon type de contrat.</b></p>	
<p>Périmètre concerné</p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p>Habitats et espèces concernés</p>	<p><b>Habitats :</b> Prairies humides riveraines, <b>Habitats d'espèces :</b> Prairies humides, jonçaises et cariçaises, friches à hautes herbes, friches hygrophile en bord de rives ou jachères mésohygrophiles. <b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe ( 1356)</b></p>	
<p>Objectifs visés à court, moyen et long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien ou restauration de la biodiversité par une préservation des prairies humides existantes,</li> <li>- Favoriser l'émergence d'options de gestion douce de ces milieux,</li> <li>- Améliorer l'équilibre hydraulique de la rivière (lit mineur et berges) en créant des zones de rétention et des zones tampon en contexte sensible.</li> </ul>	
<p>Conditions de mise en oeuvre</p>	<p>Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis de la DDAF</p>	
<p>Intitulé</p>	<p>« Gestion extensive de la prairie par la fauche et (ou) le pâturage » « Gestion extensive des surfaces en prairie, préservation des prairies humides » 2001 A 01 <b>- Dispositions spécifiques : 5 contrats différents selon les options.</b> <b>PRAIRIES NATURELLES</b> <u>Contrat 1</u> : Fauche après le 1<sup>er</sup> juin, maximum 70 u azote/ha <u>Contrat 2</u> : Fauche après le 1<sup>er</sup> juin, maximum 50 u azote/ha <u>Contrat 3</u> : Fauche après le 1<sup>er</sup> juin, pas d'apport de matières azotées. <b>PRAIRIES TEMPORAIRES</b> (Parcelles arables en prairie depuis au moins 1 an) <u>Contrat 4-1</u> : Fauche après le 1<sup>er</sup> juin, maximum 70 u azote/ha <u>Contrat 4-2</u> : Fauche après le 1<sup>er</sup> juin, maximum 50 u azote/ha</p>	
<p>Engagements</p>	<p><b><u>Le diagnostic d'exploitation doit s'assurer du caractère régulier des inondations de la parcelle (inondations hivernales ou printanières), lié à la proximité du cours d'eau et de la situation de la parcelle en lit majeur.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage interdit, pas de boisement,</li> <li>- Aucun retournement de la prairie durant 5 ans,</li> <li>- Entretien par pâturage ou par fauche avec obligation d'exporter les produits générés par la fauche en dehors des prairies, selon engagements figurant dans les contrats 1,2,3,4-1,4-2.</li> <li>- Conservation des haies existantes, entretien des fossés,</li> <li>- Pas de pâture en période de sol peu portant ; pas d'apport de complément fourrager.</li> <li>- Pas de traitement phytosanitaire sauf localisé, pas d'amendement calcique,</li> <li>- Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques agricoles sur les parcelles engagées, obligatoire,</li> </ul>	

<b>Engagements (suite)</b>	<p>- Tenue du cahier d'enregistrement de la fertilisation sur l'ensemble de l'exploitation obligatoire : date, quantité et nature de l'apport.</p> <p>NB : Les bonnes pratiques habituelles locales en matière de fertilisation consistent en un apport d'éléments fertilisants minéraux de 120 unités N, 60 P et 60 K permettant une production de 7,5 tonnes de MS/ha.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits.
<b>Montant des coûts</b>	<p><u>Contrat 1</u> : 237,82 € HT/ha/an</p> <p><u>Contrat 2</u> : 292,70 € HT/ha/an</p> <p><u>Contrat 3</u> : 384,17 (€) HT/ha/an</p> <p>Contrat 4-1 : 457,35 (€) HT/ha/an</p> <p>Contrat 4-2 : 512,23 (€) HT/ha/an</p>



Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°24	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C	Priorité 1
		Contrats type CAD/MAE
Code n° : GHEIC 07  0801 A 04	« Faire évoluer les pratiques au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créés lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
Intitulé	<b>Modifier les traitements de lutte phytosanitaires ; traitements de lutte en grandes cultures (0801 A 04)</b>	
Coût de l'action	<b>109,76€/ha pour le premier ha/an, 27,44 €/ha/an pour les hectares suivants</b>	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence sur parcelles riveraines,	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence,	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355), Cistude d'Europe (1220), Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b> par incidence sur le lit mineur	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	-Diminuer les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants dans la rivière, -Lutter contre les phénomènes d'eutrophisation, améliorer l'hydraulique de la rivière.	
Conditions	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB / Avis DDAF	
Engagements	-Diagnostic parcellaire obligatoire sur un modèle normalisé agréé par la CDOA, -Diagnostic et réglage du pulvérisateur tous les 3 ans, - Raisonner la nature des produits utilisés sur la base des observations de la culture et du diagnostic parcellaire, - Pas d'utilisation de produits phytosanitaires durant les périodes de risque de transfert ; le cas échéant, traitements phytosanitaires localisés. Respect des éventuelles restrictions ou préconisation d'usage des produits phytosanitaires, - Adhérer à un réseau d'avertissements de traitements phytosanitaires diffusant des préconisations locales et validées par la CDOA, - Privilégier l'utilisation de variétés moins sensibles aux maladies (déterminées par le Comité Technique) - Respecter les zones non traitées en bordure de cours d'eau (5m minimum -ou plus- selon mention(s) portée(s) sur l'étiquette du produit ou la réglementation en cours. - Formation minimum de 1 jour à la protection raisonnée et au cours des 2 premières années, sauf compétences déjà acquises (information donnée dans le diagnostic), - Traitement contre les parasites en fonction des observations à la parcelle devant conduire à une adaptation du nombre de traitements, - Surveillance accrue de 2heures/ha/an à raison de 4 passages/an aux stades critiques de développement de la plante, - Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques agricoles sur les parcelles engagées obligatoire.	
Bénéficiaires	Propriétaires, Ayant-droits,	
Montant des coûts	109,76 €/ha pour le premier ha, 27,44 €/ha pour les ha suivants,	
Ressources financières liées au DOCOB	Ministère en charge de l'Agriculture.	

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b> <b>Action n°25</b>	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats</b> <b>d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux</b> <b>humides utilisés par certaines espèces d'I.C</b>	<b>Priorité 1</b>
	<b>Contrats</b> <b>Type</b> <b>CAD/MAE</b>	
<b>Code n° : GHEIC 08</b>  <b>0402 A 00</b>	<b>« Assurer une localisation pertinente du gel P.A.C pendant 5 ans »</b> Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
<b>Coût de l'action</b>	<b>128,06 € HT/ha/an</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Parcelles riveraines,	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence,	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356),</b> <b>Loutre d'Europe (1355), Cistude d'Europe (1220), Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b> par incidence sur le lit mineur	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	-Créer des bandes tampon entre la rivière et les parcelles exploitées, -Favoriser l'émergence de milieux intermédiaires assimilables à des « corridors biologiques » susceptibles de constituer des réseaux cohérents.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF	
<b>Engagements</b>	<b>- Localiser le gel sur des zones tampon sensibles.</b> - Implantation d'un couvert herbacé conforme au couvert autorisé par la PAC, - Maintien du gel sur les surfaces concernées par ordre de priorité : périmètre de captage, bords des cours d'eau, fossés, plans d'eau, fonds de talweg secs, pendant 5 ans en respectant les règles requises par le gel PAC (surface > 0,3 ha et largeur >20m ou > 0,10 ha et largeur >10m si la localisation se situe en bordure de l'Ourbise). - Traitements phytosanitaires interdits, - Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques agricoles sur les parcelles engagées obligatoire, - Interventions limitées à la période 1 <sup>er</sup> septembre/15 janvier (pas d'intervention durant la période de reproduction). <b>NB : Engagement indépendant de l'évolution du taux de jachère PAC</b> <b>Obligation de respecter la réglementation et les arrêtés concernant les surfaces en gel en vigueur.</b> - Interventions limitées à la période 1 <sup>er</sup> septembre/15 janvier (pas d'intervention durant la période de reproduction).	
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits,	
<b>Montant des coûts</b>	Base : 128,06 €/ha/an	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Ministère chargé de l'Agriculture.	

<p><u>Site FR 7200738</u> L'Ourbise</p> <p><u>Action n°26</u></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p><b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C</p>	Priorité 1
	<p>Contrats type CAD/MAE</p>	
<p><b>Code n° : GHEIC 09</b> <b>0401 A 00</b></p>	<p>« Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.</p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>449,88 €/ha/an (complément de l'action 23)</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence sur parcelles riveraines,</p>	
	<p><b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence</p>	
	<p><b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356) et Loutre d'Europe (1355), Cistude d'Europe (1220), Ecrevisse à pattes blanches (1092) par incidence sur le lit mineur</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>Favoriser l'émergence de milieux prairiaux, Créer de véritables entités écologiques de type « prairial » avec cortège d'accompagnement paysager (maillage bocager).</p>	
<p><b>Conditions de mise en oeuvre</b></p>	<p>Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF</p>	
<p><b>Engagements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de ne pas compenser les nouvelles prairies extensives par la diminution des autres surfaces en prairies au sein de l'exploitation concernée.</li> <li>- Mise en place de bandes enherbées en remplacement de cultures arables,</li> <li>- Absence de traitements phytosanitaires,</li> <li>- Les bandes enherbées remplaçant les cultures arables doivent avoir une largeur supérieure à 5 mètres (sauf en zone de marais = 5m) et inférieure 20 mètres,</li> <li>- Drainage et retournement du couvert interdits,</li> <li>- Le couvert herbacé sera pâturé ou entretenu mécaniquement en prenant en compte les périodes de reproduction de la faune : interventions limitées à la période 1<sup>er</sup> septembre/15 janvier (pas d'intervention durant la période de reproduction),</li> <li>- Pas plus de 3 fauches/an,</li> <li>- Le chargement ne devra pas dépasser 1,4UGB/ha en cas de pâturage.</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques agricoles concernant les parcelles engagées. Une photographie de la situation initiale permettra le contrôle de l'éligibilité de(s) la (des) parcelle(s) concernée(s)</li> <li>- Apports azotés totaux définis par la DDAF.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Propriétaires, Ayant-droits,</p>	
<p><b>Montant des coûts</b></p>	<p>base 449,88 €/ha/an</p>	
<p><b>Ressources financières potentielles</b></p>	<p>Ministère en charge de l'Agriculture</p>	

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°27</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C</b></p>		<p><u>Priorité 1</u></p>
	<p>« Créer des points d'eau et des mares permanentes »</p>		<p>Contrats type FG MN</p>
<p>Code n° : GHEIC 10 A 32309 P</p>			
<p>Coût de l'action</p>	<p>146,35 € HT/mare/an (maximum 1 mare/ha)</p>		
<p>Périmètre concerné</p>	<p>Totalité du périmètre</p>		
<p>Habitats et espèces concernés</p>	<p><b>Habitats :</b> Parcelles riveraines,</p>		
	<p><b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence</p>		
	<p><b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe, (1356), Cistude d'Europe (1220)</b></p>		
<p>Objectifs visés à court, moyen et long terme</p>	<p>Restaurer la tradition des points d'eau permanents en bords de rivière avec cortège végétal associé, Multiplier les micro-milieux de nature à accroître la biodiversité tout en dynamisant les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire, Recréer une dynamique au sein des corridors biologiques pour certaines espèces d'intérêt communautaire, Préserver et améliorer la qualité de l'eau.</p>		
<p>Documents et enregistrements obligatoires</p>	<p>Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.</p>		
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Agrément, après visite, lors du diagnostic réalisé par un technicien habilité par la structure animatrice du DOCOB et avis, le cas échéant, de l'émanation technique du Comité de Pilotage Local. Intégration de chaque projet au sein d'un Plan-réseau. 50 m<sup>2</sup> &lt; Superficie &lt; 200m<sup>2</sup></p>		
<p>Modalités techniques de mise en oeuvre</p>	<p>Etude préalable relative à la pérennisation de l'unité de gestion, Intégration de chaque projet au sein d'un Plan-réseau.</p>		
<p><b>Engagements</b> Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction. <u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire</p>	<p><u>Engagements non rémunérés</u> (Bonnes pratiques)</p>		
	<p>-Introduction de vertébrés (chéloniens, poissons), d'invertébrés (crustacés, gastéropodes), ou de plantes allochtones interdite.</p>		P
	<p>- Traitements phytosanitaires et fertilisants interdits sur une bande de 10 mètres autour de la mare.</p>		P
	<p><u>Engagements rémunérés sur les parcelles contractualisées :</u></p>		
	<p>-Un plan de gestion spécifique localise et établit le calendrier des travaux à réaliser ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, -Débroussaillage et dégagement manuel ou mécanique des abords en année 1</p>		P
<p>- Interventions limitées à la période 1<sup>er</sup> septembre/31 novembre (pas d'intervention durant la période de reproduction). - Tenue d'un registre obligatoire.</p>		P	
			P

<b>Contrôles</b>	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectuée par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FG MN, sur les déclarations de surface comme sur le contrat FG MN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p>
<b>Objet du contrôle</b>	Le contrôle portera de manière prioritaire sur les interdictions ainsi que sur les périodes de travaux autorisées et les modalités définies dans le plan de gestion.
<b>Sanctions</b>	<p>Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C)</p> <p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. <u>Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal.</u></p> <p>Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><u>A l'échelle du site :</u>          Nombre d'actions souscrites,          Linéaires et (ou) superficies des terrains concernés par la mesure.</p> <p><u>A l'échelle de la parcelle :</u>          Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations, Collectivités.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	base 146,35 €HT/mare (réf : 0504A00) : mise en place d'une végétation aquatique (30€), profilage des berges et étalement de la terre (50€), curage de la mare (30€), débroussaillage et fauche (36€).
<b>Ressources financières potentielles</b>	50% FG MN / 50% FEADER Participation éventuelle des Collectivités Territoriales.
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°27 bis	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C	Priorité 1
		Contrats type Type CAD/MAE
Code n° : GHEIC II  0504 A 00	« Création et entretien de mares » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans les MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
Coût de l'action	146,35 € HT/mare/an	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Parcelles riveraines.	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Restaurer la tradition des points d'eau permanents en bords de rivière avec cortège végétal associé,</li> <li>-Multiplier les micro-milieux de nature à accroître la biodiversité tout en dynamisant les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>-Recréer une dynamique au sein des corridors biologiques pour certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>-Préserver et améliorer la qualité de l'eau.</li> </ul>	
Engagements	<p><u>Le diagnostic préalable sera réalisé par un technicien habilité par le Comité Technique et précisera l'incidence de la réglementation (Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie minimum de la mare : 50 m<sup>2</sup></li> <li>- Superficie maximum de la mare : 250 m<sup>2</sup></li> </ul> <p><u>Engagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des pentes douces, profiler les berges, étaler la terre. Curer la mare, mettre en place une végétation aquatique.</li> <li>-Débroussailler les bords mécaniquement en dehors des périodes 01/03 au 15/07 en préservant l'écoulement naturel des eaux (mouillères, sources)</li> <li>-Traitements phytosanitaires et fertilisants interdits sur une bande de 10 mètres autour de la mare,</li> <li>- Interventions limitées à la période 1<sup>er</sup> septembre/31 novembre (pas d'intervention durant la période de reproduction).</li> <li>-Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques agricoles sur les parcelles engagées obligatoire.</li> <li>-Introduction de vertébrés (chéloniens, poissons), d'invertébrés (crustacés, gastéropodes) ou de plantes exogènes interdite.</li> </ul>	
Bénéficiaires	Propriétaires, Ayant-droits.	
Montant des coûts	Mise en place d'une végétation aquatique, profilage des berges et étalement de la terre , curage de la mare , débroussaillage et fauche .	
Ressources financières potentielles	Ministère en charge de l'Agriculture.	

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°28	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C		Priorité 1
			Contrats Type FG MN
Code n° : GHEIC 12 A 32 309 R	« Entretien et gérer les mares permanentes existantes »		
Coût de l'action	58,15 €HT/mare/an		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Parcelles riveraines, mares permanentes et végétation associée		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence		
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe, (1356), Cistude d'Europe (1220)</b>		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la tradition des points d'eau permanents en bords de rivière avec cortège végétal associé,</li> <li>- Gérer les micro-milieux de nature à accroître la biodiversité tout en dynamisant les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>- Recréer une dynamique au sein des corridors biologiques pour certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> </ul>		
Documents et enregistrements obligatoires	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.		
Conditions de mise en oeuvre	Agrément, après visite, lors du diagnostic réalisé par un technicien habilité par la structure animatrice du DOCOB et avis, le cas échéant, de l'émanation technique du Comité de Pilotage Local. Intégration de chaque projet au sein d'un Plan-réseau. Superficie > 10m <sup>2</sup>		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Etude préalable relative à la pérennisation de l'unité de gestion, Intégration de chaque projet au sein d'un Plan-réseau.		
<b>Engagements</b> Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction. <u>Classement des engagements :</u> P : principal S : secondaire C : complémentaire	<u>Engagements non rémunérés ( Bonnes pratiques)</u>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction de vertébrés (chéloniens, poissons) d'invertébrés (crustacés, gastéropodes) ou de plantes allochtones interdite.</li> <li>- Traitements phytosanitaires et fertilisants interdits sur une bande de 10 mètres autour de la mare.</li> </ul>		P
	<u>Engagements rémunérés sur les parcelles contractualisées :</u>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de gestion spécifique localise et établit le calendrier des travaux à réaliser ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.</li> <li>- Interventions limitées à la période 1<sup>er</sup> septembre/31 novembre (pas d'intervention durant la période de reproduction).</li> </ul>		P
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débroussaillage et dégagement des abords en année 1 avec ensuite contrôle de la végétation,</li> <li>- Tenue d'un registre obligatoire.</li> </ul>		P

<b>Contrôles</b>	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectuée par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements FG MN, sur les déclarations de surface comme sur le contrat FG MN. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p>
<b>Objet du contrôle</b>	Le contrôle portera de manière prioritaire sur les interdictions ainsi que sur les périodes de travaux autorisées et les modalités du plan de gestion.
<b>Sanctions</b>	<p>Les engagements inscrits au cahier des charges de l'action souscrite par le cocontractant sont classées en 3 catégories d'importance décroissante (P,S,C)</p> <p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction proportionnelle à la catégorie dont il relève et de la superficie en cause. Le respect de la surface engagée constitue un engagement principal.</p> <p>Le défaut de déclaration annuelle entraîne la suspension du versement des fonds prévus au contrat. Celle-ci est levée dès réception du document signé. Après contrôle mettant en évidence le non respect des termes du contrat, un abattement pourra être appliqué sur les versements prévus.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><u>A l'échelle du site :</u>          Nombre d'actions souscrites,          Linéaires et (ou) superficies des terrains concernés par la mesure.</p> <p><u>A l'échelle de la parcelle :</u>          Descriptif simplifié des terrains concernés en première et dernière année de contrat.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits, Associations.
<b>Mode de calcul des coûts</b>	base 58,15 €HT/mare/an : débroussaillage et dégagement annuels, contrôle de la végétation soit 5 heures à 11,63 €/heure.
<b>Ressources financières potentielles</b>	FGMN : 50% / FEADER : 50% Participation éventuelle des Collectivités Territoriales.
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°28 bis	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<u>Priorité 1</u>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C	Contrats Type CAD/MAE
<b>Code n° : GHEIC 13</b>  <b>0611 A 00</b>	<b>« Entretien des mares et des points d'eau »</b> Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
<b>Coût de l'action</b>	<b>54,88 € HT/mare/an</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Parcelles riveraines, mares permanentes et végétation associée	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe, (1356), Cistude d'Europe (1220)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la tradition des points d'eau permanents en bords de rivière avec cortège végétal associé,</li> <li>- Gérer les micro-milieux de nature à accroître la biodiversité tout en dynamisant les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>- Recréer une dynamique au sein des corridors biologiques pour certaines espèces d'intérêt communautaire,</li> </ul>	
<b>Engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitements phytosanitaires et fertilisants interdits sur une bande de 10 mètres autour de la mare.</li> <li>- Contrôle de la végétation : Débroussaillage, élagage des arbres, maîtrise de la végétation ligneuse et enlèvement des arbres morts,</li> <li>- Désenvasement,</li> <li>- Interventions limitées à la période 1<sup>er</sup> septembre/31 novembre (pas d'intervention durant la période de reproduction).</li> <li>- Tenue du cahier d'enregistrement obligatoire sur les parcelles engagées.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires, Ayant-droits.	
<b>Montant des coûts</b>	base 54,88 €HT/mare/an	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Ministère en charge de l'Agriculture.	



<p><b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b></p> <p><b>Action n°29</b></p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conservier et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b></p>	<p><b>Priorité 1</b></p>
	<p><b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conservier, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C</b></p>	<p><b>Hors Contrat</b> <b>Gestion</b></p>
<p><b>Code n° : GHEIC 14</b></p>	<p><b>« Eliminer les espèces allochtones ; Ragondin et Rat-musqué »</b></p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p><b>Sans objet (action conduite dans le cadre de l'ADPA 47)</b></p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> Parcelles riveraines, mares permanentes et végétation associée</p>	
	<p><b>Habitats d'espèces :</b> Eau et écosystèmes associés par incidence</p>	
	<p><b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220), Ecrevisse à pattes blanches (1092)</b></p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>- Préserver les habitats dans un « Etat de conservation favorable » en luttant contre les ragondins et rats musqués, Préservation de la biodiversité originelle des habitats et habitats d'espèces concernés par la mesure.</p>	
<p><b>Modalités</b></p>	<p>- <b>Action incluse dans un programme collectif de lutte contre le Ragondin et le Rat musqué par piégeage généralisé et coordonné à l'échelle du site.</b> - <b>Structure porteuse du projet compétente en matière de régulation des populations d'espèces classées nuisibles en Lot-et-garonne.</b> - Emploi de la lutte chimique interdite - Nomination des personnes habilitées à relever les pièges, - Interdiction d'emploi de pièges en X sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000 ; utilisation de pièges munis d'une trappe à visons obligatoire, - Visite des pièges tous les matins <b>avant 10h durant les périodes de campagne.</b> - Tenue d'un carnet de piégeage.</p>	
<p><b>Documents obligatoires</b></p>	<p>Nature des pièges utilisés, carnet de piégeage, documents administratifs.</p>	
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Propriétaires, Ayant-droits, ADPA de L&amp;G.</p>	
<p><b>Mode de calcul des coûts</b></p>	<p>Sans objet</p>	
<p><b>Ressources financières potentielles</b></p>	<p>Sans objet</p>	

1.4.4. Conserver, entretenir et gérer les milieux forestiers utilisés par certaines espèces d'Intérêt Communautaire.

<b>FICHES ACTION 30 à 34</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES</b> <b>D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Entretien, restaurer et préserver les milieux</b> <b>forestiers utilisés par certaines espèces d'I.C</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>		<b>Impact sur l'habitat</b>
<p>A l'exception de l'Ourbise amont, l'environnement de l'Ourbise se révèle relativement pauvre en boisements lesquels ne subsistent qu'à l'état relictuel en des lieux très localisés (Bois de Picon, bois du Gd marais ...).</p> <p>De même, les feuillus isolés (chênes tout spécialement) disparaissent peu à peu que ce soit au sein de parcelles ou en bord de rivière.</p> <p>En parallèle avec cette disparition progressive des feuillus, la monoculture d'essences résineuses (dont Pin maritime) ou feuillues (peupleraies) s'impose chaque année davantage d'où la nécessité de préserver une certaine « mixité forestière »</p>	30	Disparition progressive des feuillus au sein du périmètre Natura 2000	<p>Appauvrissement de la biodiversité</p> <p>Disparition d'habitats favorables à la reproduction ou à l'alimentation (oiseaux, insectes, mammifères)</p> <p>Appauvrissement des sols par manque d'apports d'humus avec en parallèle une acidité croissante de ces mêmes sols.</p> <p>Monoculture spécifique de certaines essences</p>
	31	Disparition des arbres isolés (chênes, saules taillés en têtards, ormes, châtaigniers)	<p>Disparition d'éléments indispensables à la biologie de certaines espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Atteintes paysagères</p>
	32	Coupes de parcelles plantées en feuillus et enrésinement des sols	Appauvrissement de la biodiversité
	33		Disparition d'habitats favorables à la reproduction ou à l'alimentation (oiseaux, insectes, mammifères)
	34	Disparition du bocage	Appauvrissement de la biodiversité
			Uniformisation et artificialisation du Paysage
			Suppression de corridors biologiques
			Disparition d'éléments indispensables à la biologie de certaines espèces d'intérêt communautaire.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>30- Favoriser la biodiversité par préservation des boisements de feuillus et de la mixité forestière. <u>Charte Natura 2000</u>,</p> <p>31- Préserver les chênes et châtaigniers isolés. <u>Contrats type MAE-T</u>,</p> <p>32- Lancer une étude de « faisabilité » vouée à la constitution de truffières avec procédé d'évaluation. <u>Etude, Action d'accompagnement</u>,</p> <p>33- Restauration d'une truffière à titre expérimental – <u>Action d'accompagnement, gestion</u>,</p> <p>34- Restauration de haies avec plantation de feuillus. <u>Contrats type MAE-T</u></p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°30	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux utilisés par certaines espèces d'I.C</b>		<u>Priorité 2</u>
			Charte Natura 2000
<b>Code n° : GHEIC 15</b>	<b>« Favoriser la biodiversité par préservation des boisements de feuillus et de la mixité forestière »</b> Propositions à discuter dans le cadre de la rédaction de la Charte Natura 2000 lors de la mise en œuvre du DOCOB		
<b>Coût de l'action</b>	<b>Sans objet</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Parcelles forestières riveraines,		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence et boisements de feuillus		
	<b>Espèces :</b> <b>Grand Capricorne (1088) et Lucane Cerf Volant (1083)</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Préserver de la biodiversité originelle des habitats et habitats d'espèces tout en favorisant la mixité forestière. Incitation au respect de cette mixité forestière .		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Incitation au respect de la mixité forestière e Préservation de feuillus reproducteurs lors des coupes, Utilisation des coupes par cycles avec préservation de jeunes feuillus, Préservation des arbres dépérissants ou morts (sauf pour raisons de sécurité).		
<b>Engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les accrus de feuillus pendant l'exploitation des ligneux,</li> <li>-Préservation de sujets reproducteurs</li> <li>- Préservation des arbres dépérissants ou morts (volume inférieur à 5 m³) si possible au niveau des lisières mais pas à celui des accès ou à proximité des chemins pour des raisons de sécurité,</li> </ul>	P  P P	
<b>Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre de l'action</b>	<b>A l'échelle du site :</b> Nombre d'actions souscrites dans la Charte, Localisation des terrains concernés par la mesure.		
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires et Ayant Droit.		
<b>Ressources financières potentielles</b>	Sans objet.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°31	OBJECTIF DE SITE : Conservier et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Conservier, entretenir, restaurer et gérer les milieux utilisés par certaines espèces d'I.C	Priorité 2
		Contrats Type CAD/MAE
Code n° : GHEIC 16 0615 A 00	« Préserver les chênes et châtaigniers isolés » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
Coût de l'action	5,49 €/arbre/an (dans la limite de 10 arbres/an)	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Arbres isolés sur parcelles riveraines,	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.	
	<b>Espèces :</b> <b>Grand Capricorne (1088) et Lucane Cerf Volant (1083)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Préserver les arbres isolés au sein de parcelles ou en limite de parcelles riveraines, Préservation de la biodiversité originelle de cet habitat et habitat d'espèces concernées par la mesure.	
Conditions de mise en oeuvre	Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis DDAF	
Engagements	<u>Engagements non rémunérés</u> ( Bonnes pratiques) - Préserver les rejets de souches lors des opérations d'entretien des parcelles situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000, - Pas de « coupe à blanc »  <u>Engagements rémunérés</u> - Préservation des éléments remarquables (arbres isolés) à conserver, - Elagage des branches basses susceptibles d'empêcher le passage des engins agricoles, - Débroussaillage du pied de l'arbre (emploi de produits chimiques interdit), - Tenue d'un cahier d'enregistrement obligatoire sur les parcelles engagées	
Bénéficiaires	Propriétaires et Ayant Droit.	
Mode de calcul des coûts	5,49 € HT/arbre et par an dans la limite de 10 arbres/an	
Ressources financières potentielles	Ministère en charge de l'Agriculture.	

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Action n°32</b>	<p align="center"><b>OBJECTIF DE SITE :</b>  <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>  <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>  <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux utilisés par certaines espèces d'I.C</b></p>	<p align="center"><b>Priorité 3</b></p> <p align="center"><b>HC</b>  <b>Etude</b>  <b>Accompagnement</b></p>
<b>Code n° : GHEIC 17</b>	<p align="center">« Lancer une étude de faisabilité sur la restauration de truffières »</p>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>2 000€ HT</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Haute Ourbise (Source/Villefranche du Queyran)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<p><b>Habitats :</b> Parcelles forestières riveraines,</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence et boisements de feuillus</p> <p><b>Espèces :</b> <b>Grand Capricorne (1088) et Lucane Cerf Volant (1083)</b></p>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Incitation à la préservation des parcelles de feuillus Préserver l'habitat forestier dans un « Etat de conservation favorable », Préservation de la biodiversité originelle des habitats et habitats d'espèces concernés par la mesure. Conférer une plus value aux parcelles ainsi préservées.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Réalisation d'une étude destinée à évaluer la pertinence de restauration de truffières susceptibles de contribuer à la protection des habitats d'espèces d'intérêt communautaire par un diagnostic objectif sur la faisabilité d'un projet de restauration de truffières.	
<b>Engagements</b>	- Réalisation d'une étude destinée à évaluer la pertinence d'une restauration de truffières sur la Haute Ourbise.	
<b>Objet du contrôle</b>	Vérifier la teneur de l'étude quant aux objectifs définis dans le cahier des charges.	
<b>Bénéficiaires</b>	Structure animatrice du DOCOB Associations	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat - Union Européenne, Collectivités Territoriales, Partenaires privés.	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Etude : 2000€,	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

Site <u>FR 7200738</u> L'Ourbise  Action n°33	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conserver, entretenir, restaurer et gérer les milieux utilisés par certaines espèces d'I.C</b>	<b>Priorité 3</b>
		HC Accompagnement Gestion
<b>Code n° : GHEIC 18</b>	« Restauration de truffières »	
<b>Coût de l'action</b>	1502 €/ha ( <b>superficie minimum requise : 1 hectare</b> )	
<b>Périmètre concerné</b>	Haute Ourbise (Source/Villefranche du Queyran)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Parcelles forestières riveraines, <b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence et boisements de feuillus <b>Espèces :</b> <b>Grand Capricorne (1088) et Lucane Cerf Volant (1083)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Incitation à la préservation des parcelles de feuillus Préserver l'habitat forestier dans un « Etat de conservation favorable », Préservation de la biodiversité originelle des habitats et habitats d'espèces concernés par la mesure. Conférer une plus value aux parcelles ainsi préservées.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Extrait de plan cadastral, orthophotographies de la zone concernée. Planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000. Photographies de la zone concernée AVANT mise en œuvre des mesures de gestion.	
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable DDAF	
<b>Modalités techniques de mise en œuvre Engagements</b>	-Réalisation d'une restauration expérimentale d'une truffière susceptible de contribuer à la protection des habitats d'espèces d'intérêt communautaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture en fonction des résultats et préconisations de l'étude de faisabilité, - Recréer les entités paysagères traditionnelles	
<b>Objet du contrôle</b>	Vérifier la qualité de la restauration de la truffière (nombre de plants/a, provenance des plants, conformité de l'implantation avec le cahier des charges défini dans le contrat d'étude).	
<b>Bénéficiaires</b>	Structure animatrice du DOCOB Chambre d'Agriculture/ Propriétaires/ Associations/ Collectivités Territoriales.	
<b>Montant des coûts</b>	Constitution d'une truffière dirigée sur un hectare minimum. 1502 €/ha	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat - Union Européenne, Collectivités Territoriales, Partenaires privés.	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis / Factures.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°34	OBJECTIF DE SITE : Conservier et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Conservier, entretenir, restaurer et gérer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'I.C	Priorité 2
		Contrats Type CAD/MAE
Code n° : GHEIC 19 0501 A 00 0501 B 00	« Plantation et entretien d'une haie » Intitulés, engagements et montants donnés à titre indicatif et susceptibles de se voir modifiés dans MAE-T qui seront créées lors de l'animation du site et soumises à validation du CPL.	
Coût de l'action	2,74 €HT/ml/an +0,27€HT/ml (option- si pose de clôture-) avec plafond 200 ml/ha	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Parcelles agricoles riveraines,	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.	
	<b>Espèces :</b> <b>Grand Capricorne 1088) et Lucane Cerf Volant (1083)</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	-Stabilisation des sols, protection des cultures, -Restaurer le maillage bocager et favoriser la biodiversité, -Restauration d'habitats favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire.	
Conditions de mise en oeuvre	- Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB - Avis DDAF	
Bénéficiaires	-Propriétaires, Ayants Droits, Associations, Collectivités Territoriales.	
Engagements	<b>1- Conduite initiale :</b> -Respect du plan et du descriptif établi avec le conseiller technique, -Origine des plants (association d'essences locales adaptées à la nature des sols et présentant un intérêt pour la biodiversité locale) selon la liste annexe. <b>2- Densité de plantation :</b> -Densité minimum de 50 plants/100 mètres linéaire de haie ; Remplacement des plants manquant. - 3- <b>Entretien du sol :</b> - Préparation puis paillage du sol, -Passage bi-annuel en désherbage en bord de paillage (désherbage chimique interdit). <b>4- Entretien de la haie :</b> -Entretien de la haie par taille de formation et élagage (épareuse exclue), -Recépage en fin de première année des arbustes, -Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques agricoles sur les parcelles engagées obligatoire.  <b>0501 B 00 : Engagement optionnel :</b> pose de clôture ou de protection individuelle des plants. - Entretien chimique interdit.	
Mode de calcul des coûts	2,74 €HT/ml/an + +0,27€HT/ml avec plafond de 200 ml/ha (option).	
Ressources financières potentielles	Ministère en charge de l'Agriculture.	
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.	

1-5 Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire

Trois espèces dont une dite « Prioritaire » vont faire l'objet de mesures spécifiques visant à atteindre un statut de « bon état de conservation », en complément des actions portant sur la conservation ou la restauration des habitats d'espèces d'intérêt communautaire présentes ou ayant été présentes sur le site : le **Vison d'Europe**, **Espèce prioritaire (1356)**, la **Cistude d'Europe (1220)** et l'**Ecrevisse à pattes blanches (1092)**.

1-5-1 Les objectifs opérationnels pour conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire.

Ces objectifs opérationnels concernent donc trois espèces d'Intérêt Communautaire : le Vison d'Europe (espèce prioritaire), la Cistude d'Europe et l'Ecrevisse à pattes blanches.



1-5-2 Les objectifs opérationnels pour réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité chez le Vison d'Europe, espèce prioritaire d'intérêt communautaire (1356).

<b>FICHES ACTION 35 à 39</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>CONSERVER LES ESPECES</b> <b>D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité</b> <b>du Vison d'Europe -Espèce prioritaire- (1356)</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
Etat de conservation	Facteurs identifiés	Impact sur l'espèce	
<p>Etat de conservation des habitats généralement très favorable sur l'ensemble de l'Ourbise amont ainsi qu'au sein de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière. Présence indiscutable de l'espèce jusqu'au premier trimestre 2001 (au sein de la RNN de la Mazière). Absence de présence actuelle de l'espèce au sein du site (dernier individu noté sur le site : hiver 2001) Premier Vison américain noté au sein du périmètre Natura 2000 de l'Ourbise (RNN de la Mazière) en juin 2006.</p>	35	<p>Pièges vulnérants non sélectifs. Utilisation de la lutte chimique contre le Ragondin et le Rat-musqué.</p>	<p>Risques de surmortalité liés à la non sélectivité des engins utilisés.</p> <p>Piégeage dans les mêmes zones que le Ragondin et le Rat-musqué. Absence de dispositif type « trou à vison ».</p> <p>Intoxication par ingestion de proies déjà atteintes par les hémorragies causées par les agents chimiques.</p>
	36	<p>Ouvrages de franchissement du réseau routier non équipés de passages sécurisés pour la faune sauvage.</p>	<p>Risques de surmortalité liés au franchissement des routes (collision)</p> <p>Morcellement des territoires.</p>
	37	<p>Etudier les investissements liés à ces risques.</p>	<p>Cartographie des ponts, chiffrage des coûts et incidences pour la faune</p>
	38	<p>Absence de connaissances sur l'aire réellement colonisée par le Vison d'Amérique</p>	<p>Impossibilité de mesurer la progression du front de colonisation.</p> <p>Absence de données sur l'impact de la présence du Vison américain sur le Vison d'Europe</p>
	39	<p>Absence de contrôles réguliers de la population de Vison américain sur l'Ourbise et le canal latéral.</p>	<p>Absence de suivi individualisé et d'appréhension de la dispersion.</p> <p>Absence de suivi sanitaire.</p> <p>Absence de connaissance sur la dimension des territoires (♂ et ♀)</p>
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>35- Suppression des pièges non sélectifs et de la lutte chimique – <u>Hors contrat</u> (investissements)-,</p> <p>36- Evaluer les risques de surmortalité liée au franchissement des axes routiers - <u>Hors contrat</u> (étude)-,</p> <p>37- Assister les Maîtres d'ouvrages routiers sur les investissements nécessaires à consentir sur les ouvrages les plus sensibles ; évaluer les investissements liés à ces risques de surmortalité- <u>Hors contrat</u> (étude)-,</p> <p>38- Cartographier l'aire colonisée par le Vison d'Amérique au sein du site Natura 2000 et du canal latéral - <u>Hors contrat</u> (étude)-,</p> <p>39- Lancer un Plan Quinquennal de captures et de contrôle du Vison américain au sein du bassin versant de l'Ourbise et du canal latéral avec suivi sanitaire des individus capturés - <u>Hors contrat</u> (gestion)-</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°35	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire	<b>Priorité 1</b>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe (Espèce prioritaire)	Hors Contrat (Investissements)
<b>Code n° : GEIC 01</b>	<b>« Suppression des pièges vulnérants non sélectifs et de la lutte chimique »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>12 500 euros sur 5 ans (investissements)</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Cours de l'Ourbise, Canal latéral, parcelles agricoles riveraines (50 m),	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355) .</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Réduction de facteurs de surmortalité constatés sur ces espèces dont une particulièrement menacée, <b>le Vison d'Europe, espèce prioritaire.</b>	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Arrêté Préfectoral, Agrément des piégeurs, certificat de suivi de formation, Carnet de piégeage, Déclaration en mairie des campagnes de piégeage	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Avis favorable CDCFS	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Remplacement des pièges vulnérants non sélectifs par des nasses de captures munies de « trous à visons », Respect strict des Textes Réglementaires en matière de « lutte contre les espèces nuisibles » notamment sur l'interdiction de la lutte chimique contre les ragondins et rats musqués	
<b>Opérateur(s) potentiel(s) Contrôles</b>	Structure animatrice du DOCOB Chambre d'Agriculture / Fédération Départementale des Chasseurs/ Lieutenants de Louveterie/ Piégeurs agréés/ Associations/Collectivités Territoriales.	
<b>Ressources financières potentielles</b>	PNRVE Collectivités Territoriales	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	50 euros/piège-cage : 250 x 50 = 12 500 €	
<b>Ressources financières potentielles</b>	12 500 euros sur 5 ans (investissements)	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°36	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
	OBJECTIF OPERATIONNEL Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe (Espèce prioritaire)	HC Etude
Code n° : GEIC 02	« Evaluer les risques de surmortalité liée au franchissement des axes routiers »	
Coût de l'action	2 450 euros	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Cours de l'Ourbise, Canal latéral, parcelles agricoles riveraines (50 m),	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355) .</b>	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Réduction de facteurs de surmortalité constatés sur ces espèces. Améliorer la transparence des ouvrages de franchissement.	
Documents et enregistrements obligatoires	Cartographie IGN / Orthophotographies. Structure des ouvrages, vues diverses (plans, photographies) permettant d'appréhender les incidences éventuelles sur les stratégies de franchissement. Rapport.	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Respect des préconisations fournies par l'animateur du PNRVE	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Recensement de l'ensemble des ponts au sein du périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise, Evaluation des risques de surmortalité liés au franchissement de ces voies, hiérarchisation de la dangerosité des ouvrages pour le Vison d'Europe, Aménagement de passages sécurisés (voie sèche ou margelles), Mise en place de protections latérales de part et d'autre des ponts.	
Indicateur de suivi de l'action	Réalisation et remise de l'étude, Tableau et cartographie des ponts et des tronçons sensibles.	
Opérateur(s) potentiel(s)	Structure animatrice du DOCOB CG 47/ CETE / SFPEM Associations	
Ressources financières potentielles	Etat – Union Européenne – Collectivités Territoriales	
Mode de calcul des coûts	Travail de terrain par technicien : 5 j à 200€/jour =1000 € Travail de cartographie et d'exploitation des photos : 1,5j à 300€/j soit 450 € Rédaction document final, édition, frais administratifs et de gestion : 1000 € Coût étude : 2450 €	
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.	

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Action n°37</b>	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe (Espèce prioritaire)</b>	<b>Priorité 1</b>
	<b>HC</b> <b>Etude</b>	
<b>Code n° : GEIC 03</b>	<b>« Evaluer avec les Maîtres d'Ouvrage les investissements liés aux risques de surmortalité chez le Vison d'Europe à consentir sur les ouvrages les plus sensibles »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>Prise en charge de l'action dans le cadre de l'animation (FA 48)</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	<b>Totalité du périmètre</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> <b>Cours de l'Ourbise, Canal latéral, parcelles agricoles riveraines (50 m),</b>	
	<b>Habitats d'espèces :</b> <b>Ecosystèmes associés par incidence.</b>	
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	<b>Réduction de facteurs de surmortalité constatés sur ces espèces dont une particulièrement menacée.</b> <b>Améliorer la transparence des ouvrages.</b>	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<b>Cartographie IGN / Orthophographies.</b> <b>Structure des ouvrages, vues diverses (plans, photographies) permettant d'appréhender les incidences éventuelles sur les stratégies de franchissement</b>	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	<b>Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB et de l'animateur du PNRVE</b> <b>Respect des préconisations fournies par l'animateur du deuxième PNRVE.</b>	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	<b>1- Dans le cadre d'infrastructures nouvelles :</b> <b>-Prendre en compte la présence de ces espèces le plus en amont possible dans l'élaboration de ces projets (études préliminaires, études d'avant-projet, études d'incidences) en sollicitant les avis de la DIREN Aquitaine et de la structure en charge du second PNRVE, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la « Directive Habitats ».</b> <b>2- Dans le cadre d'infrastructures existantes :</b> <b>- Sur la base des conclusions de l'étude définie dans la fiche action n° 34, les ouvrages à très fort ou fort risque devront faire l'objet d'une concertation et d'un diagnostic afin de définir les opérations nécessaires à une limitation de leur impact sur les facteurs de surmortalité découlant du franchissement de ces ouvrages,</b> <b>- L'animateur devra engager une démarche active d'information des gestionnaires d'infrastructures (DDE, Conseils Généraux, Communes ou Communautés de communes) afin d'apporter des propositions d'aménagements des infrastructures existantes,</b> <b>-Par ailleurs, les Maîtres d'Ouvrage, lors des opérations de réfection ou d'élargissement des chaussées, devront consulter l'animateur du DOCOB afin d'évaluer l'opportunité de réaliser des travaux susceptibles de minorer les facteurs de surmortalité représentés par des collisions avec les véhicules,</b> <b>- Les possibilités d'intervention technique étant nombreuses (pose d'une barrière assurant une certaine étanchéité, installation de buses sèches, réalisation de banquettes ou encorbellements adaptés), elles doivent rester adaptées à chacun des cas étudiés grâce à un diagnostic préalable.</b>	

<b>Indicateur de suivi de l'action</b>	Carte des ponts et des tronçons sensibles, Chiffrage des aménagements nécessaires avec hiérarchisation des ouvrages, Réalisation des travaux.
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB en liaison avec la Collectivité Territoriale concernée - C.G 47 (Service des routes), Communauté de communes-
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Cf fiche action n° 48 concernant l'Assistance à Maître d'Ouvrage. Coût des travaux à déterminer ultérieurement en fonction des dispositifs techniques adaptables à chacun des ouvrages en fonction de la priorité donnée à chacun d'eux.

**QUELQUES REFERENCES DE COÛTS**

Type d'aménagements de franchissements	Coûts	Références
<b>Buse sèche mise en place par réalisation d'une tranchée sur la route (y compris restauration)</b>	380 €/ml	Rosoux et De Bellefroid (1999)
<b>Busage avec installation de rampe d'accès</b>	1 000 €	PNR de Brière
<b>Aménagement d'une rampe d'accès au passage</b>	990 €	Rosoux et De Bellefroid (1999)
<b>Aménagement d'une banquette dans un ouvrage</b>	300 €/ml	Beausillon et al, 2001
<b>Banquette en encorbellement (en équerre avec charnière et rampe bétonnée)</b>	Non communiqué	
<b>Palissade en bois de 50 cm de hauteur</b>	550 €	PNR de Brière
<b>Pose de grillage de type « crapal » avec fondation</b>	15 à 20 €/ml	Rapport Biotope 2002

Source : DOCOB de la vallée du Ciron

Site FR 7200738 L'Ourbise Action n°38	<b>OBJECTIF DE SITE :</b> <b>Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe (Espèce prioritaire)</b>		Priorité 1
			HC Etude
Code n° : GEIC 04	« Cartographier l'aire colonisée par le Vison d'Amérique au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Ourbise et du canal latéral »		
Coût de l'action	1500 € An 1 puis 450 €/an pour les 4 années suivantes.		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre + canal latéral		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Cours de l'Ourbise, Canal latéral, parcelles agricoles riveraines (50 m),		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.		
	<b>Espèces :</b> <b>Vison d'Europe (1356) / Vison américain.</b>		
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Réduction de facteurs de surmortalité constatés sur l'espèce Vison d'Europe directement liés à la présence du Vison américain. Connaître l'aire occupée par le Vison d'Amérique sur le bassin versant de l'Ourbise et le canal latéral, étudier la dynamique de cette colonisation, appréhender le rôle joué par le canal latéral dans cette dernière.		
Documents et enregistrements obligatoires	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Autorisations spécifiques de piégeage. Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000 et sur le canal latéral.		
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Réalisation de campagnes d'inventaires basées sur l'utilisation de nasses pièges non vulnérantes, localisation des captures par positionnement GPS, Détermination de l'origine des individus constituant le front de colonisation. Réalisation d'une cartographie de type SIG à partir des données ainsi collectées,		
Indicateur de suivi de l'action	Cartographie des secteurs colonisés par le Vison d'Amérique.		
Opérateur(s) potentiel(s),	Structure animatrice du DOCOB / DDAF / Conseil Général / FDC 47 SFPEM / RNN de la Mazière.		
Ressources financières potentielles	PNRVE		
Mode de calcul des coûts	5j de chargé(e) de mission pour cartographie sur SIG avec création d'une banque de données relative à la présence de l'espèce sur le site et le Canal. $5 \times 300\text{€} = 1500 \text{€ An 1} + 1,5 \text{ j pour les suivis ultérieurs soit } 300 \times 1,5 \times 4 = 1\ 800 \text{€}/4 \text{ ans}$		
Ressources financières potentielles	1500 € An 1 puis 450 €/an pour les 4 années suivantes.		
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°39	OBJECTIF DE SITE : Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire OBJECTIF OPERATIONNEL Réduire ou supprimer les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe (Espèce prioritaire)	Priorité 1  HC Etude et suivis PNRVE
	Code n° : GEIC 05	« Lancer un Plan Quinquennal de captures et de contrôle du Vison américain au sein du bassin versant de l'Ourbise et du canal latéral avec suivi sanitaire et stérilisation éventuels des individus capturés »
Coût de l'action	9155 €/an (2 campagnes de 10j en année 1 + 2 campagnes en année 4)+ suivi sanitaire, stérilisation (possibilité de radio pistage en option) soit 2 fois 2 campagnes inscrites sur la durée des 5 années du Plan.	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre + canal latéral	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Cours de l'Ourbise, Canal latéral, parcelles agricoles riveraines (50 m),	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Ecosystèmes associés par incidence.	
	<b>Espèces :</b> Vison d'Europe (1356) / Vison américain.	
Objectifs visés à court, moyen et long terme	Réduire les facteurs de surmortalité constatés sur l'espèce Vison d'Europe, espèce prioritaire, directement liés à la présence du Vison américain. Mettre en place et conduire des campagnes de piégeage du Vison américain, Suivi sanitaire éventuel de la population de Vison américain et suivi, Stopper le front de colonisation du Vison américain soit par euthanasie soit par stérilisation des individus capturés dans le cadre d'un protocole expérimental validé par le Comité Scientifique du Plan et par la Commission faune du CNPN ( <u>mesure 38B du second plan de restauration du Vison d'Europe</u> ). Suivi éventuel par radio pistage de quelques individus afin de récolter des informations sur les déplacements et l'éthologie de l'espèce (non prioritaire).	
Documents et enregistrements obligatoires	Agrément des piégeurs, certificat de suivi de formation, Carnet de piégeage, Déclaration en mairie des campagnes de piégeage, Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000 et sur le canal latéral.	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Décisions favorables du Comité Scientifique et du Comité de Pilotage PNRVE sur les modalités de l'action (suivi sanitaire, stérilisation, suivi par radio pistage), Autorisations administratives.	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Réalisation de campagnes d'inventaires programmées sur 5 ans et basées sur l'utilisation de nasses pièges non vulnérantes, localisation des captures par positionnement GPS, Détermination de l'état sanitaire des individus capturés par analyses sérologiques (sous réserve de financements spécifiques). Stérilisation des individus non positifs au test de la maladie des Aléoutiennes. Suivi éventuel par radio pistage.	
Indicateur de suivi de l'action	Carte des secteurs colonisés par le Vison d'Amérique. Cartographie des déplacements des individus suivis par radio pistage.	
Opérateurs potentiels	Structure animatrice du DOCOB / DDAF / Conseil Général / FDC 47 SFEPM / RNN de la Mazière.	
Ressources financières potentielles	PNRVE	

<b>Mode de calcul des coûts</b>	2 campagnes de 10 jours sur l'ensemble du site Natura 2000 de l'Ourbise et le canal en année 1 puis en année 4, compris frais de Personnels soit 20j à 300€/jour (chargé de mission), frais de déplacements (base 0,35€/km, 165 km/jour soit 1155 €), frais administratifs et de gestion (y compris rédaction des deux rapports de synthèse) soit 2000 € (non compris suivi sanitaire) 9155 €/an (2 campagnes de 10j)
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.

**Note :**

Certaines des modalités d'action de la mesure restent tributaire de l'obtention des autorisations administratives et des financements directement liés à ces dernières (suivi sanitaire, stérilisation, suivi par radio pistage). C'est la raison pour laquelle leur chiffrage n'apparaît pas dans la fiche action. Elles demeurent, par ailleurs, susceptibles de relever de procédures administratives particulières (dont appel d'offre).



Vison américain sortant de sa cache

1-5-3 Objectifs opérationnels pour conserver les noyaux de population de Cistude d'Europe, espèce d'intérêt communautaire (1220).

<b>FICHES ACTION 40 à 44</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>CONSERVER LES ESPECES</b> <b>D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	
		<b>Conserver les noyaux de populations existants</b> <b>de Cistude d'Europe,</b> <b>restaurer ou renforcer les populations</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'espèce</b>	
<p>Etat de conservation des habitats généralement favorable sur l'ensemble de l'Ourbise amont ainsi qu'au sein de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière. Présence indiscutable de l'espèce sur ces deux entités de gestion du site Natura 2000. Population désormais sciendée en deux noyaux distincts avec des possibilités de connexion très limitées.</p> <p>Etat des populations insuffisamment connu sur la Haute Ourbise, de type relictuel au sein de la RNN de la Mazière.</p>	40	Noyau de population aval composé d'un petit nombre d'individus et d'une pyramide des âges déséquilibrée.	<p>Noyau relictuel totalement isolé au milieu d'agrosystèmes complètement artificialisés.</p> <p>Reproduction perturbée.</p> <p>Renouvellement des tranches d'âges non assuré.</p>
	41 42	Noyau de population amont insuffisamment connu.	<p>Absence de données concernant la structure de cette population.</p> <p>Localisation des territoires de pontes et prédation exercée inconnues.</p>
	43	Présence d'espèces animales d'origine exogène (tortues, crustacés)	<p>Compétition inter-spécifique.</p> <p>Prédation exercée sur les jeunes tortues par l'Ecrevisse de Louisiane.</p>
	44	Présence de parcours de pêche libres ou privés	<p>Facteur de surmortalité découlant de l'ingestion de hameçon(s).</p> <p>Perturbation du milieu et des cycles biologiques (insolation)</p>
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>40- Poursuivre l'opération de suivi et de renforcement entreprise au sein de la RNN de la Mazière sur le noyau de population aval – <u>Hors contrat</u> (gestion)-</p> <p>41- Etudier la possibilité de renforcement du noyau de population amont – <u>Hors contrat</u> (étude) -</p> <p>42- Identifier et cartographier l'ensemble des territoires de pontes du noyau amont et appréhender la réalité de la prédation exercée – <u>Hors contrat</u> (suivi) -</p> <p>43- Lutter contre les espèces animales exogènes (tortues et crustacés) – <u>Hors contrat</u> (gestion)-</p> <p>44- Constituer des réserves de pêche sur les zones biologiquement sensibles pour la Cistude d'Europe -- <u>Hors contrat</u> (réglementation)-</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°40	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conserver, restaurer ou renforcer les noyaux de populations existants de Cistude d'Europe	Priorité 1
		HC Gestion
<b>Code n° : GEIC 06</b>	<b>« Poursuivre l'opération de renforcement du noyau de population aval »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	12 000€/an	
<b>Périmètre concerné</b>	Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Lac eutrophe ( 3150)	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Lac eutrophe et écosystèmes associés.	
	<b>Espèces :</b> Cistude d'Europe ( 1220)	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Renforcement de la population par sauvegarde des pontes déposées en milieux non sécurisés (terres agricoles), Optimiser la colonisation de la réserve naturelle par la Cistude d'Europe, Réaliser les aménagements nécessaires à la sauvegarde, à long terme, de l'espèce.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Autorisations spécifiques de piégeage et de sécurisation des pontes (DIREN Aquitaine). Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable du Comité de gestion de la RNN de l'étang de la Mazière et du CSRPN	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Favoriser l'existence d'un noyau de population de Cistude d'Europe au sein de la RNN de l'étang de la Mazière selon le plan adopté par le CNPN, Réaliser des campagnes annuelles d'inventaires programmées sur 5 ans et basées sur l'utilisation de verveux non vulnérants, localisation des captures par positionnement GPS, Déterminer l'état sanitaire et la sous-espèce des individus capturés par analyses sérologique et génétique. Marquage des individus capturés par code spécifique sur les écailles latérales.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s), Contrôles</b>	RNN de la Mazière	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Plan de gestion de la RNN de l'étang de la Mazière / Autres outils financiers à examiner le cas échéant.	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Suivi de la population en continu par captures et radiopistage, identifier et cartographier les territoires de pontes. 50 jours de technicien à 200€ Mise en incubateur des pontes menacées, suivi de l'incubation, prise en charge des émergents 10 jours de technicien à 200 € Elevage des jeunes cistudes durant 3 ans en unités spécialisées (non chiffré) 200 x 60 x 5 = 60 000 € soit 12 000 €/an	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures et (ou) justificatifs des dépenses engagées.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°41	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conservier et gérer les espèces d'intérêt communautaire <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conservier, restaurer ou renforcer les noyaux de populations existants de Cistude d'Europe	<u>Priorité 1</u>
		HC Etude
<b>Code n° : GEIC 07</b>	<b>« Etudier la possibilité de renforcement du noyau de population amont »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>2 300 euros</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Haute Ourbise (commune de Fargues S/Ourbise)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Ourbise et mares associées	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés.	
	<b>Espèces :</b> <b>Cistude d'Europe (1220).</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Favoriser l'existence d'un noyau de population sur la Haute Ourbise, Connaître la structure exacte de ce noyau de population (nombre d'individus, âge-ratio, sex-ratio), Sensibilisation des acteurs locaux à la conservation de l'espèce.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Autorisations spécifiques de piégeage et de sauvegarde éventuelle des pontes. Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB, de la DIREN Aquitaine et (ou) du CSRPN	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Réalisation de campagnes d'inventaires programmées sur 5 ans et basées sur l'utilisation de verveux non vulnérantes, localisation des captures par positionnement GPS, Détermination de l'état sanitaire et de la sous-espèce des individus capturés par analyses sérologique et génétique. Marquage des individus capturés par code spécifique sur les écailles latérales.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s), Contrôles</b>	Structure animatrice du DOCOB RNN de la Mazière	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Suivi de la population en continu par captures et radiopistage, Etudier la possibilité de renforcer ce noyau de population et par quelles mesures de gestion ? 10 jours de technicien à 200 € soit 2000 euros. 1 journée de cartographe à 300 €	
<b>Ressources financières potentielles</b>	FGMN /-Union Européenne/ AEAG Collectivités Territoriales / Partenaires privés.	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Action n°42</b>	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>Conservier et gérer les espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conservier, restaurer ou renforcer les noyaux de populations existants de Cistude d'Europe</b>	<b>Priorité 1</b>
		<b>HC</b> <b>Etude et suivi</b>
<b>Code n° : GEIC 08</b>	<b>« Identifier les territoires de pontes et la réalité de la prédation exercée sur ce noyau de population amont »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>A déterminer en fonction des résultats déjà acquis</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	Haute Ourbise (commune de Fargues S/Ourbise)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Ourbise et mares associées	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés.	
	<b>Espèces :</b> <b>Cistude d'Europe (1220)</b>	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Favoriser l'existence d'un noyau de population sur la Haute Ourbise. Localiser les territoires de pontes par suivi des femelles par radio pistage (pose d'un émetteur sur la carapace après capture), Positionnement des puits de pontes localisés par GPS, Sensibilisation des acteurs locaux à la conservation de l'espèce.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Autorisations spécifiques de piégeage. Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB, de la DIREN Aquitaine et (ou) du CSRPN.	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Réalisation de campagnes de localisation des puits de pontes par radio pistage des femelles équipées d'émetteurs fonctionnant sur une fréquence parfaitement définie, Positionnement des zones de pontes par GPS, Evaluation de la pression de prédation exercée sur ces puits de pontes et la nature de cette prédation, Evaluation de cette prédation sur la dynamique du noyau de population amont, Recherche de solutions de type compensatoire ou conservatoire.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s), Contrôles</b>	Structure animatrice du DOCOB RNN de la Mazière	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Nombre de journées de Technicien à déterminer ultérieurement sur la base de 200 €/journée	
<b>Ressources financières potentielles</b>	FGMN/ Union Européenne/ Collectivités Territoriales/ AEAG/ Partenaires Privés	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures et (ou) justificatifs de dépenses engagées.	

<b>Site FR 7200738</b> <b>L'Ourbise</b>  <b>Action n°43</b>	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>Conservier et gérer les espèces d'intérêt communautaire</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Conservier, restaurer ou renforcer les noyaux de populations existants de Cistude d'Europe</b>		<b>Priorité 1</b>
			<b>HC</b> <b>Etude, suivi et inventaires</b>
<b>Code n° : GEIC 9</b>	<b>« Lutter contre les espèces allochtones de tortues et de crustacés »</b>		
<b>Coût de l'action</b>	<b>5000 €/an</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Ourbise et mares associées		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés.		
	<b>Espèces :</b> <b>Cistude d'Europe (1220).</b>		
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Localiser et cartographier les territoires colonisés par des espèces de tortues aquatiques et de crustacés allochtones, Mettre en place des mesures de gestion de nature à éradiquer ces espèces.		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Autorisations spécifiques de piégeage. Rapport spécifique concernant les résultats enregistrés lors des campagnes conduites à l'intérieur du site Natura 2000.		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB, de la DIREN Aquitaine et (ou) du CSRPN		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Réalisation de campagnes de prospection, d'inventaire et de suivi au sein du site Natura 2000 pour déterminer les zones colonisées par ces espèces allochtones, Cartographie de l'ensemble de ces zones, Evaluation de la compétition inter spécifique, de la prédation sur la dynamique de l'espèce et des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la lutte contre ces espèces allochtones, Destruction ou transfert des individus capturés selon protocole agréé par la DIREN Aquitaine et (ou) le CSRPN.		
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB / RNN de la Mazière / FDAAPPMA		
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Captures réalisées par pièges-nasses non vulnérants spécifiques selon un protocole agréé par la DIREN ou (et) le CSRPN. <u>Module de base</u> : 5j pour 5 modules/an soit 25j x 200 = 5000 €/an 5000 € x 5 = 25 000 € sur 5 ans (pour partie cumulables avec dépenses inscrites dans les actions de gestion de l'Ecrevisse à pattes blanches)		
<b>Ressources financières potentielles</b>	FGMN /Union Européenne / Collectivités Territoriales/ AEAG/ Partenaires privés.		
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures et (ou) justificatifs des dépenses engagées.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°44	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conservier et gérer les espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Conservier, restaurer ou renforcer les noyaux de populations existants de Cistude d'Europe	HC Réglementation
<b>Code n° : GEIC 10</b>	«Constituer des réserves de pêche sur les zones de présence de l'espèce »	
<b>Coût de l'action</b>	Sans objet (réglementation)	
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Ourbise et mares associées	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés.	
	<b>Espèces :</b> Cistude d'Europe (1220).	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Localiser et cartographier les territoires colonisés par des espèces de tortues aquatiques et de crustacés allochtones, Mettre en place des mesures de gestion de nature à minorer ou à supprimer les facteurs de surmortalité. Constitution d'un micro-réseau de zones en « réserves de pêche »	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Constitution de réserves de pêche.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Cartographier l'ensemble des zones de présence avérée de l'espèce, Mettre en place une politique d'interdiction de la pêche et d'utilisation de nasses non pourvues de « poche à air » sur ces zones en partenariat avec la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de L&G, Interdire toute introduction d'espèces allochtones au sein du site Natura 2000.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB / Associations / FDAAPPMA	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Néant hors balisage susceptible de se voir pris en compte sur financements particuliers (hors enveloppe Natura 2000).	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Sans objet	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

1-5-4 Objectifs opérationnels pour restaurer une population d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce d'intérêt communautaire (1092).

<b><u>FICHES ACTION 45 à 47</u></b>		<b><u>OBJECTIF DE SITE</u></b> <b>CONSERVER LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Site Natura 2000 FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b> <b>Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de conservation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>		<b>Impact sur l'espèce</b>
Etat de conservation des habitats généralement favorable sur l'ensemble de l'Ourbise amont tout spécialement sur le secteur de « Rex ». Présence indiscutable de l'espèce sur cette entité de gestion du site Natura 2000 jusqu'à la fin du 20 <sup>ème</sup> siècle. Absence de donnée sur la présence de l'espèce depuis au moins deux décennies.	45	Disparition de l'espèce à « Rex » à la fin du 20 <sup>ème</sup> siècle	Rechercher les causes objectives de cette disparition Etudier les modalités d'une éventuelle opération de réintroduction
	46		Susciter l'implantation d'un noyau de population à « Rex » à titre expérimental. Assurer le suivi de ce noyau.
	47	Présence d'espèces animales d'origine allochtone (crustacés)	Compétition inter-spécifique. Risques sanitaires.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>45- Etudier l'opportunité d'une opération de réintroduction à « Rex » - <u>Hors contrat</u> (étude) -            46- Réintroduire un noyau de population à Rex, Suivi de cette population - <u>Hors contrat</u> (gestion et suivi) -            47- Lutter contre les espèces allochtones de crustacés - <u>Hors contrat</u> (gestion) - Voir action 44 -</p> <p><b>Rappel :</b> Mise en cohérence des politiques publiques</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°45	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches	<b>Priorité 1</b>
		HC Etude
<b>Code n° : GEIC 11</b>	<b>«Etudier l'opportunité d'une opération de réintroduction à « Rex » »</b>	
<b>Coût de l'action</b>	2 200 euros	
<b>Périmètre concerné</b>	« Rex » (Haute Ourbise)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>E0</sup> )- Habitat prioritaire-, voile des cours d'eau, herbiers immergés.	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés dont Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>E0</sup> )- Habitat prioritaire-,	
	<b>Espèces :</b> Ecrevisse à pattes blanches (1092).	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Redonner à cette rivière un « Etat de conservation favorable » en dynamisant ses capacités biotiques conditionnant le retour de l'espèce, Etudier la possibilité d'une opération de restauration de la population d'Ecrevisse à pattes blanches sur la Haute Ourbise sur le secteur de « Rex ».	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Constitution de réserves de pêche. Production d'une étude sur l'opportunité d'une opération de réintroduction à « Rex ».	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Etudier les modalités de restauration d'un noyau de population d'Ecrevisse à pattes blanches à « Rex » en partenariat avec la FDAAPPMA de Lot-et-Garonne. Suivi de cette population après restauration par captures/recaptures.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB FDAAPPMA/ Associations.	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Détermination des paramètres physico-chimiques et IBGN sur le secteur de « Rex », étude des débits, détermination de la végétation immergée. 4 jours d'intervention de terrain de chargé(e) de mission à 300 € soit 1200 € Rédaction de l'étude, édition, frais administratifs et de gestion : 1000 €	
<b>Ressources financières potentielles</b>	FGMN / Union Européenne / Collectivités Territoriales/ AEAG/ Partenaires privés.	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°46	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire	<b>Priorité 1</b>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches	<b>HC</b> Gestion et suivi
<b>Code n° : GEIC 12</b>	<b>«Réintroduire un noyau de population à Rex»</b>	
<b>Coût de l'action</b>	600 euros en année 1 / 200€ les années suivantes (suivi)	
<b>Périmètre concerné</b>	« Rex » (Haute Ourbise)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>EO</sup> - Habitat prioritaire), voile des cours d'eau, herbiers immergés.	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés dont Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>EO</sup> - Habitat prioritaire)	
	<b>Espèces :</b> Ecrevisse à pattes blanches (1092)	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Réintroduire un noyau de population d'Ecrevisse à pattes blanches à Rex, Assurer le suivi de cette population,	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Constitution de réserves de pêche. Autorisations administratives concernant la capture initiale, le transport et l'introduction des individus constituant le noyau de population projeté.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Autorisations administratives.	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Renforcement de la qualité de l'habitat par densification des peuplements d'invertébrés présents dans ce type d'habitats, Opération de restauration d'un premier noyau de population à « Rex » avec évaluation de celle-ci. Mise en réserve de pêche de la zone « Résurgence de Caillerot/Campech »	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB FDAAPPMA / RNN de la Mazière	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Provenance des individus (environ 50 ) nécessaires à la restauration d'un noyau de population : RN d'Arjuzanx (40). 1 j de technicien pour prise en charge, marquage et introduction à 200 € et frais de déplacements (200€). Suivi de la population : 4 campagnes/an de 1 j/campagne soit 4j à 200 € soit 800 €	
<b>Ressources financières liées au DOCOB</b>	FGMN / Union Européenne/ Collectivités Territoriales/ AEAG/ Partenaires privés.	
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°47 (=43)	<b>OBJECTIF DE SITE</b> Conserver et gérer les espèces d'intérêt communautaire <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches	Priorités 1et2
		HC Gestion
<b>Code n° : GEIC 13</b>	<b>«Lutter contre les espèces allochtones de crustacés»</b>	
<b>Coût de l'action</b>	<b>Déjà chiffré dans les coûts induits par la mise en œuvre de l'action n° 43</b>	
<b>Périmètre concerné</b>	« Rex » et Ourbise amont (Priorité 1), reste du périmètre (Priorité 2)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>E0</sup> - Habitat prioritaire), voile des cours d'eau, herbiers immergés.	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Rivière et écosystèmes associés dont Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 <sup>E0</sup> - Habitat prioritaire)	
	<b>Espèces :</b> Ecrevisse à pattes blanches (1092).	
<b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b>	Dresser une cartographie des secteurs colonisés par les espèces de crustacés d'origine allochtone, Ecrevisse de Louisiane en particulier, Mettre en place des protocoles d'éradication de ces espèces.	
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Cartographie de l'aire définie/ Orthophographies. Appréhender l'importance des populations présentes par sondages.	
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB	
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Renforcement de la qualité de l'habitat par densification des peuplements d'invertébrés présents dans ce type d'habitats, Lutte contre les différentes espèces de crustacés d'origine exogène sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 avec comme zones de priorité 1 le secteur « <i>Caillerot/Campech</i> » puis <i>Ourbise amont</i> (Zone amont de Villefranche du Queyran. Moyen utilisables : nasses spécifiquement aménagées pour ne pas constituer un risque de surmortalité pour les jeunes cistudes.	
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB FDAAPPMA / RNN de la Mazière	
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Déjà chiffré dans les coûts induits par la mise en œuvre de l'action n° 43	
<b>Ressources financières potentielles</b>	Sans objet.	
<b>Instruction et paiements</b>		

**1-6 Assurer la mise en œuvre des actions préconisées par le DOCOB**

Il apparaît absolument indispensable de programmer, par ailleurs, un ensemble d'actions propres à animer la mise en œuvre du DOCOB, assurer le suivi des paramètres biotiques et abiotiques d'une part, des actions mises en œuvre tout spécialement sur les modalités techniques d'autre part.

<b><u>FICHES ACTION 48</u></b>		<b><u>OBJECTIF DE SITE</u></b> <b>ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</b>	
<b><u>Site Natura 2000</u></b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b> <b>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de motivation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'objectif</b>	
Le DOCOB ayant été adopté, il reste à assurer la concrétisation des options de gestion qu'il préconise ; rôle de la structure animatrice.	89	Absence de structure animatrice.	Manque de coordination générale et de promotion des actions préconisées par le Document d'Objectifs.
			Absence d'aide à la contractualisation.
			Absence d'animation du Comité de Pilotage Local
			Absence de suivi de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des options de gestion définies par le DOCOB comme des modalités techniques de cette mise en œuvre.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p><b>48- Animer le DOCOB - <u>Hors Contrat</u> (Animation) -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Informer et sensibiliser sur les actions retenues dans le cadre du Document d'Objectifs,</li> <li>♦ Gérer les aspects relatifs à la contractualisation,</li> <li>♦ Assurer un suivi de l'application technique des actions,</li> <li>♦ Réaliser une coordination générale de la politique mise en œuvre autour du Document d'Objectifs,</li> <li>♦ Assurer l'animation du C.P.L et la synthèse annuelle du bilan d'exécution des actions.</li> </ul>			

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise</p> <p>Action n°48</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</b></p> <p><b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</b></p>	<p><b>Priorité 1</b></p> <p><b>HC Animation</b></p>
<p><b>Code n° : ANIM 01</b></p>	<p><b>«Animer le DOCOB»</b></p>	
<p><b>Coût de l'action</b></p>	<p>70 457euros sur 5 ans (14 091 €/an en moyenne)</p>	
<p><b>Périmètre concerné</b></p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p><b>Habitats et espèces concernés</b></p>	<p><b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire</p> <p><b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II</p>	
<p><b>Objectifs visés à court, moyen et long terme</b></p>	<p>Désignation d'une structure animatrice du DOCOB pour animer, informer, aider à la contractualisation, suivre les modalités techniques de mises en œuvre des actions de gestion, dresser les bilans d'avancement des mesures de gestion, Suivi des applications techniques du DOCOB, Coordination générale des options de gestion mises en œuvre et des politiques publiques (Mise en cohérence).</p>	
<p><b>Documents et enregistrements obligatoires</b></p>	<p>Convention entre l'Etat et la structure chargée de l'animation du DOCOB</p>	
<p><b>Conditions de mise en oeuvre</b></p>	<p>Choix des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements de désigner en leur sein le (la) Président (Présidente) du CPL ainsi qu'une Collectivité ou groupement chargé de mettre en œuvre le DOCOB ou, à défaut, de candidature de Collectivité, désignation d'une structure animatrice par le Préfet.</p>	
<p><b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b></p>	<p>▪ <b>Informer et sensibiliser sur les actions validées dans le cadre du DOCOB</b></p> <p>- <u>Production de documents d'information</u> sur le contenu du DOCOB et son application (définir les axes d'information des Publics cibles visés par la mise en œuvre des actions et/ou organiser, diffuser les informations nécessaires à la compréhension des enjeux et des objectifs ainsi qu'à la mise en œuvre des actions identifiées.</p> <p>▪ <b>Gérer les actions relatives à la contractualisation</b></p> <p>- <u>Contact, sensibilisation et proposition de contrats</u> auprès des propriétaires sur le site (identifier les ayants droits, organismes susceptibles de contractualiser pour des actions de gestion ou bien de conventionner pour d'autres opérations, démarcher ou superviser le démarchage des ayants droits et organismes en vue de contractualiser ou de conventionner tout spécialement pour ce qui concerne les actions prioritaires du DOCOB)</p> <p>- <u>Organiser des réunions publiques</u> afin de favoriser la compréhension des enjeux comme des objectifs ainsi que la mise en œuvre des actions identifiées ou (et) initiées,</p> <p>- <u>Aider au montage et au dépôt des dossiers</u> (suivi, en partenariat avec les organismes relais, les dossiers type de demande d'aides pour chacune des actions de gestion (FGMN ou autres) en fonction de l'évolution du contexte administratif et – ou- réglementaire.</p> <p>- <u>Superviser l'élaboration des dossiers de demandes d'aides</u> réalisés par les organismes relais mandatés pour ce faire ; confectionner les dossiers de demande d'aides avec les ayants droits souscripteurs.</p>	

<p><b>Modalités techniques de mise en œuvre (suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Solliciter des financements nécessaires pour des actions menées « hors contrat ».</u> Préciser et adapter les cahiers des charges des conventions pour les opérations ne relevant pas des contrats FG MN,</li> <li>Confectionner, en partenariat avec les organismes relais, les dossiers type de demande d'aides pour chacune des études, mesures, travaux et préparation d'actions de gestion hors contrat FG MN prévus dans le DOCOB.             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Suivre l'application technique des actions :</u></li> </ul> </li> <li>- <u>Aider à la mise en œuvre des actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils, cahier des charges, mise à disposition des compétences et du référentiel technique et scientifique (expertise, visite de parcelles ...) nécessaires à la détermination des mesures du DOCOB adaptées aux parcelles des ayants droits souscripteurs,</li> <li>Aider les souscripteurs à traduire sur le terrain les engagements et le respect du cahier des charges,</li> <li>Participer au suivi des travaux, autoriser la mise en œuvre des actions lorsque c'est précisé dans les fiches actions.</li> </ul> </li> <li>- <u>Evaluer et adapter les actions en fonction des indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser un bilan en matière d'efficacité des actions conduites, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions,</li> </ul> </li> <li>- <u>Proposer des adaptations,</u> si nécessaire, aux orientations de gestion issues des objectifs du DOCOB, proposer des adaptations du cahier des charges des actions de gestion ou de suivis.             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Réaliser une coordination générale :</u></li> </ul> </li> <li>- <u>Programmer la mise en œuvre des actions à présenter au Comité de Pilotage :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser ou adapter le plan de financement opérationnel des études, mesures, travaux et préparation d'actions de gestion (FG MN ou autres financements prévus dans le DOCOB) ; coordonner les dispositifs de mise en œuvre des actions sur l'ensemble du Territoire d'application du DOCOB</li> </ul> </li> <li>- <u>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter et améliorer le dispositif d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du DOCOB, Elaborer un tableau de bord de la mise en œuvre du DOCOB en fonction de la programmation annuelle,</li> </ul> </li> <li>- <u>Synthèse annuelle du suivi des indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder au recueil des données et au renseignement des indicateurs,</li> <li>Produire des synthèses selon un pas de temps annuel,</li> </ul> </li> <li>- <u>Présentation d'un bilan d'exécution au Comité de Pilotage :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir les différentes synthèses de mise en œuvre du DOCOB (indicateurs, tableaux de bord, contractualisation ...) à l'Administration, au CPL du site ainsi qu'aux partenaires associés,</li> <li>Animer les réunions du CPL (1 par an minimum)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Opérateur potentiel</b></p>	<p>Structure animatrice du DOCOB</p>
<p><b>Mode de calcul des coûts</b></p>	<p>Base retenue : chargé(e) de mission (indice 350 de la CCNA soit 2841 €/mensuel en ETP – 34092 €/an). Modulation du Temps de Travail en fonction des tâches à accomplir. La première année comme la seconde année, équivalent ½ temps plein compte tenu de la charge de travail exprimée ci-dessus, l'année suivante équivalent 2/5 temps plein compte-tenu de la minoration de certaines interventions touchant à l'information ou aux démarches auprès des Ayants droits, tiers-temps les deux dernières années.</p>

<b>Mode de calcul des coûts</b>	<u>An 1 (1/2 TP)</u>	<u>An 2 (1/2 TP)</u>	<u>An3 (2/5 TP)</u>	<u>An 4 (1/3 TP)</u>	<u>An5 (1/3TP)</u>
	17046 €	17046 €	13637 €	11 364 €	11 364 €
<b>Ressources financières potentielles</b>	MEDAD/DIREN Aquitaine / Union Européenne / Collectivités Territoriales, Agence de l'Eau Adour Garonne.				
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.				

### 1-7 Assurer le suivi et la valorisation du site

Deux grands volets dans ce champ d'application du DOCOB :

- ✓ Le suivi des différents paramètres biotiques touchant les Habitats, Habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ La valorisation du site Natura 2000 par différentes actions de type sensibilisation, information, animation ou sauvegarde du Patrimoine.

L'ensemble de champ d'action comporte 1 action relative au suivi des paramètres biotiques et 5 actions élaborées dans le cadre d'une valorisation du site Natura 2000.

Ces actions relèvent soit d'une priorité de type 1 ou de type 2 et 3 pour ce qui représentent des actions d'accompagnement.

#### 1-7-1 Les objectifs opérationnels pour assurer le suivi des paramètres biotiques.



<b><u>FICHES ACTION 49</u></b>		<b><u>OBJECTIF DE SITE</u></b> ASSURER LE SUIVI ET LA VALORISATION DU SITE	
<b><u>Site Natura 2000</u></b> FR 7200738 de l'Ourbise		<b><u>OBJECTIF OPERATIONNEL</u></b> Assurer le suivi des paramètres biotiques	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de motivation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'objectif</b>	
Le DOCOB ayant été adopté, il reste à assurer la concrétisation des options de gestion qu'il préconise, tout en assurant un suivi des paramètres biotiques des différents habitats recensés au sein du site.	49	Permettre un suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.	Evaluation régulière de l'évolution des paramètres biotiques et abiotiques déterminés lors de la phase « Etat des lieux ».
			Actualiser la carte des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
			Actualiser la carte de distribution des espèces d'intérêt communautaire ainsi que celle des espèces exogènes susceptibles d'entrer en compétition inter spécifique avec elles.
			Suivre, de manière plus ponctuelle, l'évolution des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire au sein des parcelles contractualisées.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p><b>49- <u>Suivre l'évolution de l'état de conservation des Habitats, Habitats d'espèces et Espèces d'Intérêt Communautaire - Hors contrat (suivi)-</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Evaluation en continu ou selon une programmation pré établie des paramètres biotiques et abiotiques (eau) au sein du site Natura 2000 de l'Ourbise,</li> <li>♦ Actualiser en continu ou selon une programmation pré établie la cartographie relative aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>♦ Actualiser en continu la carte de distribution des espèces d'intérêt communautaire,</li> <li>♦ Assurer un suivi de l'évolution des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire au sein des parcelles bénéficiant d'une contractualisation.</li> </ul>			

<p>Site FR 7200738 L'Ourbise</p> <p>Action n°49</p>	<p><b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LE SUIVI</b> <b>ET LA VALORISATION DU SITE</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Assurer le suivi des paramètres biotiques</b></p>	<p><b>Priorité 1</b></p> <p>HC Suivi</p>
<p>Code n° : SVS 01</p>	<p>«Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire»</p>	
<p>Coût de l'action</p>	<p>Coûts inclus dans la programmation de l'action 48</p>	
<p>Périmètre concerné</p>	<p>Totalité du périmètre</p>	
<p>Habitats et espèces concernés</p>	<p><b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire (Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> -91<sup>EO</sup>- , Lacs eutrophes – 3150-)</p> <p><b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire</p> <p><b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II - Loutre d'Europe, (1355), Vison d'Europe (1356), Cistude d'Europe (1220) Ecrevisse à pattes blanches (1092), Lamproie de Planer (1096)</p>	
<p>Objectif visé à court, moyen et long terme</p>	<p>Permettre un suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.</p>	
<p>Documents et enregistrements obligatoires</p>	<p>Cartographie des actions lancées -et- ou concrétisées/ Orthophographies. Synthèse des études Présentation des protocoles de suivi.</p>	
<p>Conditions de mise en oeuvre</p>	<p>Avis de la Commission technique de suivi du DOCOB</p>	
<p>Modalités techniques de mise en oeuvre</p>	<p>Evaluation en continu ou selon une programmation pré établie des paramètres biotiques et abiotiques (eau) au sein du site Natura 2000 de l'Ourbise, Actualiser en continu ou selon une programmation pré établie la cartographie relative aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, Actualiser en continu la carte de distribution des espèces d'intérêt communautaire, Assurer un suivi de l'évolution des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire au sein des parcelles bénéficiant d'une contractualisation.</p>	
<p>Opérateur(s) potentiel(s)/ Contrôles</p>	<p>Structure animatrice du DOCOB</p>	
<p>Mode de calcul des coûts</p>	<p><u>Base retenue</u> : chargée de mission (indice 350 de la CCNA soit 2841 €/mensuel en ETP).</p>	
<p>Ressources financières liées au DOCOB</p>	<p>MEDD/DIREN Aquitaine –Union Européenne/ Collectivités Territoriales – AEAG- Coûts inclus dans la programmation de l'action 48</p>	
<p>Instruction et paiements</p>	<p>Dossier soumis à avis Factures.</p>	

1-7-2 Les objectifs opérationnels pour assurer la valorisation du site.

1-7-2-1 Les objectifs opérationnels pour assurer la mise en œuvre d'un plan de communication autour du site.

<b>FICHES ACTION 50 à 52</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b> ASSURER LE SUIVI ET LA VALORISATION PATRIMONIALE, PEDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE DU SITE	
<b>Site Natura 2000</b> FR 7200738 de l'Ourbise		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Mettre en œuvre un plan de communication autour du site	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de motivation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>	<b>Impact sur l'objectif</b>	
<p>Le DOCOB ayant été adopté, il reste à assurer la valorisation patrimoniale des différentes composantes du site Natura 2000 de l'Ourbise aux plans pédagogique, culturel et touristique.</p> <p>Il conviendra, également, de s'employer à renforcer l'image du site Natura 2000 à travers un plan de communication.</p>	50	Créer une maison Natura 2000 du site de l'Ourbise.	Deux opportunités existent : l'une à Caubeyres où un local se trouve, actuellement sans affectation, l'autre à Villeton où une ancienne ferme est en vente en bordure d'un plan d'eau résultant d'une carrière d'extraction de granulats.
	51	Elaborer un Plan Quinquennal d'animation	A travers la Convention Educative Conseil Général/ Inspection Académique, il semblerait judicieux d'élaborer un plan de type pluriannuel d'animation pédagogique – que prenant en compte les différentes composantes du site Natura 2000.
	52	Créer et gérer un site Internet	Création et gestion d'un site Internet voué au site Natura 2000 de l'Ourbise. Assurer la mise à jour du site.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>50-Création d'une « Maison Natura 2000 » permettant une identification et une promotion du site Natura 2000 de l'Ourbise – <u>Hors contrat</u> (Action d'accompagnement et de communication)-</p> <p>51-Mise en place d'un plan d'animation spécifique du site Natura 2000 de l'Ourbise avec les partenaires locaux dont l'ONF, la FDC-47, la FDAAPPMA de Lot-et-Garonne et la RNN de la Mazière qui dispose de structures d'animation propres et d'un animateur professionnel – <u>Hors contrat</u> (Action d'accompagnement et de communication)-</p> <p>52-Création d'un site Internet, mise en place de modalités d'actualisation et d'animation du site - <u>Hors contrat</u> (Action d'accompagnement et de communication)-</p>			

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°50	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LA VALORISATION</b> <b>PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Mettre en œuvre un plan de communication</b> <b>autour du Site</b>	Priorité 3
		Action Accompagnement (Communication)
		Bail/ Achat
Code n° : SVS 02	«Créer une Maison Natura 2000»	
Coût de l'action	3000 €/an (location)	
Périmètre concerné	Totalité du périmètre avec pour création, les communes de Caubeyres ou Villeton	
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire	
	<b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire	
	<b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II	
Objectif visé à court, moyen et long terme	Permettre une promotion et une identification du site Natura 2000 de l'Ourbise sur tous les plans y compris touristique ou de découverte. Renforcer l'image du site Natura 2000 de l'Ourbise en disposant d'un lieu d'accueil	
Documents et enregistre- -ments obligatoires	Convention Educative Conseil Général de L&G/Inspection Académique de L&G, Conventions de partenariat avec les Collectivités Locales concernées. Bail locatif (1 bureau).	
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Agrément du CG et de l'Inspection Académique de L&G	
Modalités techniques de mise en oeuvre	Achat ou location de bâtiments actuellement sans affectation (Communes de Caubeyres et de Villeton), location d'un bureau, éventuellement, au sein de la Maison de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière ou dans un autre lieu à déterminer ultérieurement. Aménagement en vue de rendre fonctionnels ces bâtiments, Mise en place d'une structure d'animation avec les partenaires potentiels, Elaboration d'un Plan d'animation pédagogique de l'ensemble du Site Natura 2000 susceptible de s'insérer dans la politique touristique de la CCVG en synergie avec le Musée de la Mémoire Paysanne de Villeton, le Musée de l'Ecole de Lagruère et l'Espace « A Garona » de Tonneins. Mise en œuvre d'actions promotionnelles et d'information grand public. Elaborer un budget permettant la mise en œuvre de l'action.	
Opérateur(s) potentiel(s)/ Contrôles	Structure animatrice du DOCOB Collectivités Territoriales / Associations.	
Ressources financières potentielles	Etat / Union Européenne Collectivités Territoriales/ Partenaires privés.	
Mode de calcul des coûts	<u>Base retenue</u> : location d'un bureau: 250 €/mois tout compris soit 3000€/an + Frais de fonctionnement (assurance, déplacements, bureautique ...). En cas d'achat du bâtiment de Caubeyres (Ex Maison des Petits Débrouillards) ou Villeton (Site de Castet/Jaqualot), prévoir 100 000 € pour la maîtrise foncière + provision pour travaux -Villeton- et fonctionnement (mobilier, bureautique, assurances ...) 3000 €/an soit 15 000 euros sur 5 ans pour l'option location. <u>Option achat</u> : prévoir 100 000 euros pour l'acquisition du bâtiment + frais fonctionnement à déterminer en fonction du mode de fonctionnement retenu.	
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis / Factures.	

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°51	<b>OBJECTIF DE SITE</b> ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000 <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Mettre en œuvre un plan de communication autour du Site		<u>Priorité 3</u>
			Action d'accompagnement
			Valorisation
<u>Code n°</u> : SVS 03	«Elaborer un Plan d'Animation Pédagogique soumis à intégration dans la Convention Educative»		
Coût de l'action	4750 €/an		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre.		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire		
	<b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II		
Objectif visé à court, moyen et long terme	Intégrer les projets pédagogiques propres au Site Natura 2000 de l'Ourbise dans la Convention Educative Conseil Général/Inspection Académique de Lot-et-Garonne		
Documents et enregistrements obligatoires	Convention Educative Conseil Général /Inspection Académique de L&G, Conventions de partenariat avec les Collectivités Locales concernées. Convention de mise à disposition temporaire ou recrutement à temps partiel d'un animateur , Compte rendu des réunions. Plan quinquennal d'animation.		
Conditions de mise en oeuvre	Avis favorable de la Commission technique de suivi du DOCOB Agrément du CG et de l'Inspection Académique de L&G		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Elaboration d'un Plan quinquennal d'animation pédagogique de l'ensemble du Site Natura 2000 avec les Elus et partenaires potentiels, Elaborer un budget permettant la mise en œuvre de l'action, Proposition des modules pédagogiques d'animation aux partenaires potentiels (Collectivités Territoriales dans le cadre des CEL/CTL, CLSH, DDJS, CAF )		
Opérateur(s) potentiel(s)/ Contrôles	Structure animatrice du DOCOB Collectivités Territoriales / Associations.		
Mode de calcul des coûts	<u>Base retenue</u> : animateur (indice 295 de la CCNA soit 2375 €/mensuel en ETP). Charge 151,67 h/mois avec mise à disposition 2 mois Frais de fonctionnement en sus.		
Ressources financières potentielles	Etat / Union Européenne/ Conseil Général / CAF de Lot-et-Garonne/ Partenaires privés.		
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°52	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE</b> <b>DU SITE NATURA 2000</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Mettre en œuvre un plan de communication</b> <b>autour du Site</b>		<b>Priorité 3</b>
			<b>Action</b> <b>d'accompagnement</b>
			<b>Communication</b>
<b>Code n° : SVS 04</b>	<b>«Créer un site Internet Natura 2000, Vallée de l'Ourbise»</b>		
<b>Coût de l'action</b>	<b>8732 € An 1 , 5682 € An 2 à An 5 soit 31 460 euros sur 5 ans</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	Totalité du périmètre.		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire		
	<b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II		
<b>Objectif visé à court, moyen et long terme</b>	Permettre une promotion et une identification du site Natura 2000 de l'Ourbise à partir d'un site Internet, faciliter sa découverte. Faciliter la découverte et assurer la promotion des autres sites Natura 2000 du département de Lot-et-Garonne avec un volet régional.		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Avis favorable du CPL		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Avis favorable du CPL		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	Elaboration d'un site Internet propre au Site Natura 2000 de l'Ourbise ou susceptible de servir de support aux autres sites Natura 2000 du département de Lot-et-Garonne, Assurer les mises à jour et la vie de ce site Internet.		
<b>Opérateur(s) potentiel(s)</b>	Structure animatrice du DOCOB Associations / Collectivités Territoriales		
<b>Mode de calcul des coûts</b>	<u>Base retenue</u> : chargé(e) de mission (indice 350 de la CCNA soit 2841 €/mensuel en ETP (Coût sur 1mois) Frais de fonctionnement (actualisation, réponse courrier électronique) en sus. Evaluation 1 mois/an pour la création / 10 j/trimestre pour l'actualisation		
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat / Union Européenne/ Collectivités Territoriales/ Partenaires privés.		
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.		

1-7-2-2 Les objectifs opérationnels pour assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site.

<b>FICHES ACTION 53 à 54</b>		<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LE SUIVI ET LA VALORISATION PATRIMONIALE PEDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE DU SITE</b>	
<b>Site Natura 2000</b> <b>FR 7200738 de l'Ourbise</b>		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>Assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site Natura 2000</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>			
<b>Etat de motivation</b>	<b>Facteurs identifiés</b>		<b>Impact sur l'objectif</b>
Le DOCOB ayant été adopté, il reste à assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site Natura 2000 de l'Ourbise.	53	Etudier la prise en compte du site Natura 2000 de l'Ourbise dans le schéma départemental des sentiers pédestres.	La randonnée pédestre connaît un essor particulièrement intéressant en Lot-et-Garonne permettant d'envisager une véritable intégration de la composante « Natura 2000 » dans le Schéma Départemental de la Randonnée pédestre.
	54	Restaurer les sources de l'Ourbise	Le contexte patrimonial des sources de l'Ourbise, point de départ du périmètre retenu, apparaît, aujourd'hui, quelque peu dégradé et paraît susciter l'émergence d'une opération de restauration.
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>			
<p>53- Etudier la prise en compte du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise dans le SDSRP (Schéma Départemental des Sentiers de Randonnée Pédestre et sa valorisation – <u>Hors Contrat</u> (Accompagnement/Valorisation) -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Intégration du Site Natura 2000 de l'Ourbise dans le Schéma Départemental de la Randonnée pédestre,</li> <li>♦ Mettre en place plusieurs circuits de randonnée permettant la découverte des différents éléments patrimoniaux (vivants et –ou- bâtis) du site,</li> </ul> <p>54- Restaurer les sources de l'Ourbise, lavoir de Saint Julien de Fargues en particulier – <u>Hors contrat</u> (Accompagnement/Valorisation) -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Mettre en place une animation autour de ces sources.</li> </ul>			

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°53	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE</b> <b>DU SITE NATURA 2000</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site Natura 2000		Priorité 3
			HC Accompagnement Valorisation
Code n° : SVS 05	«Étudier la prise en compte du site Natura 2000 dans le Schéma Départemental des sentiers de randonnée pédestre»		
Coût de l'action	Non chiffrable en l'état.		
Périmètre concerné	Totalité du périmètre.		
Habitats et espèces concernés	<b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire		
	<b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II		
Objectif visé à court, moyen et long terme	Permettre une promotion et une identification du site Natura 2000 de l'Ourbise à partir du Schéma Départemental de la Randonnée pédestre, Assurer la promotion des autres sites Natura 2000 du département de Lot-et-Garonne avec un volet régional,		
Documents et enregistrements obligatoires	Validation CPL		
Conditions de mise en oeuvre	Validation CPL A définir en fonction des discussions ultérieures sur la mise en oeuvre de cette action qui ne pourra se concrétiser que sur la base d'un partenariat avec le CDRP ou des associations locales (Foyer de Lagrèze)		
Modalités techniques de mise en oeuvre	Dresser et inclure une carte des sentiers de randonnée ou des sentiers pédestres du site Natura 2000 de l'Ourbise dans un possible site Internet du Site Natura 2000 de l'Ourbise. Mettre en place des circuits d'évolution et de découverte du patrimoine (bâti ou vivant), Renforcement de l'image du site Natura 2000 de l'Ourbise ; mise en oeuvre d'actions pédagogiques à partir de ces sentiers.		
Opérateur(s) potentiel(s)/ Contrôles	Structure animatrice du DOCOB / Collectivités Territoriales / Associations.		
Mode de calcul des coûts	A déterminer ultérieurement.		
Ressources financières potentielles	Etat / Union Européenne/ Conseil Général /Comité Départemental du Tourisme Partenaires privés.		
Instruction et paiements	Dossier soumis à avis Factures.		

Site FR 7200738 L'Ourbise  Action n°54	<b>OBJECTIF DE SITE</b> <b>ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE</b> <b>DU SITE NATURA 2000</b> <b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> Assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site Natura 2000		<u>Priorité 3</u>
			Action Accompagnement Valorisation
<b>Code n° : SVS 06</b>	<b>«Restauration et animation des sources de l'Ourbise»</b>		
<b>Coût de l'action</b>	<b>Non chiffrable en l'état.</b>		
<b>Périmètre concerné</b>	Sources de l'Ourbise (Saint Julien de Fargues).		
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats :</b> Tous habitats d'Intérêt Communautaire		
	<b>Habitats d'espèces :</b> Tous habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire		
	<b>Espèces :</b> Toutes espèces de l'Annexe II		
<b>Objectif visé à court, moyen et long terme</b>	Ouverture sur une valorisation de l'image de l'Ourbise comme du site Natura 2000 dans son ensemble, Création d'animations particulières.		
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	Validation CPL Avis du Service Départemental de l'Architecture.		
<b>Conditions de mise en oeuvre</b>	Validation CPL		
<b>Modalités techniques de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détérioration du patrimoine bâti susceptible de générer : <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Une hypothèque au plan symbolique de l'image de la rivière et, à travers elle, du site lui-même,</li> <li>♦ Risque de comblement de la source en cas d'effondrement des structures.</li> </ul> </li> <li>- Réalisation de panneautique et d'exposition extérieure appelées à être implantées sur le site des sources.</li> </ul>		
<b>Opérateur(s) potentiel(s)/ Contrôles</b>	Structure animatrice du DOCOB Mairie de Fargues S/Ourbise		
<b>Mode de calcul des coûts</b>	Impossibilité de chiffrer les coûts induits par la mise en œuvre de cette action pilotée par la Mairie de Fargues Sur Ourbise, propriétaire du foncier. Elle seule peut diligenter la lettre de commande de nature à assurer la sauvegarde des sources de l'Ourbise à Saint Julien de Fargues.		
<b>Ressources financières potentielles</b>	Etat –Union Européenne/ Collectivités Territoriales Comité Départemental du Tourisme		
<b>Instruction et paiements</b>	Dossier soumis à avis Factures.		

3-8 Tableau récapitulatif

Action de gestion et mesures programmées		Priorité, contrat	Nature du contrat	Localisation
Code	Intitulé de l'action et mesures préconisées			
<b>AMELIORER LA GESTION DES EAUX DE L'OURBISE</b>				
<b>Maintenir un débit suffisant</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
1	Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'AEP à Caillerot	1 HC	Etude et Suivi	Résurgence de l'Ourbise
1 bis	Recherche d'une solution alternative au prélèvement de « Caillerot » (suppression).	1 HC	Réglementation	Résurgence de l'Ourbise
2	Respect strict des A.P autorisant les prélèvements du 01/12 au 31/03 pour les ASA de Villefranche et Leyritz	1 HC	Réglementation	Paillatet (Anzex) Moulin d'Embège (Leyritz-Moncassin)
3	Sensibilisation des usagers à l'impact des prélèvements	1 HC	Préconisation Information	Totalité du cours de l'Ourbise
<b>Restaurer le lit mineur</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1 et 2</b>		
4	Restauration de la continuité écologique du cours d'eau	2 HC	Préconisation	Moulins
5	Création d'un Syndicat de rivière.	1 HC	Préconisation	Totalité du périmètre
<b>Epurier les eaux usées</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
6	Création d'une unité de traitement des eaux usées à Villefranche du Queyran et Campech	1 HC	Préconisation	Villefranche du Queyran Campech
7	Création d'équipements individuels ou collectifs d'épuration des eaux	1 HC	Préconisation	Totalité du périmètre
<b>Suivi de la qualité des eaux</b>				
8	Mise en œuvre d'un contrôle de la qualité des eaux de l'Ourbise	1 HC	Etude et Suivi	Totalité du périmètre
<b>Mettre en cohérence les politiques publiques</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
9	Prise en compte, dans le SAGE, des mesures de gestion du DOCOB	1 HC	Préconisation	Totalité du périmètre
10	Prise en compte des mesures du DOCOB dans les politiques publiques	1 HC	Préconisation	Totalité du périmètre
<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>Restauration de l'habitat Aulnaie-frénaie riveraine (HIC 91 E0)</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
11	Entretien de l'aulnaie-frénaie riveraine dans les secteurs en bon état de conservation.	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
12	Assurer une gestion douce des berges et de la ripisylve	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
13	Restauration de l'habitat dans les secteurs dégradés	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
14	Plantation et entretien de haies (ripisylves)	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
15	Etude consacrée à la lutte contre les espèces allochtones	1 HC	Etude	Totalité du périmètre
15 bis	Elimination des espèces allochtones (flore).	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre

1-8 Problèmes posés par les espèces de flore et de faune allochtones.

Ces actions qui s'inscrivent pleinement dans une perspective de préservation des habitats et des espèces comme des habitats d'espèces vont prendre la forme de mesures souvent drastiques, destinées à lutter contre les espèces allochtones de flore ou de faune à caractère envahissant ou susceptibles de poser de graves problèmes en terme de compétition interspécifique comme indiqué dans des fiches action précédentes.

Au niveau flore, le danger le plus visible car affectant l'habitat d'intérêt communautaire « *Lacs eutrophes à végétation du magnopotamion* » se trouve représenté par les deux espèces de « *jussie* » dont il conviendra de suivre avec une attention toute particulière, comme cela se fait sur les zones en eau de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière, les tentatives de colonisation.

A côté de ce problème, les autres espèces allochtones paraissent avoir un impact négligeable sur les habitats concernés pour l'instant. Il n'en demeure pas moins qu'un suivi particulièrement vigilant doit être programmé dans l'espace (totalité du périmètre concerné) comme dans le temps (élaboration d'un plan quinquennal de suivi par exemple).

Au niveau faune, une nouvelle espèce de frelon (*Vespa velutina*) a été notée pour la première fois en Europe au sein du périmètre Natura 2000. Des preuves de reproduction de l'espèce, habituellement cantonnée au Sud-Est asiatique, ont été apportées par des entomologistes de la Société Linnéenne de Bordeaux ce qui devrait inciter à une grande vigilance de manière à pouvoir appréhender l'impact de cette nouvelle espèce sur les différentes composantes des éco systèmes mais aussi sur l'apiculture.



Action de gestion et mesures programmées		Priorité Contrat	Nature du contrat	Localisation
Code	Intitulé de l'action et mesures préconisées			
<b>Lacs eutrophes à végétation du Magnopotamion (HIC 3150)</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
16	Gestion et entretien de l'habitat « lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière.	1 HC	Gestion	RNN de l'étang de la Mazière
16 bis	Etude sur la gestion et l'entretien de l'habitat « Lacs eutrophes » au sein du marais de la Mazière	1 HC	Etude	RNN de l'étang de la Mazière
17	Restauration, gestion et entretien de l'habitat « lacs eutrophes » à « Castagnon »	1 C	Gestion Natura 2000	RNN de l'étang de la Mazière
18	Elimination des espèces allochtones (flore et faune).	1 HC	Gestion	Totalité du périmètre
18 bis	Cartographie des zones de lutte contre les espèces allochtones	1 C	Gestion Natura 2000	RNN de l'étang de la Mazière et Castagnon
<b>CONSERVER ET GERER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>Conserver et restaurer les corridors biologiques</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
19	Assurer une gestion douce des berges du cours d'eau en bordure de prairies	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
20	Entretien des habitats dans les secteurs en bon état de conservation	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
21	Restauration et entretien des habitats dans les secteurs dégradés	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
22	Favoriser les bandes enherbées d'une largeur supérieure à 5 mètres	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
22 bis	Plantation et entretien de haies.	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
<b>Entretien et restaurer les milieux humides utilisés par certaines espèces d'intérêt communautaire</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
23	Entretien et gérer les prairies humides existantes par la fauche ou le pâturage	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
24	Faire évoluer les pratiques au niveau d l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
25	Assurer une localisation pertinente du gel PAC	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
26	Assurer une conversion des terres arables en prairies permanentes	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
27	Créer des points d'eau et des mares à caractère permanent	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
27 bis	Créer des points d'eau et des mares à caractère permanent	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
28	Entretien et gérer les mares permanentes	1 C	Gestion Natura 2000	Totalité du périmètre
28 bis	Entretien et gérer les mares permanentes	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre
29	Eliminer les espèces allochtones	1 HC	Gestion	Totalité du périmètre
<b>Entretien, préserver et restaurer les milieux forestiers utilisés par le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-volant.</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1, 2 et 3</b>		
30	Favoriser la biodiversité par préservation des boisements de feuillus et de la mixité forestière	2 Charte	Bonnes pratiques	Haute Ourbise
31	Préserver les chênes et châtaigniers isolés	1 C	Gestion MAE-T	Totalité du périmètre

Action de gestion et mesures programmées		Priorité	Nature du contrat	Localisation
Code	Intitulé de l'action et mesures préconisées			
32	Lancer une étude de faisabilité sur la restauration de truffières avec évaluation	3 Ac	Etude	Haute Ourbise
33	Restauration d'une truffière à titre expérimental	3 Ac	Gestion	Haute Ourbise
34	Restauration de haies avec plantation de feuillus	1 C	Gestion MAE-T	Ourbise médiane et aval
<b>CONSERVER LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>Réduire les facteurs de surmortalité du Vison d'Europe</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
35	Suppression des pièges vulnérants non sélectifs et de la lutte chimique	1 HC	Gestion Investissement	Totalité du périmètre
36	Evaluer les risques de surmortalité liés aux franchissements des axes routiers.	1 HC	Etude	Totalité du périmètre
37	Evaluer avec les Maîtres d'Ouvrage les investissements nécessaires, en zone sensible, liés à ces risques de surmortalité	1 HC	Etude	Totalité du périmètre
38	Cartographier l'aire colonisée par le Vison américain au sein du site et du canal latéral	1 HC	Etude	Totalité du périmètre
39	Lancer un Plan quinquennal de captures et de contrôle du Vison américain	1 HC	Suivi et gestion	Totalité du périmètre et portion du canal
<b>Conserver la Cistude d'Europe</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
40	Poursuivre l'opération de renforcement du noyau de population aval .	1 HC	Gestion	RNN de la Mazière
41	Etudier la possibilité de renforcement du noyau de population amont	1 HC	Etude	Haute Ourbise
42	Identifier et cartographier l'ensemble des territoires de pontes du noyau amont et appréhender la réalité de la prédation exercée	1 HC	Etude et suivi	Haute Ourbise
43	Lutter contre les espèces allochtones de tortues et de crustacés	1 HC	Gestion	Haute Ourbise
44	Constituer des réserves de pêche sur les zones de présence de l'espèce en concertation avec la FDAAPPMA	1 HC	Réglementation	Totalité du périmètre
<b>Restaurer la population d'Ecrevisse à pattes blanches</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
45	Etudier l'opportunité d'une opération de restauration d'un noyau de population à Rex	1 HC	Etude	Caillerot/moulin de Rex
46	Réintroduire un noyau de population à Rex , suivi de cette population.	1 HC	Gestion	Caillerot/moulin de Rex
47	Lutter contre les espèces allochtones de crustacés	1 HC	Gestion	Totalité du périmètre
<b>ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</b>				
<b>Favoriser la réalisation des actions autour du DOCOB</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
48	Animer le DOCOB, informer, aider à la contractualisation, animer le CPL, suivre l'état d'avancement du DOCOB	1 HC	Animation	Totalité du périmètre
<b>ASSURER LE SUIVI DES PARAMETRES BIOTIQUES</b>				
<b>Assurer le suivi des paramètres biotiques et abiotiques</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		
49	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	1 HC	Suivi	Totalité du périmètre

<b>ASSURER LA VALORISATION PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000</b>				
<b>Mettre en œuvre un plan de communication autour du site</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 3</b>		
<b>50</b>	Créer une Maison Natura 2000 permettant une identification et une promotion du site Natura 2000 de la vallée de l'Ourbise	3 AA	Accompagnement Communication	Caubeyres/ Villeton
<b>51</b>	Mise en place d'un Plan d'animation spécifique du site Natura 2000 avec des partenaires locaux		Accompagnement Valorisation	Totalité du périmètre
<b>52</b>	Création et actualisation d'un site Internet		Accompagnement Communication	Totalité du périmètre
<b>Assurer la valorisation patrimoniale et touristique du site.</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 3</b>		
<b>53</b>	Etudier la prise en compte de Natura 2000 dans le SDRP (sentiers pédestres)	3 AA	Accompagnement Valorisation	Totalité du périmètre
<b>54</b>	Restauration des sources de l'Ourbise		Accompagnement	St Julien de Farges
<b>LUTTER CONTRE LES ESPECES ALLOCHTONES</b>				
<b>Répertorier et lutter contre ces espèces</b>		<b>Action et mesures de gestion de priorité 1</b>		

**GLOSSAIRE ET BIBLIOGRAPHIE****-p 117-****1- Glossaire et sigles****-p 118-****2- Glossaire****-p 119-****3- Bibliographie****-p 121-**

## 1 - Glossaire et sigles

<b>Sigles</b>	<b>Signification</b>
<b>AAPPMA</b>	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
<b>ACE</b>	Action Communautaire pour l'Environnement (A remplacé Life)
<b>BCAE</b>	Bonnes Conditions Agri-Environnementales
<b>CAD</b>	Contrat d'Agriculture Durable
<b>CDOA</b>	Comité Départemental d'Orientation Agricole
<b>CNASEA</b>	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
<b>COGEPOMI</b>	COmité de GEstion des POissons MIgrateurs
<b>CSP</b>	Conseil Supérieur de la Pêche
<b>CSRPN</b>	Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature
<b>CTE</b>	Contrat Territorial d'Exploitation
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau
<b>DOCUP</b>	DOCument Unique de Programmation
<b>DTR</b>	Développement des Territoires Ruraux
<b>EAE</b>	Engagements Agri Environnementaux
<b>FDAPPMA</b>	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquat.
<b>FEADER</b>	Fonds Européen pour le Développement Rural
<b>FEOGA</b>	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
<b>FEP</b>	Fonds Européen pour la Pêche
<b>FFN</b>	Fonds Forestier National
<b>FGMN</b>	Fonds de Gestion des Milieux Naturels
<b>IDF</b>	Institut pour le Développement Forestier
<b>LIFE</b>	L'Instrument Financier pour l'Environnement
<b>LOA</b>	Loi d'Orientation Agricole
<b>LOADT</b>	Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement du Territoire
<b>LOF</b>	Loi d'Orientation Forestière
<b>MAE</b>	Mesures Agri Environnementales
<b>MAP</b>	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
<b>ONEMA</b>	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
<b>PDPG</b>	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
<b>PSG</b>	Plan Simple de Gestion
<b>pSIC</b>	Site d'Intérêt Communautaire proposé
<b>RDR</b>	Règlement de Développement Rural
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SDVP</b>	Schéma Départemental de Vocation Piscicole
<b>SEPANLOG</b>	Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne
<b>TFPNB</b>	Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie
<b>ZHIEP</b>	Zone Humide d'Intérêt Ecologique Particulier (Loi DTR)
<b>ZSC</b>	Zone Spéciale de Conservation
<b>ZPS</b>	Zone de Protection Spéciale

## 2 - Glossaire

<b>Mot</b>	<b>Signification</b>
<b>Allochtone</b>	Se dit d'une espèce d'apparition récente dans la région considérée
<b>Anthropique</b>	Fait par l'homme ou résultant de son action
<b>Aulnaie-frênaie</b>	Milieu constitué d'un boisement composé d'aulnes et de frênes
<b>Autochtone</b>	Se dit d'une espèce implantée de longue date dans la région considérée
<b>Biodiversité</b>	Diversité des espèces vivantes, animales ou végétales ainsi que des milieux naturels qui les hébergent.
<b>Cariçaie</b>	Formation composée de carex appelés également laïches
<b>Chiropères</b>	Nom scientifique donné aux chauves-souris
<b>Chrysalide</b>	Stade de développement d'un papillon
<b>Conservation</b>	Au sens de la Directive Habitat : « Ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un «état favorable» »
<b>Diapause</b>	Réduction de l'activité biologique directement liée à la variation de facteurs ambiants.
<b>Ecotype</b>	Ensemble de populations différenciées par la sélection naturelle découlant de l'action de facteurs écologiques au sein d'une même espèce
<b>Endémique</b>	Se dit d'une espèce propre à un milieu donné mais géographiquement limité.
<b>Endogène</b>	Se dit d'une espèce faisant partie de la flore ou la faune locales
<b>Epreintes</b>	Nom donné aux excréments de la Loutre
<b>Eutrophe</b>	Milieu riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique
<b>Exogène</b>	Se dit d'une espèce étrangère à la flore ou la faune locales
<b>Etat de Conservation</b>	Au sens de la Directive Habitat : « Résultante de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite »
<b>Etat de Conservation favorable</b>	Au sens de la Directive Habitat : « L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre sont stables ou en extension... »
<b>Férale</b>	Se dit d'une population d'individus ayant réussi à coloniser un milieu naturel à partir de sujets échappés de captivité
<b>Fruticée</b>	Formation végétale constituée d'arbustes ou d'arbrisseaux
<b>Gestion durable</b>	Gestion impliquant le maintien de la diversité biologique, la productivité, l'équilibre des milieux auxquels elle s'adresse .
<b>Habitat naturel</b>	Au sens de la Directive Habitat : « Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques ou biotiques »
<b>Habitat d'espèce</b>	Milieu ou ensemble de milieux rassemblant les conditions nécessaires à la présence d'une espèce, hébergeant ou susceptible d'héberger cette dernière au cours de son cycle biologique.
<b>Hygrophile</b>	Se dit d'une espèce ayant besoin de grandes quantités d'eau tout au long de son développement
<b>Jonçaie</b>	Prairie humide dominée par les joncs
<b>Mégaphorbiaie</b>	Formation végétale luxuriante de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches
<b>Mésotrophe</b>	Milieu moyennement riche en élément nutritifs permettant une activité biologique moyenne
<b>Neutrophile</b>	Se dit de végétaux poussant dans un environnement au pH proche de la neutralité
<b>Odonates</b>	Nom scientifique donné aux libellules
<b>Oligotrophe</b>	Milieu très pauvre en éléments nutritifs ne permettant qu'une activité biologique réduite

<b>Mot</b>	<b>Signification</b>
<b>Phragmitaie</b>	Milieu appelé également « roselière » composé de roseaux nommés « phragmites »
<b>Phytophage</b>	Espèce se nourrissant de végétaux
<b>Pionnier(ière)</b>	Se dit d'une espèce animale ou végétale apte à coloniser des terrains nus
<b>Polyphage</b>	Espèce à large spectre alimentaire
<b>Ripisylve</b>	Formation végétale représentée par les boisements poussant en bords de cours d'eau
<b>Rudéral</b>	Se dit d'une espèce capable de s'implanter au sein d'un site fortement transformé par l'homme (anthropisé)
<b>Thermophile</b>	Se dit d'une plante poussant de préférence dans des milieux chauds et ensoleillés
<b>Xérophile</b>	Se dit d'une espèce susceptible de s'implanter dans des milieux secs
<b>Xérothermophile</b>	Se dit d'une plante qui pousse de préférence sur des sols chauds, ensoleillés et secs

### 4-3 Bibliographie

<b>Auteurs</b>	<b>Titre de l'ouvrage</b>
Advinent G (FDAAPPMA)	« <i>Analyse globale du milieu hydrobiologique de l'Ourbise</i> » (1999)
D'Aguilar J/ Dommanget JL/ PrechaC R	« <i>Guide des libellules d'Europe et d'AFN</i> » (1985)
Agence de l'Eau Adour Garonne	« <i>Méthodologie d'élaboration des cartes départementales de qualité des cours d'eau</i> » 2000)
Bardat J	« <i>Guide d'identification simplifié des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine</i> » (1993)
Bissardon M/ Guibal L/ Rameau JC	« <i>CORINE biotopes, type d'habitats français</i> » (1997)
Bonnier G/ Douin R	« <i>La grande flore en couleurs de Gaston Bonnier</i> » (1990)
Bournerias M/ Arnal G/ Bock C	« <i>Guide des groupements végétaux de la région parisienne</i> » (1968 rééd 2001)
Cady A/ Faverot P	« <i>La Cistude d'Europe, Guide technique</i> » (2004)
Chinery M	« <i>Photoguide des papillons d'Europe</i> » ( 1988 )
Conseil de l'Europe	« <i>Lignes directrices sur les plans d'action en faveur des espèces animales menacées</i> »
Costes H	« <i>Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes</i> » (1906, réimpression 1990)
Dal Molin A	« <i>Crue de la Garonne</i> » (1981)
Danton P/ Baffray M	« <i>Inventaire des plantes protégées en France</i> » (1995)
Deffontaines P	« <i>La Moyenne Garonne, Agenais et Bas Quercy</i> » (1932 – rééd. 1978)
DIREN Aquitaine	« <i>Cadre méthodologique et d'organisation pour l'élaboration des documents d'objectifs</i> » (2003)
DIREN Aquitaine	« <i>Etude hydrobiologique de l'Ourbise, Lot-et-Garonne</i> » (1993)
Documentation française	« <i>Habitats agro pastoraux</i> » ( 2 tomes ) (2004)
	« <i>Habitats rocheux</i> » (2004)
	« <i>Espèces animales</i> » (2004)
Dubois C	« <i>Biologie et demo-écologie d'une espèce invasive, Corbicula fluminea</i> » (1995)
Duguet R/ Melki F	« <i>Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg</i> » ( 2003 )
ECOSPHERE/MEDD (Thauronr M/ Michelot JL) (Thauronr M/ Zakeossian D)	« <i>Natura 2000 et l'agroenvironnement</i> » (2005)
	« <i>La politique de l'eau et Natura 2000</i> » (2005)
EPIDOR	« <i>Ragondins, rats musqués : quelles stratégies d'action mettre en place pour réguler ces espèces sur le bassin de la Dordogne</i> » (2003)
Fare A/ Dutartre A/ Rebillard JP	« <i>Les principaux végétaux aquatiques du Sud-Ouest de la France</i> » (2001)
Fiers V/ Gauvrit B/ Gavazzi E et al	« <i>Statut de la faune de France métropolitaine</i> » (1997)
Fitter R et A/ Blamey M	« <i>Guide des graminées, carex, joncs, fougères</i> » (1991)
Fitter R et A/ Blamey M	« <i>Guide des fleurs sauvages</i> » ( 1986 )
Fournier P	« <i>Les quatre flores de France</i> » (1961)
FRETEY J	« <i>Guide des reptiles et batraciens de France</i> » (1983 )
Gauthier JY/ Rosoux R/ Libois R	« <i>Actes du XVII Colloque de mammalogie</i> » (1995)
Genin B/ Chauvin C/ Ménard F	« <i>Cours d'eau et indices biologiques, pollutions-méthodes-IBGN</i> » (2003)
Gindre D	« <i>Ragondins ravageurs</i> » (2003)
GREGE (P.Fournier)	« <i>Etude du mode d'utilisation de l'espace et des exigences écologiques du Vison d'Europe dans les Landes de Gascogne</i> » (1998)

<b>GREGE (P.Fournier)</b>	« <i>Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe</i> » (2002)
<b>GREGE (P.Fournier)</b>	« <i>Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe : recommandations techniques</i> » (2003)
<b>Hainard R</b>	« <i>Les mammifères sauvages d'Europe</i> » (1989)
<b>Jouandoudet F</b>	« <i>A la découverte des orchidées sauvages d'Aquitaine</i> » (2004)
<b>Mc Donald D/ Barrett D</b>	« <i>Guide des mammifères de France et d'Europe</i> » (1995)
<b>MEDD/Agence de l'Eau/CSP</b>	« <i>Indice Biologique Global Normalisé, cahier technique</i> »
<b>Mulhauser B/ Monnier G</b>	« <i>Guide de la faune et la flore des lacs et étangs d'Europe</i> » (1995)
<b>Prelli R</b>	« <i>Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale</i> » (2001)
<b>Rameau JC/ Mansion D/ Dumé G</b>	« <i>Flore forestière Française . Tome 1 : Plaines et collines</i> » (1989)
<b>Romao C</b>	« <i>Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR 15</i> » (1996)
<b>SFEPM</b>	« <i>Atlas des mammifères sauvages de France</i> » ( 1984 )
<b>SHF</b>	« <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France</i> » ( 1978 )
<b>SOF</b>	« <i>Atlas des oiseaux nicheurs de France</i> » (1994)
	« <i>Atlas des hivernants en France</i> » (1991)
<b>Schober W/ Grimmberger E</b>	« <i>Guides chauves-souris d'Europe</i> » (1991)
<b>Société Linnéenne de Lyon</b>	« <i>Introduction pratique à la systématique des organismes des eaux continentales françaises</i> »
<b>RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA MAZIERE (Dal Molin A/ Joubert L)</b>	« <i>Atlas des oiseaux nicheurs de la réserve</i> »
	« <i>Atlas des reptiles et amphibiens de la réserve</i> »
	« <i>Atlas des mammifères de la réserve</i> »
<b>(Société Linnéenne de Bordeaux)</b>	« <i>Inventaire botanique et entomologique de la réserve naturelle</i> » ( 1996)
<b>(Dal Molin A/ Joubert L)</b>	« <i>Restauration et renforcement de la population de Cistude d'Europe au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière</i> » (2 tomes) (2002)
<b>Tachet H/ Bournaud M/ Richoux Ph</b>	« <i>Introduction à l'étude des macrovertébrés des eaux douces</i> » (2002)
<b>Valentin-Smith G</b>	« <i>Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000</i> » (1998)
<b>Inconnu</b>	« <i>Synthèse agri-environnementale</i> » Région Aquitaine (2005)

## PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L'ELABORATION DE CE DOCOB

### Concept et rédaction du document :

Alain Dal Molin  
Secrétaire Général de la SEPANLOG

### Assisté de :

Bernadette Dal Molin  
Secrétaire Comptable à la RNN de l'étang de la Mazière  
Marie Dégeilh  
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Elsa Magoga  
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Nicolas Guitot  
Etudiant IUT de Brest, Génie biologique  
Laurent Joubert  
Chargé de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Christophe Riou  
Agent de gestion des habitats humides  
Julien ROI  
Animateur à la RNN de l'étang de la Mazière  
Thierry Simon  
Etudiant en 1<sup>ère</sup> année MST/IDT  
Et  
Hélène Galabrun  
Administratrice de la SEPANLOG  
Danielle Kleinprintz  
Bénévole à la SEPANLOG  
Didier Galabrun  
Administrateur à la SEPANLOG  
Gilles Marcoux  
Administrateur à la SEPANLOG

### Crédit photographique :

Marie Dégeilh  
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Elsa Magoga  
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Alain Dal Molin  
Secrétaire Général de la SEPANLOG  
Laurent Joubert  
Chargé de mission à la RNN de l'étang de la Mazière  
Julien ROI  
Animateur adjoint à la RNN de l'étang de la Mazière  
Thierry Simon  
Etudiant en 1<sup>ère</sup> année MST/IDT

### Cartographie :

Marie Dégeilh  
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière



**Financements :**

**Agence de l'Eau Adour Garonne :**  
22 500 euros

**Union Européenne :**  
22 500 euros



**Agence de l'Eau  
Adour Garonne**



**Union Européenne**



**DOCOB réalisé par la SEPANLOG, Opérateur du Site Natura 2000 de l'Ourbise  
Convention Etat – SEPANLOG  
Les documents établis relèvent de la propriété de l'Etat (MEDAD)**

---



# PIECES ANNEXES

- 1 Cartographie du périmètre du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise**
- 2 Cartographie des Habitats d'Intérêt Communautaire du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise**

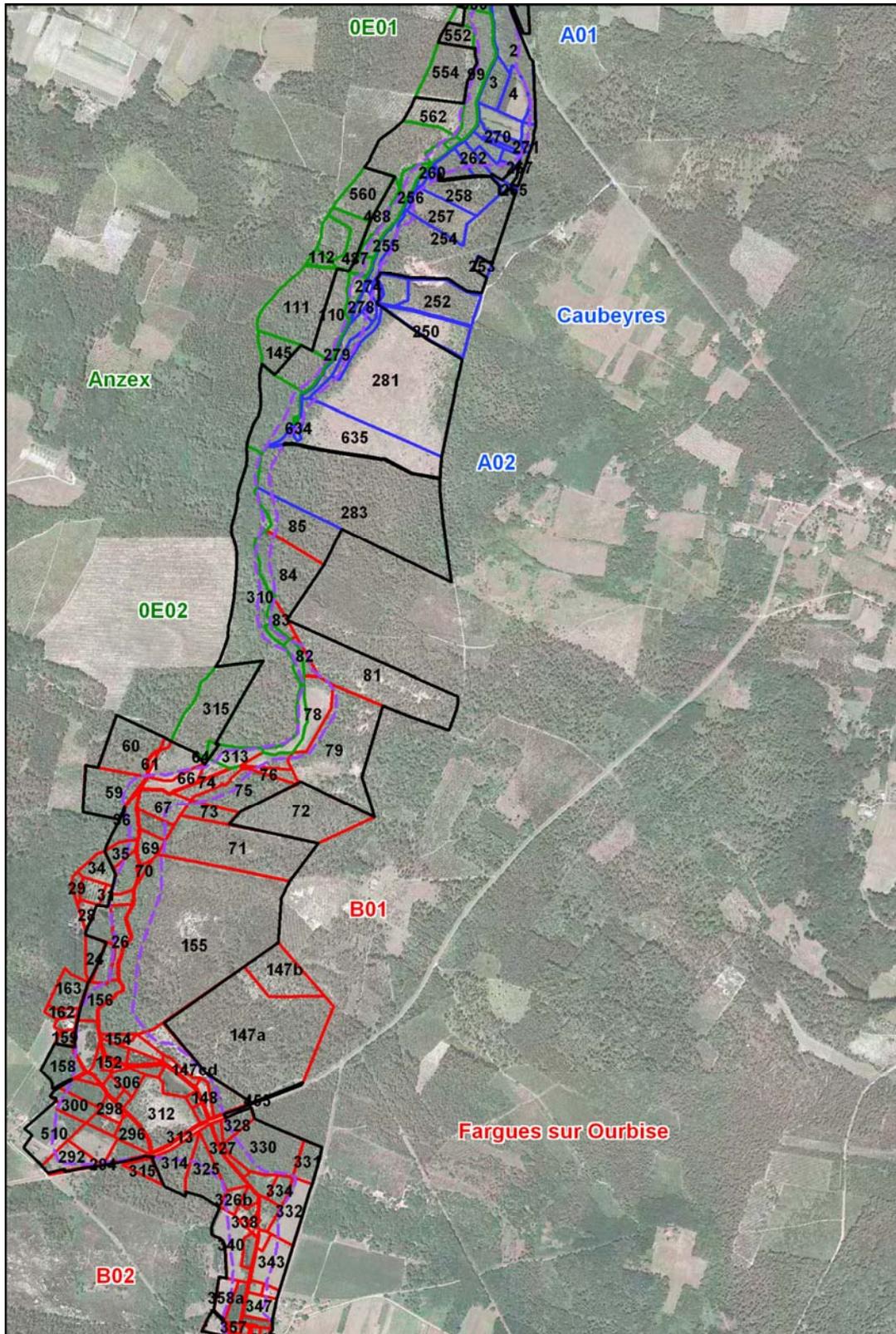


# PIECES ANNEXES n° 1

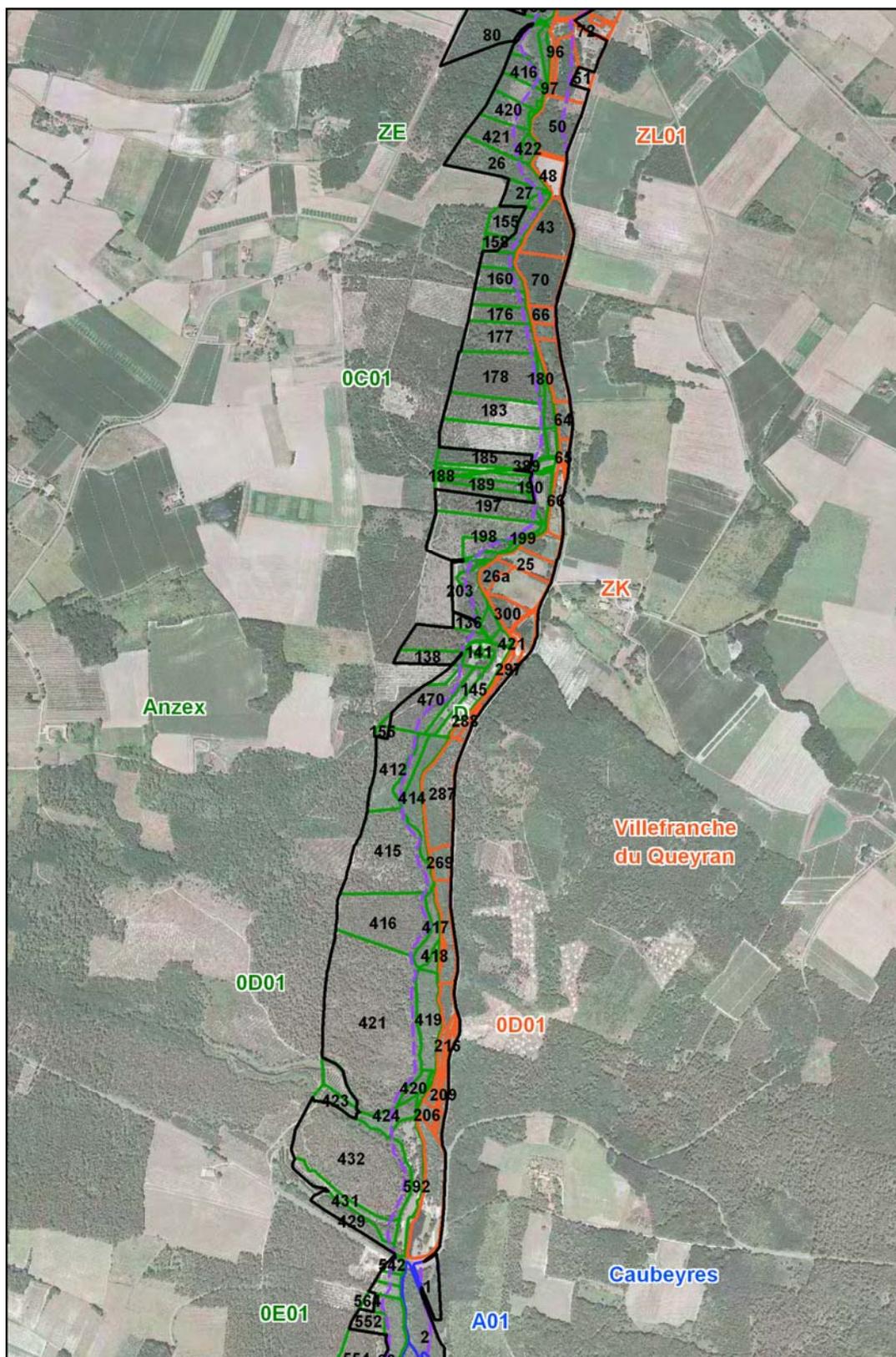
**Cartographie du périmètre du Site Natura 2000  
de la Vallée de l'Ourbise**

# Cartographie du périmètre du Site Natura 2000

## Secteur 1 : Source/ Campech

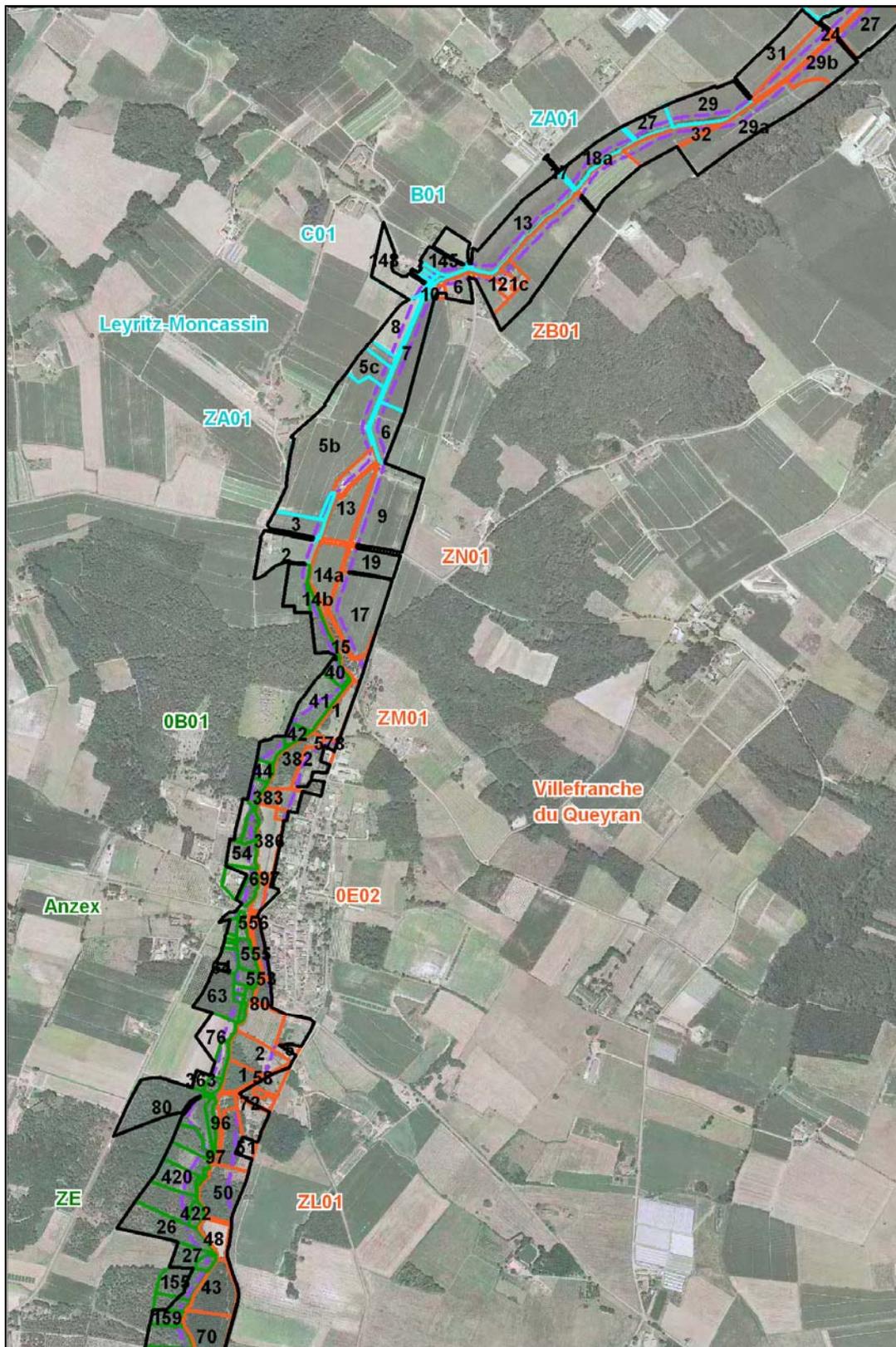


## Cartographie du périmètre du Site Natura 2000 Secteur 2 : Campech / « Bompas » (Villefranche du Queyran)



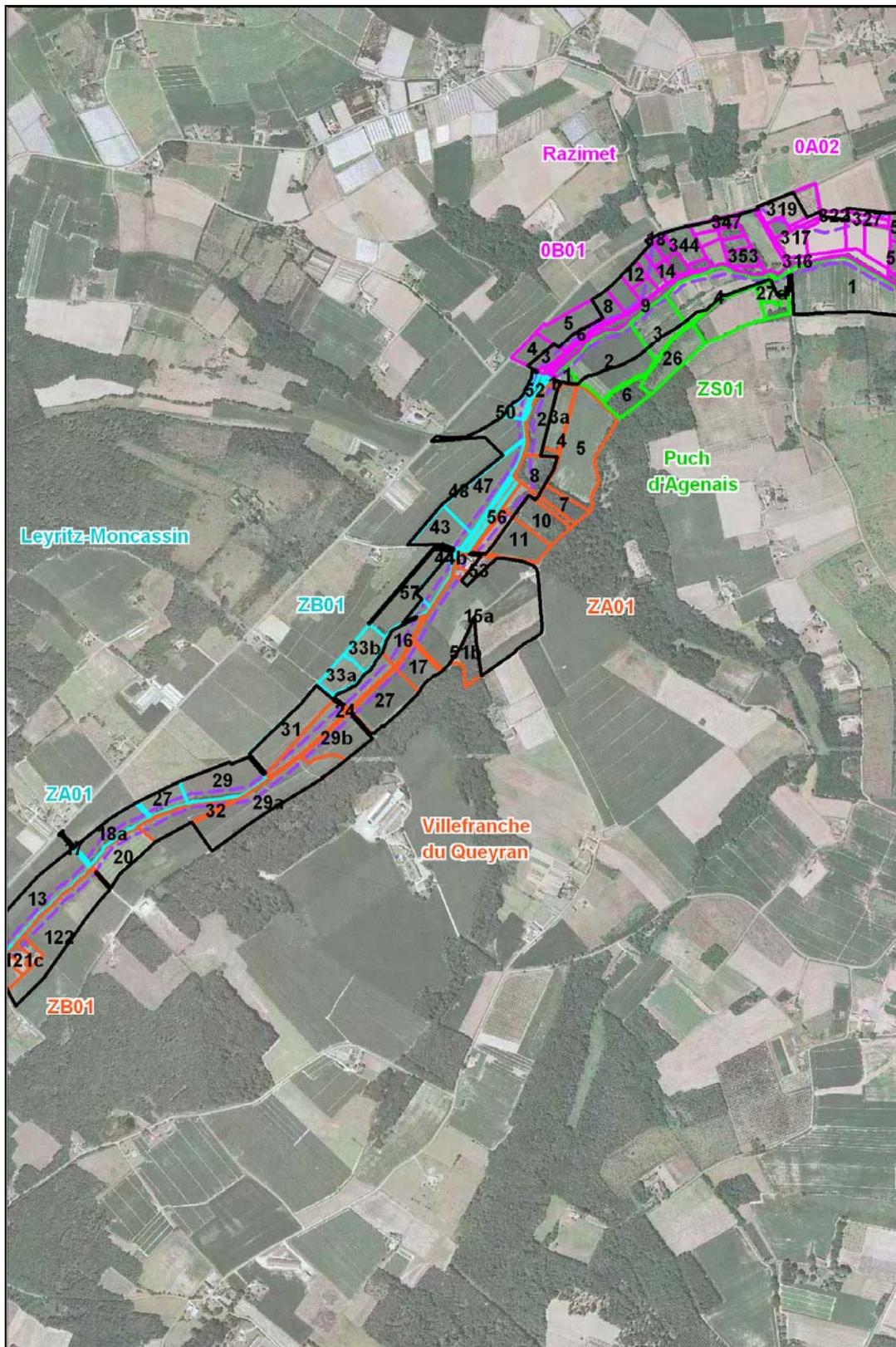
## Cartographie du périmètre du Site Natura 2000

### Secteur 3 : « Bompas » (Villefranche du Queyran) / Pont de « Colère »



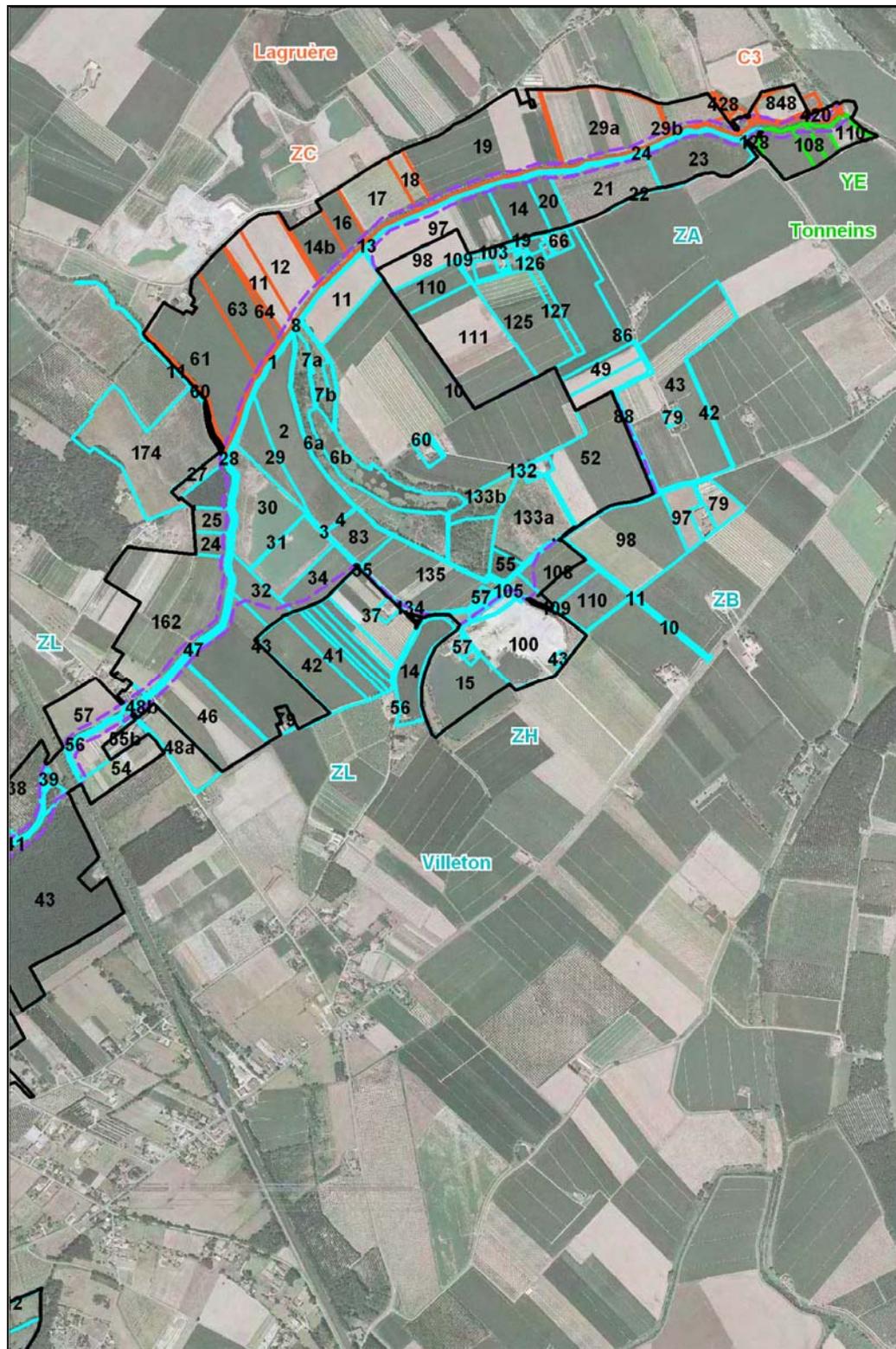
# Cartographie du périmètre du Site Natura 2000

## Secteur 4 : Pont de « Colère » / Pont de « Yot »



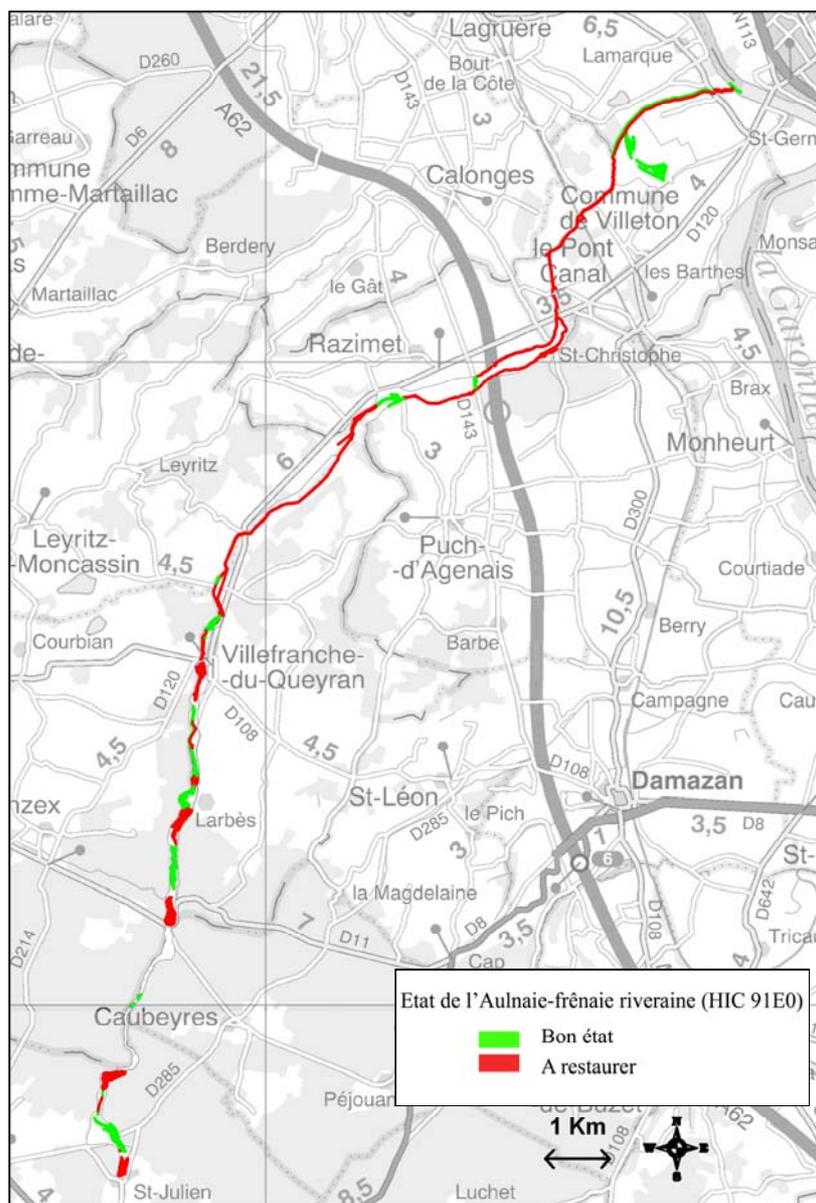


## Cartographie du périmètre du Site Natura 2000 Secteur 6 : Pont canal (Bourg de Villeton)/ Confluence

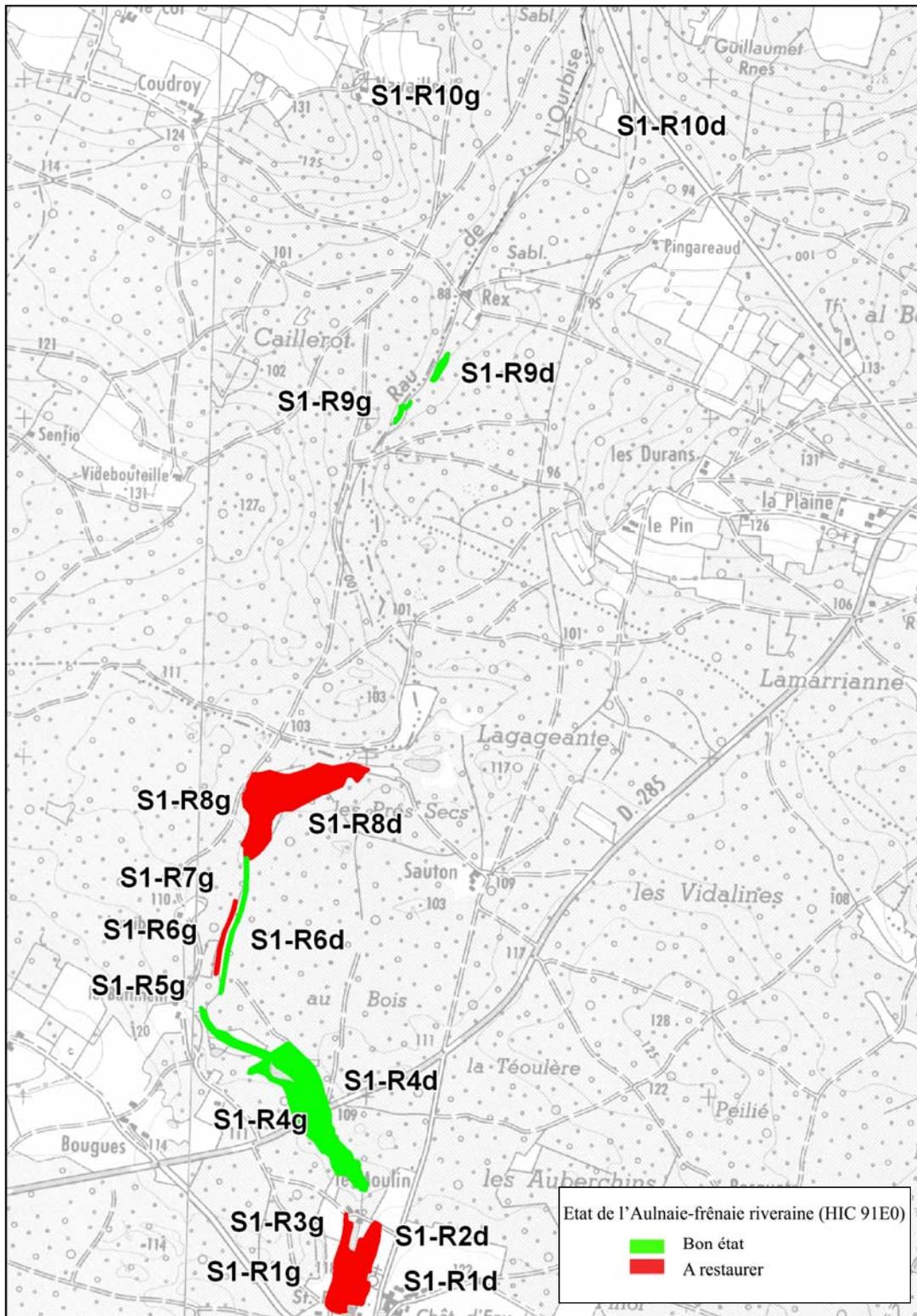


# PIECES ANNEXES n° 2

## Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » au sein du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise

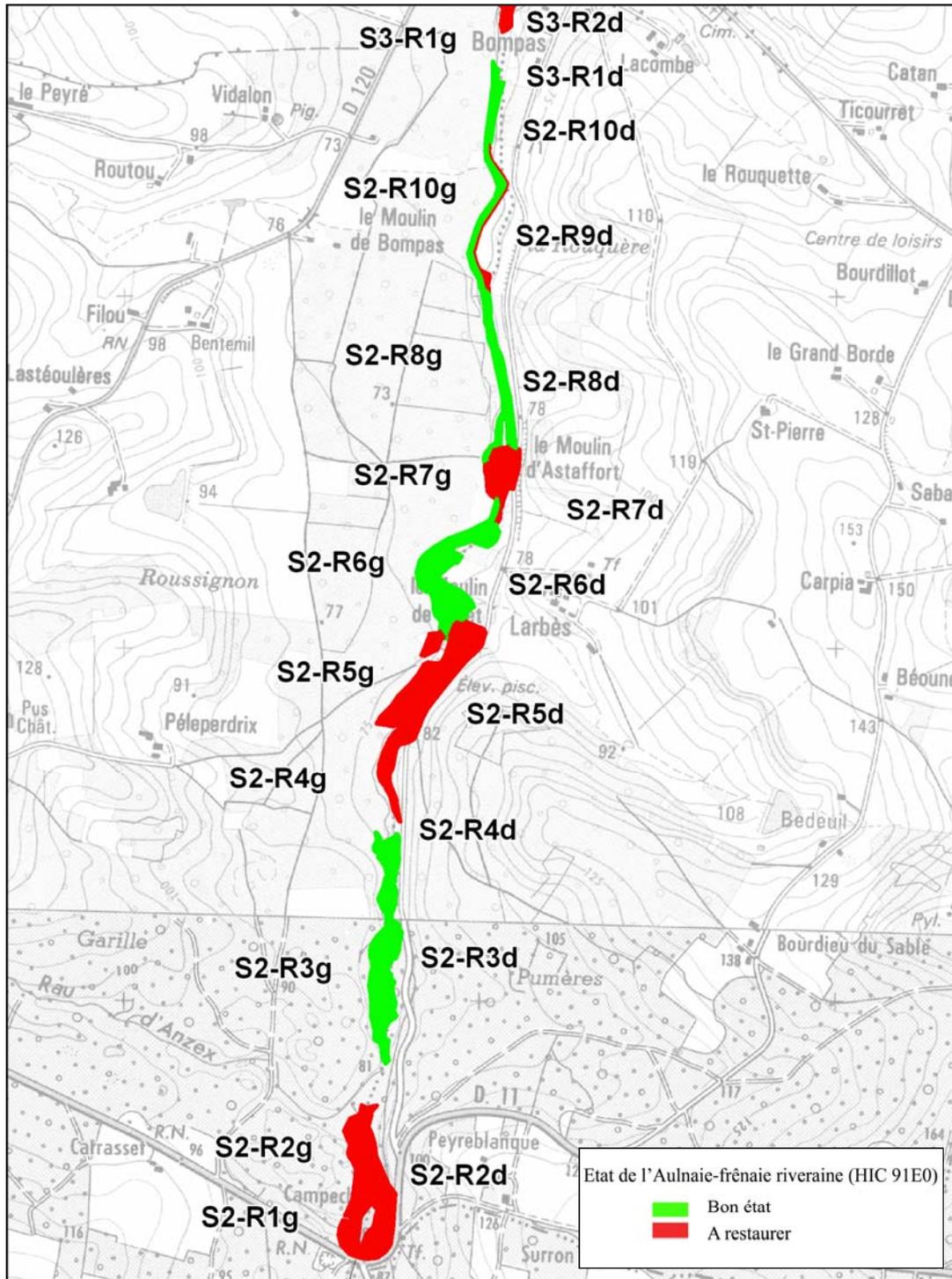


# Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000 Secteur 1 : Source / Campech



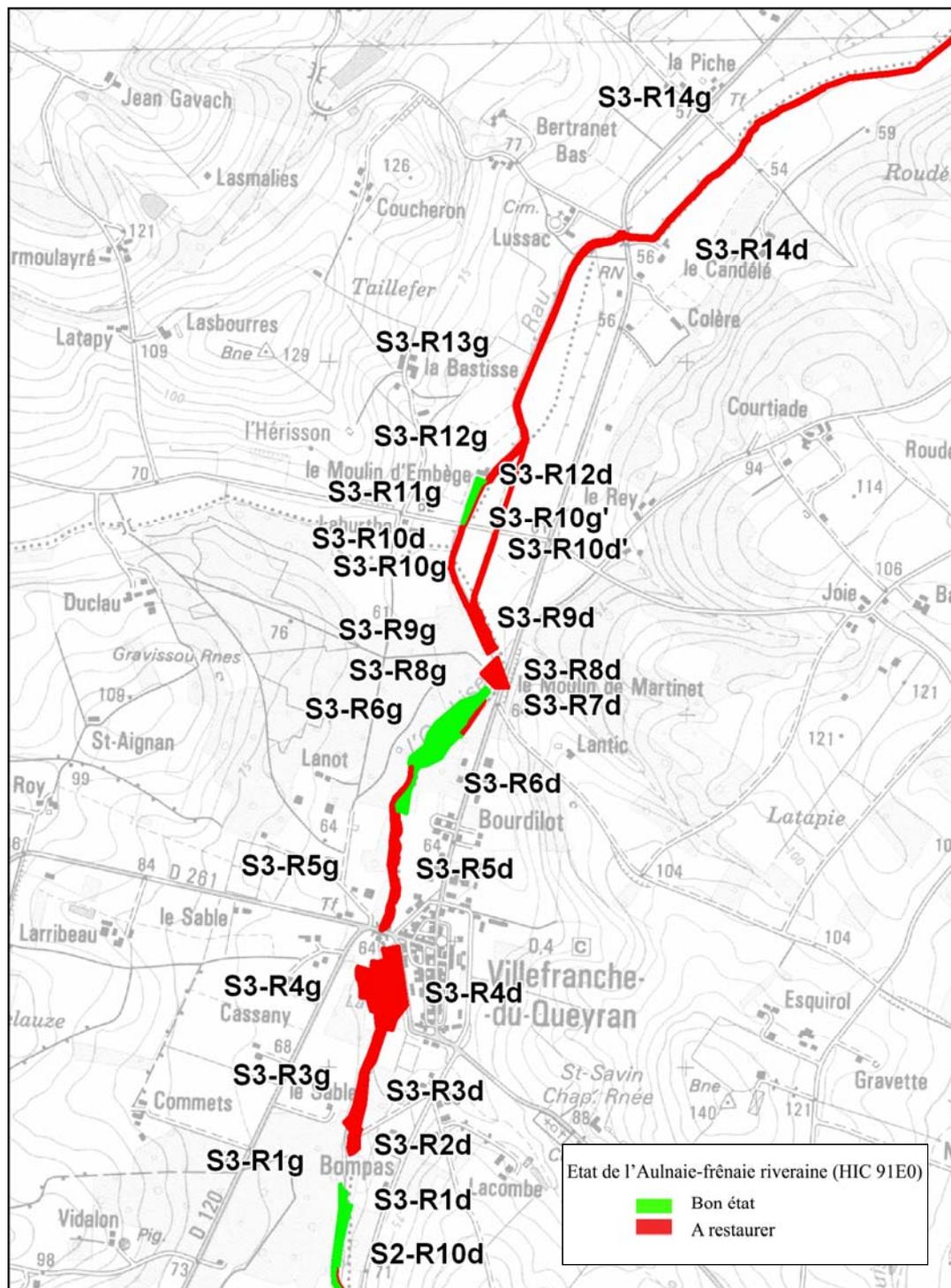
## Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000

### Secteur 2 : Campech / « Bompas » (Villefranche du Queyran)



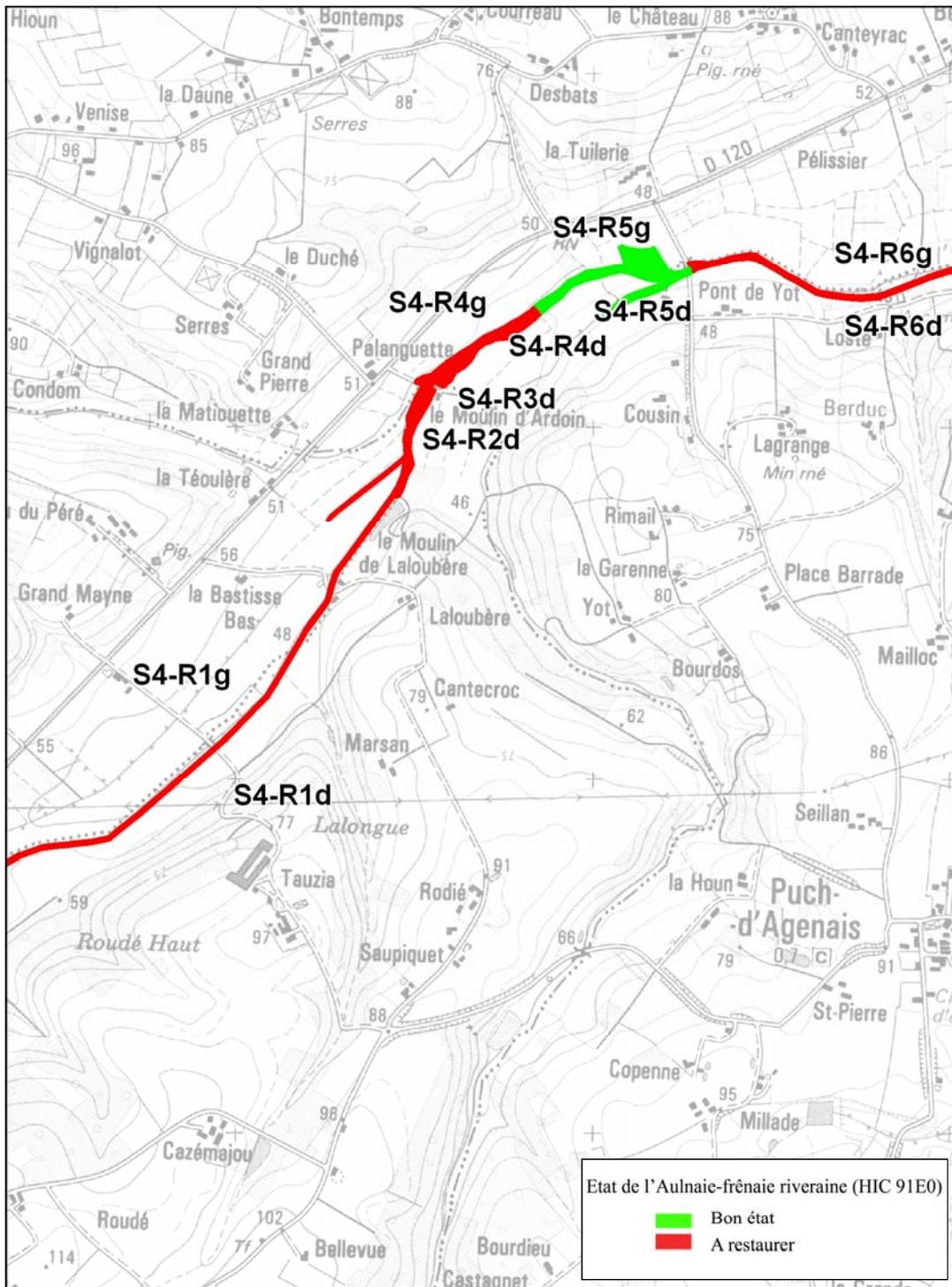
## Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000

### Secteur 3 : « Bompas » (Villefranche du Queyran) / Pont de « Colère »



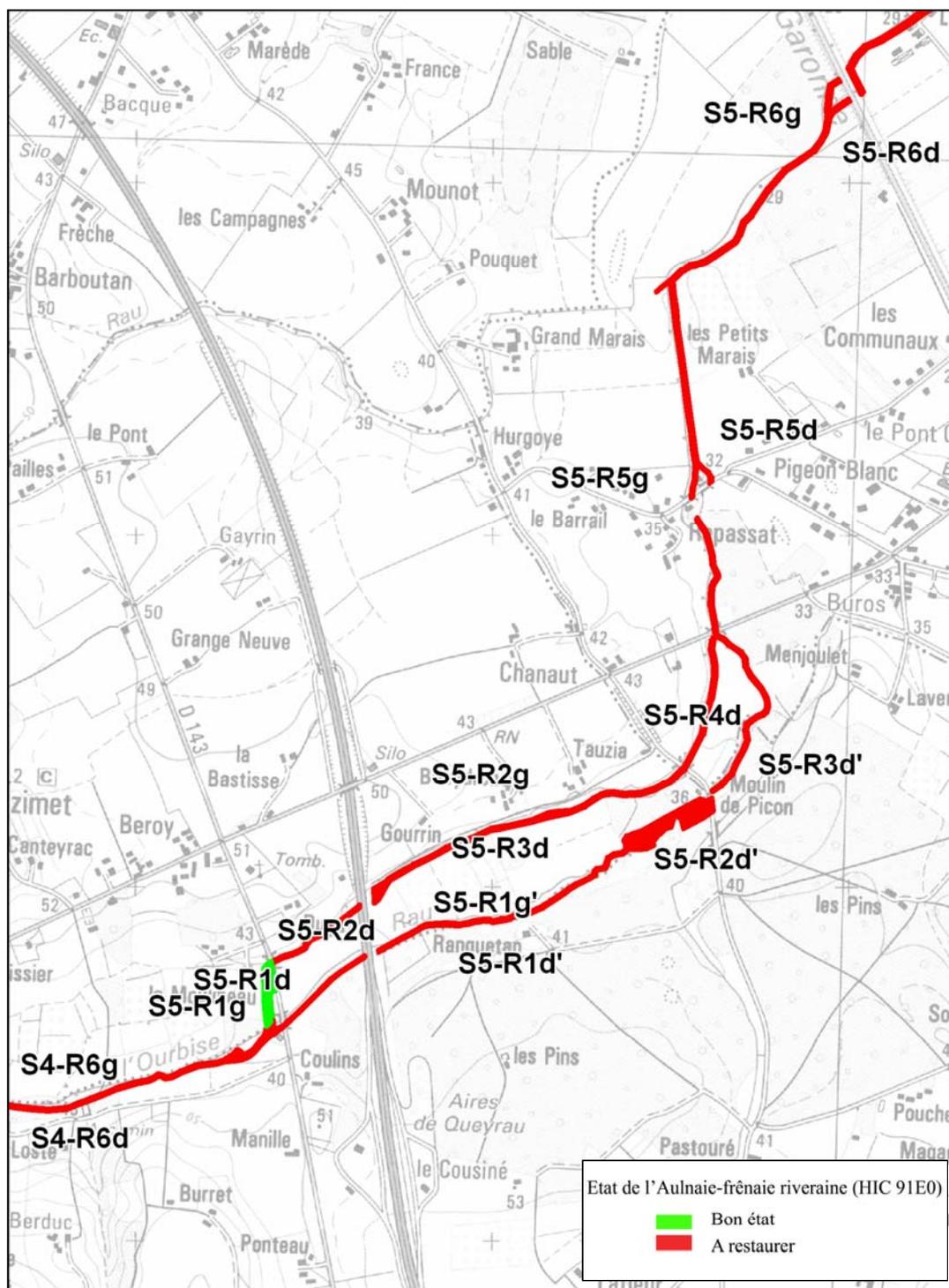
# Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000

## Secteur 4 : Pont de « Colère » / Pont de « Yot »



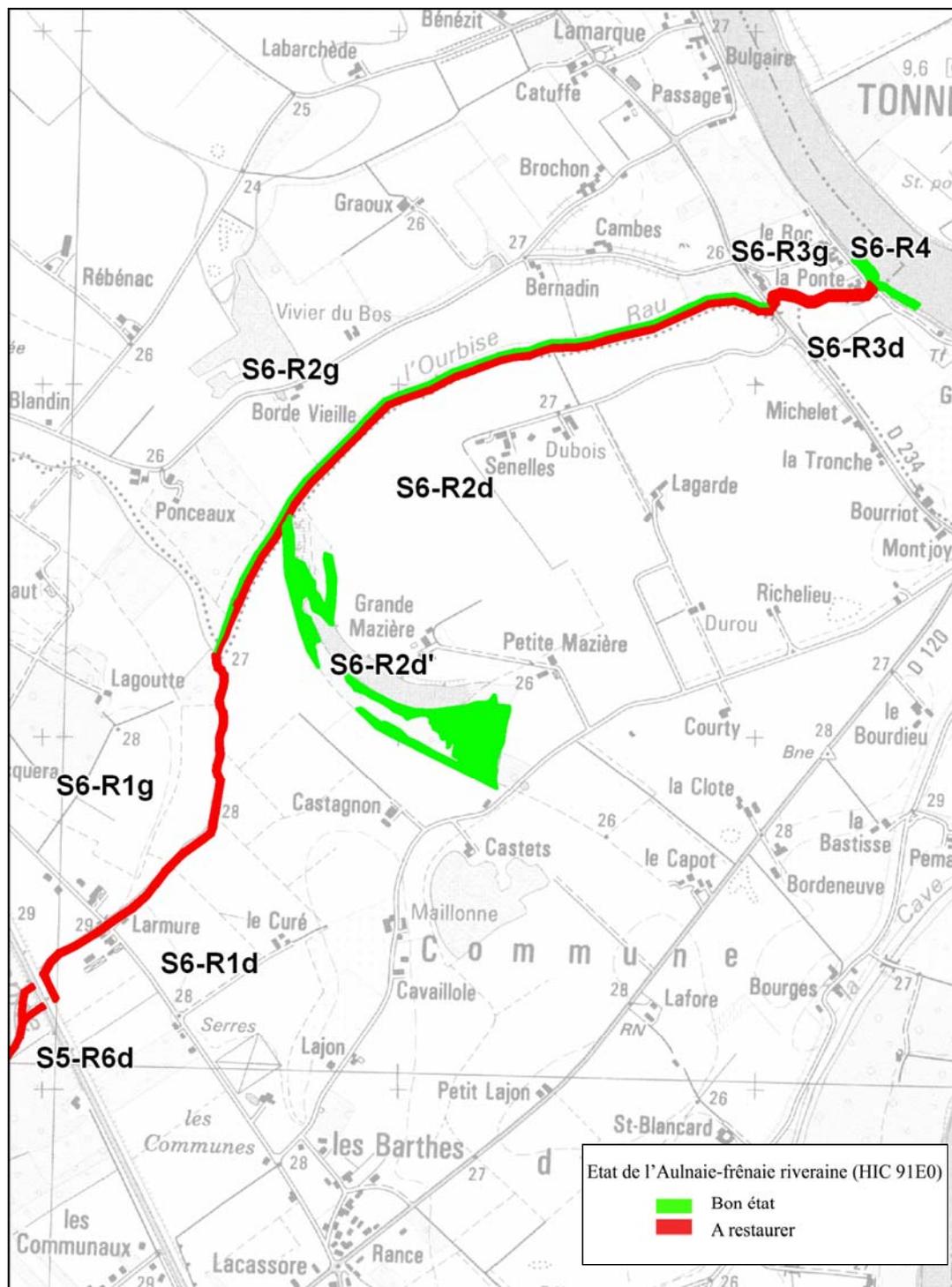
## Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000

### Secteur 5 : Pont de « Yot » / Pont Canal (Bourg de Villeton)



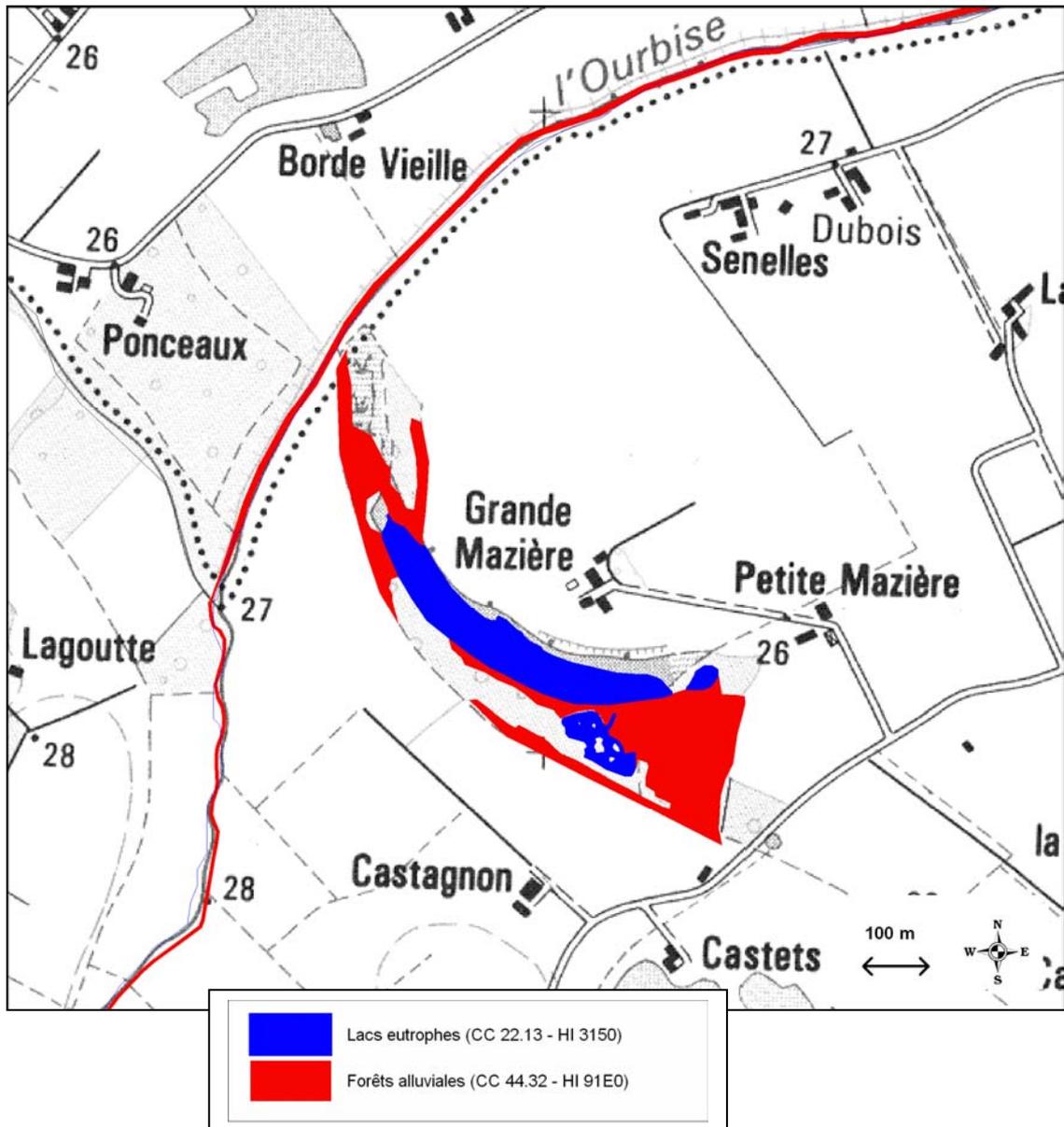
# Cartographie de l'Habitat « Aulnaie-frênaie riveraine » du Site Natura 2000

## Secteur 6 : Pont Canal (Bourg de Villeton) / Confluence



## Cartographie de l'Habitat « Lacs eutrophes » du Site Natura 2000

Secteur Marais de la Mazière / Castagnon



## Cartographie du Site Natura 2000 de la vallée de l'Ourbise

### Périmètre du Site et Habitats d'Intérêt Communautaire (en rouge)

